

**Environnement Canada**

# **Rapport sur le rendement**

**Pour la période se terminant le 31 mars 1999**

A handwritten signature in black ink that reads "David Anderson". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish at the end.

---

David Anderson

Ministre de l'Environnement



## Sommaire

La mission d'Environnement Canada consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre dans un environnement qu'il faut protéger, respecter et conserver. Les sciences et la technologie sont le fondement de toutes les politiques, tous les programmes, toutes les solutions technologiques, tous les services et toutes les opérations d'Environnement Canada. Les sciences et la technologie sont également essentielles pour que le développement durable devienne une réalité au Canada.

Le rapport sur le rendement porte sur les progrès que nous avons réalisés envers les priorités mentionnés dans le *Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999*; il traite aussi des sciences et de la technologie et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du Ministère. On y décrit aussi les principaux domaines où le Ministère n'a pas atteint les objectifs prévus. Pour être plus précis, il fait rapport des principaux domaines où Environnement Canada a atteint des jalons importants au cours de l'année se terminant le 31 mars 1999.

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999*, Environnement Canada a circonscrit quatre priorités stratégiques pour guider les mesures à prendre par ses secteurs d'activité. Ces priorités étaient :

- Atteindre des résultats relatifs aux changements climatiques, à la pureté de l'air et de l'eau, à la nature;
- Améliorer les services aux Canadiens;
- Mobiliser les principaux partenaires;
- Renouveler sa capacité d'excellence scientifique, de transfert des technologies et de communications.

À quelques exceptions près, le Ministère a réussi à atteindre ses buts dans ces secteurs prioritaires. Une réalisation importante du Ministère a été la sanction royale accordée récemment à la nouvelle version de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il a fait des progrès relativement aux changements climatiques en s'employant à élaborer une stratégie nationale d'intervention pour les changements climatiques, le Fond d'action pour le changement climatique, le Programme mondial de recherche sur le climat et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les travaux relatifs à l'assainissement de l'air ont progressé par le dépôt de nouveaux règlements et par l'établissement de normes pancanadiennes sur les polluants prioritaires. Au sujet de la pureté de l'eau, des progrès ont été faits grâce à plusieurs initiatives écosystémiques.

On peut citer comme exemples de progrès, en ce qui a trait à la nature, la mise en œuvre de l'Accord national pour la protection des espèces à risque et le renouvellement du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la stratégie des prélèvements massifs d'eau et l'établissement de l'initiative des écosystèmes du Nord. Le dépôt du projet de loi sur les espèces à risque a été reporté pour permettre de nouvelles consultations.

L'amélioration du service aux Canadiens demeure une priorité pour le Ministère. Le Ministère a continué à offrir un service régulier de qualité aux Canadiens, à ses partenaires et à ses clients sur les avertissements, les prévisions et les renseignements météorologiques. Des progrès importants ont été faits pour améliorer l'accès aux données sur les changements climatiques, le rendement du modèle climatique et les analyses climatiques au public canadien et aux

climatologues. Le Ministère a aussi renforcé sa capacité de surveiller le rendement de la prestation des services aux Canadiens.

Pour mieux atteindre les résultats, Environnement Canada a réaménagé sa structure gestionnelle pour offrir un cadre clair de responsabilisation au Ministère et pour renforcer sa capacité de répartir ses ressources de façon stratégique en fonction de ses priorités et de son rendement.

En raison de la portée et de l'étendue des questions environnementales, il est important de mobiliser les principaux partenaires pour obtenir des résultats. L'Accord national pour la protection des espèces à risque, la stratégie canadienne de la biodiversité, la stratégie d'intervention pour les changements climatiques et l'initiative relative aux recherches sur les substances toxiques ne sont que quelques exemples des mécanismes qui ont contribué à forger des liens plus serrés avec les partenaires des autres gouvernements, de l'industrie, des organisations non gouvernementales et des communautés autochtones.

Environnement Canada a amélioré l'enseignement de l'environnement et les communications environnementales pour les Canadiens par certaines initiatives, comme les Éco-collectivités du Millénaire, le Programme des observateurs du ciel, le colloque en ligne sur l'enseignement de l'environnement et le lancement de nouveaux sites Web sur Internet.

Le Ministère continue d'évaluer ses besoins pour ce qui est de renouveler sa capacité scientifique. Environnement Canada a amélioré sa gestion des sciences et de la technologie au Ministère en se penchant sur certaines questions comme la recherche en collaboration, l'examen externe de la recherche-développement au Ministère et la recherche de partenaires en sciences et en technologie.

Les succès obtenus en 1998-1999 ont permis à Environnement Canada d'être mieux positionné pour faire en sorte que l'environnement soit de meilleure qualité et en meilleure santé pour le nouveau millénaire.

# Table des matières

## Sommaire

Section I : Message du ministre de l'Environnement.....	1
TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN VUE DES RÉSULTATS.....	3
Section II : Aperçu du Ministère .....	5
MANDAT, VISION ET MISSION .....	5
S'ORGANISER POUR OBTENIR DES RÉSULTATS.....	6
CADRE D'EXPLOITATION .....	7
RENDEMENT DU MINISTÈRE.....	11
Section III : Rendement des secteurs d'activité .....	17
UN ENVIRONNEMENT SAIN .....	17
LA NATURE .....	29
PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....	38
GESTION, ADMINISTRATION ET POLITIQUES .....	48
Section IV : Le regroupement des rapports .....	i
LA PRÉPARATION À L'AN 2000 .....	i
STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	ii
INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.....	x
LES RAPPORTS ANNUELS LÉGISLATIFS .....	xvii
Section V: Rendement financier .....	xxi
Section VI: Autres renseignements .....	xxxvi
PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS .....	xxxvii
RÉFÉRENCES .....	xxxix
LOIS ET RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LE PROGRAMME DE L'ENVIRONNEMENT.....	xl
GLOSSAIRE.....	xliii
SIGLES .....	xlvii
INDEXE .....	xlix



## Section I : Message du ministre de l'Environnement

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport sur le rendement d'Environnement Canada pour la période se terminant le 31 mars 1999. Bien que ce soit pour moi un nouveau poste que celui de ministre de l'Environnement, je dois me dire impressionné par la capacité scientifique et par les réalisations du Ministère ainsi que par le dévouement du personnel qui veut contribuer à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Les progrès que nous avons réalisés en 1998-1999 nous ont permis de bien respecter nos engagements en matière d'environnement. Par suite de l'adoption récente de la nouvelle version de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, je puis maintenant me concentrer sur l'application et l'exécution de la loi de sorte que le gouvernement fédéral puisse continuer à jouer un rôle important de chef de file pour adopter partout au pays les plus hautes normes de protection de l'environnement.

Des consultations très étendues ont eu lieu sur les espèces à risque et elles sont révélatrices de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et des mesures qu'ils ont prises conjointement, ce qui est absolument nécessaire pour protéger ces espèces. Ces consultations ont aussi fourni des bases solides pour que le gouvernement fédéral puisse déposer la *Loi sur les espèces à risque du Canada* en vue de la protection et du rétablissement des espèces à risque, et de leur habitat.

Environnement Canada, en association avec Ressources naturelles Canada, fait preuve d'un leadership national fort pour mettre en œuvre une stratégie nationale qui puisse respecter les engagements que le Canada a pris pour s'attaquer aux changements climatiques. Tous ensemble, nous mettrons à exécution une stratégie nationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer notre efficacité énergétique, ce qui, en retour, nous donnera aussi un air plus pur. Environnement Canada joue également un rôle important dans l'amélioration de la compréhension scientifique des changements climatiques et il collabore avec d'autres pays pour contrer le réchauffement de la planète.

Pour conserver, protéger et respecter l'environnement canadien, il faut mobiliser tous les Canadiens. L'an dernier, Environnement Canada a réussi à établir les Éco-collectivités du Millénaire, à propager les initiatives relatives aux écosystèmes partout au pays et à faire participer les jeunes aux questions principales, comme les espèces à risque et les changements climatiques. Je continuerai à encourager les Canadiens et à mieux leur permettre d'être des gardiens responsables d'un environnement sain, sécuritaire et diversifié.

Environnement Canada continue de fournir des services environnementaux et atmosphériques sur lesquels les Canadiens puissent compter pour obtenir des renseignements, des avertissements et des prévisions météorologiques, afin qu'ils aient les connaissances voulues et le temps requis pour réagir de façon à se protéger eux-mêmes et à protéger leurs biens et leurs entreprises.

Au moment où nous abordons le nouveau millénaire, nous devons tous nous rappeler l'importance de gouverner en songeant aux générations futures. Mon but consiste à léguer un patrimoine naturel de meilleure qualité et en meilleure santé au moment où nous entrons dans ce nouveau millénaire, un but que nous réaliserons seulement si nous travaillons tous ensemble.

David Anderson

## Tableau des principaux engagements en vue des résultats

### Environnement Canada (EC)

Pour fournir aux Canadiens et Canadiennes :	qui se manifeste par :	réalisations signalées dans:
<i>Un environnement sain</i>		RMR section III
<b>Protection contre les sources intérieures et planétaires de pollution.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les répercussion de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.</li> <li>• Comprendre puis prévenir ou réduire les menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.</li> </ul>	Page 18 Page 22
<i>Nature</i>		RMR section III
<b>Conservation de la biodiversité dans des écosystèmes sains.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la diversité biologique.</li> <li>• Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.</li> <li>• Conserver et restaurer les écosystèmes prioritaires.</li> </ul>	Page 29 Page 33 Page 35
<i>Prévisions météorologiques et environnementales</i>		RMR section III
<b>Adaptation aux influences et aux répercussions des conditions atmosphériques et autres conditions environnementales sur la santé et la sécurité des humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.</li> <li>• S'adapter aux changements, quotidiens et à plus long terme, dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.</li> </ul>	Page 39 Page 44
<i>Gestion, administration et politiques</i>		RMR section III
<b>Gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politiques.</li> <li>• Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.</li> </ul>	Page 49 Page 55



## Section II : Aperçu du Ministère

### Mandat, vision et mission

Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, Environnement Canada a pour **mandat** la préservation et l'amélioration de la qualité du milieu naturel, la conservation et la protection des ressources en eau, la météorologie, l'application des règles de la Commission mixte internationale canado-américaine et la coordination des politiques et des programmes fédéraux en matière d'environnement. Bien que le mandat général du Ministère n'ait pas changé depuis sa fondation en 1971, la gamme et la nature des questions à étudier et des défis à relever ont considérablement évolué.

Environnement Canada interprète ce mandat dans le contexte du développement durable et il agit en conséquence — un concept décisionnel qui intègre des considérations relatives à l'environnement, à l'économie et à la société. Le développement durable est un but national, une politique du gouvernement du Canada et une hypothèse de départ pour la gestion de l'environnement au pays. Environnement Canada est dans une position tout à fait privilégiée de par son leadership pour mobiliser les autres ministères et les Canadiens en général afin que le développement durable devienne réalité.

**Vision :** *À Environnement Canada, nous voulons un Canada où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement et où l'environnement est ainsi soutenu au bénéfice des générations actuelles et futures.*

Bien que la vision d'Environnement Canada consiste à prendre des décisions responsables, il exerce son leadership en **misant sur les résultats**. Dans

**Mission :** *La mission d'Environnement Canada consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et conservé. À cette fin, nous entreprenons et faisons valoir des programmes pour:*

- *protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution;*
- *conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains; et*
- *permettre aux Canadiens de s'adapter aux influences météorologiques et autres répercussions environnementales sur la santé et la sécurité des êtres humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.*

cette optique, nous réalisons des différences mesurables de la qualité de l'environnement et nous contribuons à bâtir et à maintenir l'engagement public vis-à-vis de l'action environnementale.

## S'organiser pour obtenir des résultats

*Environnement Canada réalise des différences mesurables de la qualité de l'environnement; il bâtit et maintient l'engagement public vis-à-vis de l'action environnementale.*

Les secteurs d'activité d'Environnement Canada, qui ont été rajustés au cours de l'an dernier, se fondent sur de grands buts environnementaux vers lesquels sont orientées toutes ses activités. Ce sont :

- *Un environnement sain* — Les Canadiens sont affectés par différentes formes de polluants provenant de sources variées, tout à la fois planétaires et intérieures. Le but d'Environnement Canada dans ce secteur d'activité consiste à protéger les Canadiens et l'environnement du rejet des substances provenant de l'activité humaine.
- *La nature* — Les Canadiens comptent sur les écosystèmes pour leur fournir des ressources et des services précieux, que ce soit pour produire l'oxygène nécessaire à la vie ou pour leur permettre de pratiquer des loisirs. Le but de ce secteur d'activité consiste à conserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains.
- *Les prévisions météorologiques et environnementales* — Les Canadiens ont besoin d'une information opportune sur les risques et les perturbations de l'environnement afin de réduire les risques pour leur santé, leur sécurité, leurs biens et leur environnement. Le but de ce secteur d'activité consiste à fournir les moyens de prévoir les risques et les événements environnementaux, et à mieux préparer les Canadiens à s'adapter à l'environnement de façon à protéger leur santé et leur sécurité, à encourager l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.

Un quatrième secteur d'activité, *Gestion, administration et politiques*, assure la gestion stratégique et efficace du Ministère afin d'obtenir des résultats en matière d'environnement et d'encourager les citoyens à s'engager et à prendre des mesures au sujet des priorités environnementales.

Les secteurs d'activité équivalent à des enceintes où s'établissent les priorités, où se répartissent les ressources et où se mesure le rendement. Cependant, les secteurs d'activité ne fonctionnent pas en vase clos, car chacun contribue de façon importante à la réussite des autres.

*Environnement Canada a adopté une méthode matricielle pour la gestion du Ministère de façon à offrir une exécution intégrée des programmes tout en respectant les différences régionales.*

Environnement Canada a révisé la structure de ses secteurs d'activité pour établir des sphères de responsabilisation mieux définies et pour renforcer sa capacité de répartir ses ressources de façon stratégique en fonction de ses priorités et de son rendement. Les principaux rajustements ont consisté en une division du secteur d'activité de l'environnement sain en deux catégories, soit un environnement sain et la nature, et à répartir les éléments du secteur d'activité de la société plus verte parmi les nouveaux secteurs d'activité. Les rapports entre les anciens et les nouveaux secteurs d'activité sont indiqués à la section V. Aucun des rajustements n'a nécessité de changement dans l'organisation.

Les organisations d'Environnement Canada recourent les secteurs d'activité selon une méthode matricielle ou gestionnelle avec liens étroits entre les

différents éléments. Cela permet au programme d'environnement de se définir dans un contexte national, tout en étant exécuté en fonction des clients et en tenant compte des différences régionales.

L'administration centrale d'Environnement Canada se compose de sept organisations:

- Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre
- Le Service de l'environnement atmosphérique
- Le Service de la conservation de l'environnement
- Le Service de la protection de l'environnement
- Les Services ministériels
- Politiques et Communications
- La Direction générale des ressources humaines

En outre, les services et les organisations sont intégrés dans cinq régions : l'Atlantique; le Québec; l'Ontario; les Prairies et le Nord; le Pacifique et le Yukon.

## **Cadre d'exploitation**

Environnement Canada joue une diversité de rôles dans chaque dossier, dont ceux-ci :

- il crée de nouvelles connaissances et de nouveaux instruments;
- il accroît la compréhension publique et politique en faisant des évaluations scientifiques et en mettant au point des instruments scientifiques, en publiant des rapports sur l'état de l'environnement et en effectuant des communications électroniques et traditionnelles;
- il met en valeur le potentiel de la collectivité par des partenariats, des initiatives écosystémiques et l'appui à l'action communautaire;
- il prescrit par des lois, des règlements et la délivrance de permis les mesures que d'autres doivent prendre;
- il administre les réserves nationales de la faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, il préserve les espèces, restaure les habitats et nettoie les lieux contaminés;
- il exploite une infrastructure nationale, comme les réseaux de surveillance des eaux, de l'air et du climat, les installations de recherche et les services de prévisions météorologiques; et
- il représente les intérêts environnementaux du Canada à l'étranger en dirigeant l'établissement des positions nationales, en élaborant des protocoles et des conventions pour une action planétaire et par la coopération scientifique internationale au sujet des nouveaux problèmes.

*Les sciences sont le fondement de tous les choix d'orientation, toutes les solutions technologiques, tous les services et toutes les opérations d'Environnement Canada.*

Au fur et à mesure que les dossiers de l'environnement continueront à évoluer, la capacité d'Environnement Canada de comprendre, d'interpréter et de prévoir la nature à partir de ses connaissances scientifiques demeurera d'une importance capitale pour ses travaux dans le domaine des politiques, des règlements et des services. Les sciences sont donc le fondement de tous les choix d'orientation, toutes les solutions technologiques, tous les services et toutes les opérations d'Environnement Canada.

Les activités scientifiques représentent plus des quatre cinquièmes des dépenses du Ministère. Le quart est consacré à la recherche et au développement, dont le fonctionnement de 15 laboratoires et instituts de recherche. C'est Environnement Canada qui, au pays, contribue le plus aux sciences environnementales et météorologiques, car il produit plus de 25 % des publications canadiennes de recherche sur l'environnement.

Au cours des quelques dernières années, les recherches scientifiques ont démontré que les questions environnementales avaient désormais pris une dimension planétaire. Par exemple, les polluants sont transportés en provenance d'autres pays par l'atmosphère et ils menacent les écosystèmes canadiens vulnérables de même que les populations qui y vivent, comme les gens du Nord. Malgré les gains qui ont été faits pour protéger les oiseaux migrateurs du Canada, certaines espèces, comme les oiseaux chanteurs, sont affectées la perte de leur habitat dans les zones d'hivernage des autres pays. Les problèmes associés aux changements climatiques et à l'appauvrissement de l'ozone nécessitent un engagement de la communauté internationale pour les régler. Afin d'obtenir des résultats, Environnement Canada doit travailler avec d'autres pays et avec des organisations internationales pour trouver des solutions planétaires aux problèmes planétaires.

Au Canada, parce que l'environnement est une compétence partagée par les provinces et le gouvernement fédéral de par la Constitution, Environnement Canada doit aussi travailler en étroite collaboration avec les provinces pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes et à ce que les prédictions environnementales, la conservation et la protection de l'environnement soient efficaces. L'un des moyens dont se sert Environnement Canada pour vraiment contribuer à améliorer la qualité de l'environnement à l'échelle régionale, c'est par la prise d'initiatives écosystémiques. L'écosystème est une communauté d'êtres vivants (dont les gens) qui, tous ensemble, avec leur milieu physique, forment un tout stable et intégré. En se penchant sur les écosystèmes et les mesures nécessaires pour restaurer leur santé et leur intégrité, il est possible d'amalgamer les contributions de tous les ordres de gouvernement, de l'industrie, des organisations non gouvernementales et des autres intervenants. Environnement Canada a fait œuvre de pionnier dans l'élaboration et l'application d'une stratégie écosystémique, et cette stratégie demeure la pièce maîtresse de l'exécution des programmes du Ministère dans toutes les régions du Canada.

La simple portée des questions environnementales signifie qu'aucun pays, aucun ordre de gouvernement, aucun ministère agissant seul n'a tous les instruments nécessaires (y compris le pouvoir de réglementation, les

ressources financières, l'expertise) pour régler les questions environnementales. Il est donc essentiel qu'Environnement Canada travaille en association avec d'autres pour contribuer à prédire les problèmes principaux de l'environnement, à trouver et à mettre en œuvre des solutions novatrices pour régler ces problèmes. Le tableau suivant résume certains des partenaires importants d'Environnement Canada et les contributions qu'ils font envers l'atteinte des résultats.

*Il est essentiel qu'Environnement Canada travaille en association avec d'autres pour contribuer à prédire les problèmes environnementaux, à trouver et à mettre en œuvre des solutions novatrices pour régler ces problèmes.*

## Principaux partenaires dans l'exécution

But à long terme	Principaux partenaires dans l'exécution	Principaux domaines de coopération
<i>Un environnement sain</i>		
Réduction des répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.	Ressources naturelles Canada Conseil canadien des ministres de l'Environnement Agence de protection de l'environnement des États-Unis Organismes des Nations Unies	Stratégie nationale d'intervention sur les changements climatiques. Normes pancanadiennes Accord canado-américain sur la qualité de l'air Protocoles internationaux
Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé humaine et environnementale posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.	Santé Canada (dont l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire), Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada Santé Canada L'industrie Les gouvernements provinciaux et territoriaux Pêches et Océans Douanes canadiennes Agence canadienne d'évaluation environnementale	Mise en œuvre de la nouvelle LCPE Évaluation des substances toxiques Prévention de la pollution et préparation aux urgences Application des lois et des règlements de l'environnement Protection des pêches d'eau douce et du milieu marin Réglementation du mouvement transfrontalier des déchets dangereux Évaluation environnementale
<i>La nature</i>		
Conservation de la diversité biologique.	Provinces, territoires, autres ministères du gouvernement	Application de l'Accord pour la protection des espèces à risque au Canada

<b>But à long terme</b>	<b>Principaux partenaires dans l'exécution</b>	<b>Principaux domaines de coopération</b>
	Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans, Ressources naturelles Canada et provinces	Mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie sur la biodiversité
Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.	Santé Canada	Initiative de recherche sur les substances toxiques
	Ministères fédéraux, provinces, territoires	Élaboration des lignes directrices relatives à la qualité de l'environnement et établissement des indicateurs nationaux de l'environnement
	Cinq ministères voués aux ressources naturelles, universités	Science des écosystèmes
Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.	Gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux, territoires	Application de la stratégie fédérale pour interdire les prélèvements massifs d'eau, et élaboration de la Stratégie fédérale sur les eaux
	Autres ministères du gouvernement, organisations autochtones, industrie, collectivités	Initiatives relatives aux écosystèmes
<i>Prévisions météorologiques et environnementales</i>		
Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.	Médias	Diffuser des prévisions et des avertissements météorologiques au public
	Organisation météorologique mondiale	Télécommunications mondiales et normes de données pour l'échange universel de données et de produits météorologiques
	Autres ministères du gouvernement (p. ex., Santé Canada, Ministère de la Défense nationale, Gendarmerie Royale du Canada, Garde côtière canadienne), Organisations des mesures d'urgence, provinces	Données et services pour mieux faire comprendre certains sujets en particulier et encourager une prise de décisions responsables en vue de la sécurité
	Provinces	Information et données hydrologiques (prévisions des inondations)
	Service national météorologique des États-Unis, Agence spatiale canadienne, Agence nationale océanique et atmosphérique des États-Unis	Données et imagerie par radar et satellite pour les prévisions et les avertissements météorologiques et environnementaux
Adaptation aux changements quotidiens et à plus long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.	Milieu de la recherche (universités, etc.)	Recherche relative aux sciences de l'atmosphère

But à long terme	Principaux partenaires dans l'exécution	Principaux domaines de coopération
	Autres ministères du gouvernement (ministères voués aux ressources naturelles)  Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires, et autres	Données, recherche-développement pour une meilleure compréhension des conditions de l'environnement, de ses répercussions et des décisions responsables  Consensus sur la science des changements climatiques, sur leurs répercussions et sur les conseils à transmettre aux décideurs pour ce qui est de l'adaptation et de l'atténuation
<i>Gestion, administration et politiques</i>		
Priorités et plans stratégiques et intégrés.	Santé Canada  Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada  Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Programme de la santé et de l'environnement  Gouvernance autochtone de l'environnement  Poursuite de la coopération internationale  Harmonisation de la gestion environnementale entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux
Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.	Secrétariat du Conseil du Trésor  Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.	Renforcement d'une bonne gestion  Exécution des services communs

## Rendement du Ministère

### Total - Brut

Dépenses prévues	578 694 645 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>645 020 998 \$</i>
<b>Dépenses réelles en 1998-1999</b>	<b>635 503 139 \$</b>

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999*, Environnement Canada a exposé quatre priorités stratégiques pour guider les mesures à prendre par ses secteurs d'activité. Voici ces priorités :

- Obtenir des résultats relativement aux changements climatiques, à la pureté de l'air et de l'eau, et à la nature;
- Améliorer les services aux Canadiens;

*Environnement  
Canada a atteint  
ses buts  
prioritaires à  
quelques  
exceptions près.*

- Mobiliser les principaux partenaires;
- Renouveler la capacité d'excellence scientifique, de transfert technologique et de communications.

À tout prendre, au cours de l'année, Environnement Canada a réalisé ses buts prioritaires à quelques exceptions près. La clé de la réussite du Ministère a été de terminer les rajustements nécessaires par l'examen des programmes pour l'ensemble du gouvernement, ce qui lui a donné un nouvel élan et a jeté les bases pour le nouveau millénaire.

Environnement Canada a rajusté son cadre de gestion de manière à définir clairement ses sphères de responsabilisation pour obtenir des résultats et à renforcer sa capacité de répartir de façon stratégique ses ressources en fonction des priorités et du rendement.

Au chapitre des **changements climatiques**, on a fait des progrès dans l'élaboration d'une stratégie nationale d'intervention pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto en travaillant en étroite collaboration avec Ressources naturelles Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Par le Fonds d'action pour le changement climatique, le gouvernement fédéral a fait fructifier d'importants montants par l'intermédiaire du secteur privé et des autres ordres de gouvernement de façon à appuyer plusieurs mesures prises au sujet des changements climatiques à travers le pays. Sur le plan international, Environnement Canada, avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, s'est employé activement à faire progresser les négociations relatives aux changements climatiques et à appuyer l'engagement des pays en développement. Environnement Canada continue à jouer un rôle clé pour mieux faire comprendre au monde la question des changements climatiques et leurs répercussions par ses activités scientifiques, dont sa participation au Programme mondial de recherche sur le climat et au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Le texte révisé de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) devrait contribuer considérablement à **la pureté de l'air et à la pureté de l'eau**. Il élargit les pouvoirs législatifs et en crée de nouveaux pour la gestion des substances toxiques tout en mettant l'accent sur la prévention de la pollution. Les nouveaux règlements en vue d'abaisser la teneur en soufre dans l'essence et les mesures visant à établir des normes pancanadiennes pour les particules et l'ozone troposphérique ont constitué d'importants jalons dans les efforts pour réduire les polluants atmosphériques. Pour ce qui est de protéger **l'eau**, nous avons également réalisé des progrès par rapport à tout ce qu'on attendait de notre rendement et nous avons aussi poursuivi sur notre lancée dans toutes les autres initiatives écosystémiques.

L'année 1998 a été **l'Année internationale des océans** et la publication du projet de Programme d'action national pour la protection du milieu marin des activités terrestres a été le résultat d'un effort coopératif pour trouver des solutions de façon à mieux protéger nos océans. Le Canada a également

parrainé la première réunion ministérielle circumpolaire du Conseil de l'Arctique qui a adopté un programme d'action régional et un plan d'action particulier pour les deux prochaines années et il a adopté l'initiative relative aux enfants et aux jeunes de l'Arctique canadien.

Environnement Canada s'est également concentré sur **la nature**. Le Ministère a surtout réussi à atteindre ce but grâce à l'initiation de la mise en œuvre de l'Accord national pour la protection des espèces à risque et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans sa forme renouvelée. Parmi les autres progrès qu'il a réalisés, mentionnons la stratégie relative aux prélèvements massifs d'eau et le lancement d'une initiative écosystémique dans le Nord. Le dépôt de la *Loi sur les espèces à risque* a été remis à l'an prochain pour permettre de nouvelles consultations.

**L'amélioration des services aux Canadiens** constitue une très haute priorité pour Environnement Canada. Le Ministère continue à fournir en permanence un service de qualité au public canadien, à ses partenaires et à ses clients par ses avertissements, ses prévisions et ses renseignements météorologiques. Des progrès considérables ont été faits pour améliorer l'accès à des données de haute qualité sur les changements climatiques, aux résultats des modèles climatiques et aux analyses climatiques pour les climatologues et pour le public canadien. Le Ministère a renforcé sa capacité de surveiller son rendement dans la prestation de ses services aux Canadiens, et il poursuit son œuvre en éducation et en communications environnementales destinées aux Canadiens, en se servant de divers instruments comme Internet, des séances de formation, des programmes de financement, des bulletins, des fiches d'information, des publications et des recherches. Par l'entremise des Éco-collectivités du Millénaire, Environnement Canada transmet maintenant de l'information, offre des instruments et crée des occasions d'échange et de reconnaissance pour l'action communautaire en matière d'environnement.

*L'amélioration des services aux Canadiens constitue une haute priorité pour Environnement Canada.*

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a resserré ses rapports avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux, avec l'industrie, les communautés autochtones et les organisations non gouvernementales. Les principes de la responsabilisation publique et de la participation des intervenants, convenus l'an dernier en vertu de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, ont constitué le principal fondement pour améliorer la coopération. L'élaboration d'une stratégie d'intervention en vue de respecter les engagements du Canada relativement aux changements climatiques, plus la mise en œuvre de l'Accord national pour la protection des espèces à risque et la stratégie

#### **Prix du partenariat APEX**

Jean-Pierre Gauthier, directeur général de la région du Québec, a reçu le prix du partenariat APEX pour 1999. L'Association des cadres professionnels de la fonction publique du Canada (APEX) a rendu hommage à la contribution exceptionnelle de M. Gauthier en matière de partenariat et de gestion horizontale. M. Gauthier a été l'un des concepteurs du plan d'action du fleuve Saint-Laurent pour la protection et la restauration du fleuve Saint-Laurent. Il a veillé dès le départ à ce que les représentants des gouvernements fédéral et provincial travaillent en collaboration. Le plan Saint-Laurent Vision 2000, signé en juin 1998, a réuni plus de dix ministères et de nombreux partenaires non gouvernementaux.

canadienne de la biodiversité ont créé des possibilités de forger des partenariats plus fermes.

### Gestion des sciences et de la technologie

Le vérificateur général a reconnu Environnement Canada comme l'un des chefs de file pour réaliser les buts et les objectifs établis dans la stratégie fédérale des sciences et de la technologie, par exemple, par l'établissement d'un cadre de gestion scientifique et technologique à Environnement Canada en vue de définir comment fonctionne le Ministère et de bien présenter les principes qui régissent ses activités scientifiques et technologiques. Ce cadre a, comme principales composantes, des lignes directrices pour l'examen par les pairs et l'appartenance des données, une politique sur les positions prises en collaboration, les principes des partenariats, pour n'en nommer que quelques-unes. En outre, le Conseil consultatif des sciences et de la technologie a aidé le Ministère à faire progresser le programme dans certains domaines clés, dont l'établissement des priorités en R-D, la capacité scientifique, les communications scientifiques et l'intégration des sciences sociales dans sa planification scientifique.

L'excellence scientifique et l'esprit de leadership d'Environnement Canada lui ont permis d'atteindre ces résultats. Les réalisations du **Service des sciences et de la technologie** d'Environnement Canada se retrouvent tout au long de ce rapport de rendement. Le Ministère a continué à réaliser des progrès en s'efforçant d'améliorer la gestion des sciences et de la technologie. En outre, en 1998-1999, Environnement Canada a joué un rôle de chef de file dans les diverses activités interministérielles dans le

domaine des sciences et de la technologie de façon à mettre en œuvre la stratégie fédérale des sciences et de la technologie. Faisant partie du cadre scientifique et technologique d'Environnement Canada, trois documents clés ont été élaborés de façon à améliorer la gestion globale du Ministère tout en respectant les principes de la stratégie fédérale. Ces trois documents sont les suivants : *Politique des postes de collaboration en science et technologie: Guide du gestionnaire et du requérant; Cadre de travail pour l'examen interne des activités de recherche et développement à Environnement Canada; Collaboration en science et technologie: Principes et pratiques.* Parmi les autres jalons, mentionnons l'élaboration d'un cadre de communication pour diffuser les résultats des recherches scientifiques du Ministère. Le Ministère a également évalué les perspectives d'avancement et les obstacles au perfectionnement professionnel des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie à Environnement Canada.

*Par le Service écojeunesse international, de jeunes Canadiens ont contribué à faire profiter d'autres pays des avantages environnementaux.*

Cette année, à l'appui des priorités pangouvernementales au sujet des **jeunes**, Environnement Canada, en association avec les industries canadiennes de l'environnement, a placé 299 jeunes Canadiens dans des stages internationaux à l'étranger dans le secteur environnemental par l'entremise du Service écojeunesse international. Le programme jumelle des diplômés des collèges et des universités du Canada qui ont moins de 30 ans avec des entreprises et des organisations non gouvernementales canadiennes qui évoluent dans le domaine de l'environnement pour qu'ils puissent acquérir une précieuse expérience de travail pendant 6 à 12 mois et aider à faire profiter d'autres pays qui ont besoin d'aide en matière d'environnement. Le Ministère a aussi pris des mesures pour élaborer, dans trois de ses régions, un Programme d'observateurs du ciel auquel participent environ 300 écoles. Ce programme éducatif et interactif pour les écoles primaires permet aux élèves d'apprendre la science de la météorologie par

des observations météorologiques. Environnement Canada participe à la stratégie d'emploi pour les jeunes par l'intermédiaire du Programme de stages des jeunes Horizons Sciences et du Service écojeunesse international. Horizons Sciences est un programme de collaboration avec l'industrie, les organisations non gouvernementales, les universités et les provinces. Ce programme a pour principaux objectifs de fournir aux jeunes une expertise technique et une expérience pratique dans les sciences de pointe. Il leur donne accès aux réseaux qui leur permettront de trouver un emploi à long terme au Canada. Ainsi les jeunes pourront mieux orienter leurs études et combler les lacunes de leurs connaissances; ils pourront aussi se pencher sur les préoccupations que soulève le vieillissement de l'effectif des milieux de la recherche en contribuant à former une nouvelle génération de scientifiques pour remplacer les scientifiques plus âgés qui prendront leur retraite au cours des prochaines années. Il contribuera aussi à encourager le secteur privé à investir davantage dans les sciences. Il y a eu, en 1997-1998, 113 placements, et 103 en 1998-1999, à travers le Canada, soit 216 au total.

Les chapitres suivants donnent plus de détails sur les réalisations et sur les autres progrès accomplis au cours de l'année. Les succès de la dernière année et le rythme qu'Environnement Canada a établi l'ont mis dans une bonne position pour exécuter le programme environnemental de l'ensemble du gouvernement en ce nouveau millénaire et pour édifier un patrimoine environnemental pour les générations futures de Canadiens.



## Section III : Rendement des secteurs d'activité

### Un environnement sain

<b>Total brut</b>	
Dépenses prévues	133 883 130 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>136 186 217 \$</i>
<b>Dépenses réelles en 1998-1999</b>	<b>135 985 273 \$</b>

Dans le secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada cherche à protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution. Insistant surtout sur la prévention, il prend les devants pour élaborer une stratégie partagée à long terme afin de déterminer et de réduire les effets sur l'environnement et sur la santé humaine des substances rejetées dans l'atmosphère provenant de l'activité humaine. Les deux buts à long terme de ce secteur d'activité consistent à réduire les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air et à comprendre, prévenir ou réduire les menaces à la santé humaine et environnementale posées par les substances toxiques et autres substances à risque.

*Environnement Canada cherche à protéger les Canadiens contre les sources de pollution nationales et planétaires.*

Parmi les attentes du rendement de ce secteur d'activité en 1998-1999, mentionnons le nouveau dépôt du texte révisé de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) au Parlement, les mesures pour améliorer la qualité de l'air, en particulier le règlement visant à réduire le soufre dans l'essence et les progrès en vue d'établir des normes pancanadiennes dans le cas des particules et de l'ozone troposphérique, et les progrès dans le dossier des changements climatiques. Ces engagements ont été tenus. D'autres gains dans la protection de l'environnement et de la santé humaine se manifesteront au moment où le Ministère acquerra de nouvelles autorisations en vertu de la LCPE et au moment où d'autres crédits, annoncés au cours de l'année, seront appliqués à la recherche, à l'évaluation et à la gestion des substances toxiques.

*Nous avons respecté nos engagements relatifs à la qualité de l'air et aux réductions des émissions acides et nous pouvons démontrer avoir fait de véritables améliorations dans la qualité de l'environnement.*

*Au sujet des changements climatiques, le gouvernement du Canada et ses partenaires ont fourni des fonds pour mieux faire comprendre au public la question, pour fournir aux collectivités les instruments et l'information dont elles ont besoin afin de passer à l'action, et pour trouver et commercialiser des technologies novatrices qui puissent réduire les gaz à effet de serre et les autres polluants.*

---

## **But à long terme**

Réduction des répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.

---

Comme il est indiqué en détail ci-dessous, Environnement Canada a tenu les engagements de rendement, qui devaient être faits en 1998-1999, sur la qualité de l'air et la réduction des émissions acides, et il est possible de démontrer que nous

avons réellement amélioré la qualité de l'environnement.

En 1998-1999, Environnement Canada a consacré ses efforts aux questions atmosphériques dans trois domaines essentiels : les changements climatiques, la qualité de l'air, les précipitations acides. Toutes les questions ayant trait à l'air sont étroitement reliées entre elles. Elles ont des sources communes et les mêmes effets sur la santé et l'environnement. Par conséquent, la stratégie du Ministère consiste à travailler en association avec d'autres, sur le plan national et international, pour établir et appliquer des solutions aux multiples avantages. Plusieurs de ces partenaires ont également contribué aux réalisations relatives aux questions atmosphériques.

Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat des changements climatiques et les gouvernements provinciaux et territoriaux, élaborent une stratégie nationale d'intervention en vue de respecter l'engagement du Canada relativement aux **changements climatiques**<sup>1</sup>. Le Ministère continue de participer aux 16 comités thématiques, avec des experts d'autres ministères du gouvernement, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des universités. Ces comités thématiques déterminent les options qui nous permettent de trouver des solutions au défi des changements climatiques. Environnement Canada est le ministère fédéral responsable de six des comités thématiques : éducation et sensibilisation du public, crédit pour les mesures hâtives, les puits, les municipalités, les mécanismes de Kyoto (de concert avec Ressources naturelles Canada), les sciences, les répercussions et l'adaptation. En raison de la complexité du problème, on prévoit maintenant que la stratégie nationale d'intervention sera prête à la fin de l'an 2000.

Environnement Canada dirige aussi, au nom du gouvernement du Canada, l'élément éducation et sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique. En septembre 1999, la contribution du gouvernement, qui s'élevait à plus de 11 millions de dollars, a rapporté, avec l'effet de levier, une somme supplémentaire de 20 millions de dollars du secteur privé et d'autres partenaires pour financer 85 projets en vue de mieux faire comprendre au public la question des changements climatiques et de fournir aux collectivités les instruments et les renseignements dont elles ont besoin pour passer à l'action en la matière. Trente-deux autres projets pour mieux nous faire comprendre les processus climatiques ont été financés en vertu de l'élément des sciences, des répercussions et de l'adaptation du

---

<sup>1</sup> Voici l'adresse du site Web des changements climatiques d'Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca/climate/indexf.html>

Fonds d'action pour le changement climatique. En association avec Ressources naturelles Canada et Industrie Canada, le Ministère a aussi appuyé 39 projets en vertu de l'initiative relative aux mesures technologiques, mesures qu'il s'agit de prendre sans tarder pour la mise au point et la commercialisation de technologies novatrices dans le but de réduire les gaz à effet de serre et d'autres polluants environnementaux. Cinq cadres d'évaluation et de responsabilisation ont été élaborés pour le Fonds d'action pour le changement climatique par Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et le Secrétariat des changements climatiques. Ces cadres, qu'exige le Conseil du Trésor, serviront à orienter la cueillette des données, la mesure du rendement et l'évaluation des projets financés.

Environnement Canada a franchi plusieurs étapes clés en 1998-1999 pour améliorer **la qualité de l'air**. Il a proposé un règlement cette année (qui a été publié en juin 1999) pour contrôler les concentrations de soufre dans l'essence et ainsi réduire les émissions provenant des véhicules à moteur. Ce fut également la première année complète d'application du règlement publié en 1997 qui vise à contrôler les niveaux de soufre dans le combustible diesel pour le transport routier. En outre, il a complété les nouveaux codes de pratiques pour l'industrie de l'impression et pour la peinture des véhicules; ces codes ont été publiés par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Les normes pancanadiennes relatives aux particules et à l'ozone troposphérique devraient être prêtes pour être présentées au ministre fédéral et aux ministres provinciaux de l'Environnement d'ici l'automne 1999. La modernisation du matériel de surveillance de la qualité de l'air et des laboratoires a été remise à plus tard en attendant une évaluation plus complète des besoins de l'ensemble du Ministère.

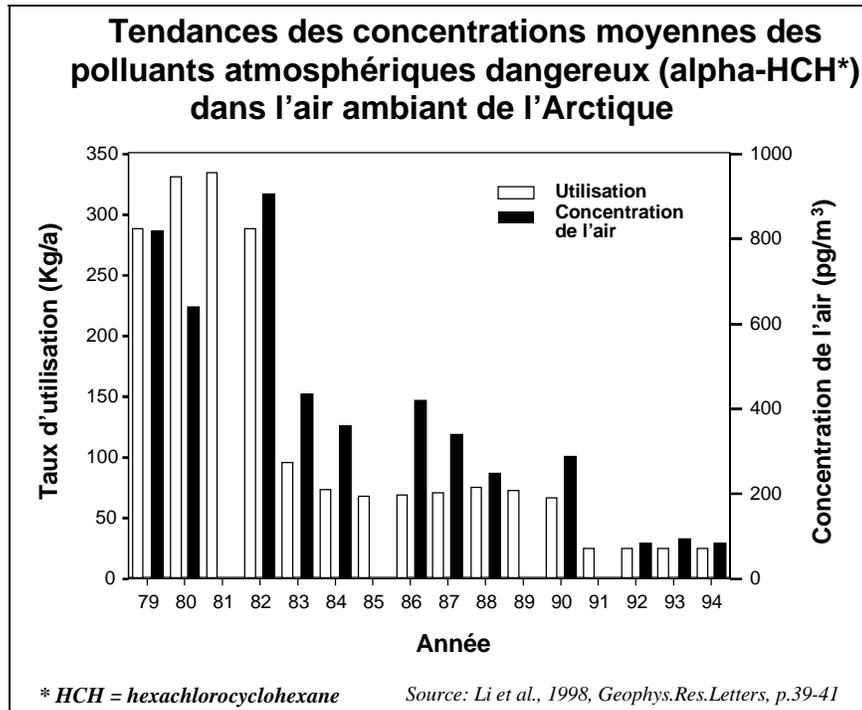
#### **Solutions technologiques pour un air plus pur**

Le simulateur à multi-dynamomètre est une solution novatrice pour évaluer le rendement des véhicules par rapport à leurs émissions lorsqu'ils sont stationnaires. Environnement Canada a d'abord mis au point la technologie pour ses propres épreuves sur les gaz d'échappement, mais il a alors reconnu le potentiel pour une application commerciale. Dans un projet mixte avec l'administration des transports en commun d'Ottawa-Carleton, un simulateur a été installé pour détecter les problèmes liés au moteur, à la transmission et aux freins dans les autobus qui causent la consommation excessive de carburant et les émissions de polluants.

Environnement Canada travaille aussi sur la scène internationale pour réduire les polluants atmosphériques qui entrent au Canada en provenance d'autres pays. C'est un problème particulièrement préoccupant dans le Nord, car on a constaté que ces polluants s'accumulaient dans les tissus des animaux que consomment plusieurs peuples autochtones. Les recherches d'Environnement Canada ont contribué, dans une large mesure, à la compréhension globale de la distribution et des effets biologiques de ces substances. On a déjà réussi à réduire considérablement certains polluants comme en fait foi la figure 1, mais il faut des efforts soutenus pour tenir compte des concentrations d'autres polluants qui continuent de s'accumuler dans l'Arctique. En décembre 1998, le Canada est devenu le premier pays à ratifier deux protocoles en vertu de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. En vertu de ces protocoles, le transport à grande distance des métaux lourds et des polluants organiques persistants sera

*Les recherches d'Environnement Canada ont contribué, dans une large mesure, à la compréhension globale de la distribution et des effets biologiques des polluants organiques persistants.*

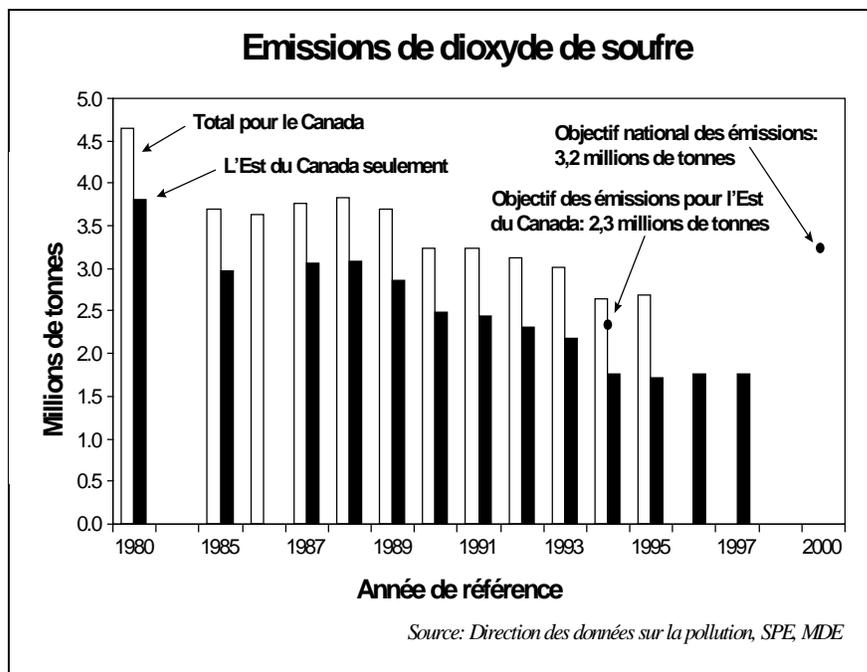
réduit. Environnement Canada a également été l'hôte de la première réunion du comité de négociation international, qu'il présidait, pour rédiger un instrument exécutoire sur l'action internationale au sujet de certains polluants organiques persistants. On s'attend à ce qu'une entente soit présentée au conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'ici la fin de l'an 2000.



**Figure 1**

*Les recherches faites par les scientifiques d'Environnement Canada donnent à penser qu'il serait nécessaire de réduire davantage les émissions de dioxyde de soufre pour assurer une protection suffisante à l'environnement.*

Les progrès ont été considérables pour régler le problème des **précipitations acides**. Les émissions de dioxyde de soufre ont été réduites de 50 % depuis 1980 dans l'Est du Canada, soit la région la plus touchée. Les niveaux ciblés ont d'abord été obtenus en 1993 et les émissions continuent à demeurer sous ces niveaux, comme l'indique la figure 2. Cependant, selon les recherches menées par les scientifiques d'Environnement Canada, il serait nécessaire de réduire les émissions d'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 75 % sous les plafonds actuels dans certaines régions de l'Est du Canada et des États-Unis pour assurer une protection suffisante à l'environnement. En octobre 1998, les ministres fédéraux et provinciaux de l'Énergie et de l'Environnement ont signé la *Stratégie pancanadienne sur les précipitations acides pour l'après-2000*. Cette stratégie devrait régler le problème non encore résolu des précipitations acides dans l'Est du Canada pour faire en sorte que les précipitations acides ne deviennent pas un problème dans d'autres régions du pays et que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux à ce sujet.



**Figure 2**

Le tableau suivant résume les attentes et les progrès par rapport au but qui est de réduire les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.

#### *Attentes du rendement*

Terminer, d'ici la fin de 1999, les négociations relatives aux règles internationales pour la participation des pays en développement au Protocole de Kyoto.

Avec Ressources naturelles Canada et d'autres partenaires, élaborer un plan national pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre d'ici décembre 1999.

Établir, en 1998, des partenariats communautaires, pour l'éducation et l'engagement public à l'appui de la sensibilisation aux changements climatiques.

#### *Progrès*

Cette question a été retirée de l'ordre du jour de la quatrième Conférence des Parties en 1998. Nous avons signé une lettre d'intention pour collaborer avec le Mexique au sujet des changements climatiques.

Les ministres fédéraux et provinciaux de l'Énergie et de l'Environnement étudieront les options relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au début de l'an 2000.

Mesures prises : publicité dans les revues éducatives; atelier sur les changements climatiques pour la Fédération canadienne des municipalités (avec RNCan); partenariat avec les localités vertes.

### *Attentes du rendement*

Publier avec Santé Canada, en 1998, les nouveaux objectifs de la qualité de l'air ambiant pour les fines particules.

Promulguer, au début de 1999, le règlement sur le soufre dans l'essence.

Étendre jusqu'à quatre régions névralgiques localement les prévisions du smog d'ici la fin de l'an 2000.

Rédiger en vue des négociations, avant avril 1999, une annexe sur l'ozone à l'entente canado-américaine sur la qualité de l'air.

Élaborer, avant la fin de 1999, une stratégie pancanadienne sur les précipitations acides pour la période de l'après-2000.

Signer en 1998 les protocoles sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds de la CEE-NU.

Négocier, avant la fin de 1999, un protocole de la CEE-NU sur les polluants multiples et les effets multiples (ozone/précipitations acides) .

Moderniser, avant la fin de 1999, le matériel de surveillance de la qualité de l'air et les installations de laboratoire pour améliorer la mesure et l'analyse des substances dans l'atmosphère.

### *Progrès*

Rendre public, en juin 1999, un document sur l'évaluation des effets scientifiques sur les particules, préparé par Environnement Canada, Santé Canada et les provinces à l'appui des normes pancanadiennes.

Le règlement a été promulgué en juin 1999.

Le programme pilote des prévisions du smog pour Saint-Jean du Nouveau-Brunswick étendu en 1999 à tout le sud de la province. Comporte une prévision quotidienne sur le smog et un avis sur la santé lorsque les conditions le dictent.

Annonce conjointe des négociations en avril 1999. Les négociations devraient pouvoir se terminer au plus tard en décembre 2000.

Les ministres fédéraux et provinciaux ont signé, en octobre 1998, la stratégie pancanadienne sur les précipitations acides pour la période de l'après-2000.

Les protocoles ont été signés en juin 1998.

Les travaux sont en cours comme prévu.

Cette modernisation a été reportée. La surveillance nationale de la qualité de l'air ambiant se poursuit par le réseau fédéral-provincial national de surveillance de la pollution atmosphérique.

---

### **But à long terme**

Comprendre et prévenir ou réduire les menaces à la santé humaine et environnementale posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

---

L'un des jalons importants dans le cas de ce but a été l'adoption à la Chambre des communes du nouveau texte de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). En outre, de réels progrès ont été réalisés pour établir les normes

pancanadiennes sur les substances toxiques et pour mettre en œuvre les plans d'action afin de les gérer; il y a aussi la nouvelle importance que l'on accorde à la fonction de l'application de la loi d'Environnement Canada . En outre, des efforts considérables ont été déployés, avec succès, pour nous préparer à l'an 2000. Les détails relatifs à ces réalisations sont donnés ci-dessous.

Le nouveau texte de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)<sup>2</sup> représente l'étape la plus importante que ce secteur d'activité a franchie au cours de l'année écoulée. La *Loi* révisée insiste sur la prévention de la pollution plutôt que sur la lutte contre la pollution; elle élargit plusieurs autorisations législatives et elle en crée quelques nouvelles. Par exemple, on y introduit de nouveaux pouvoirs permettant d'exiger la planification de la prévention de la pollution pour les substances toxiques; elle exige que les 23 000 substances en circulation au Canada soient toutes examinées; elle introduit de nouvelles échéances pour passer à l'action au sujet des substances toxiques; elle nécessite la quasi-élimination des substances toxiques les plus dangereuses. Elle prévoit l'autorisation d'établir des normes pour les émissions provenant des nouveaux véhicules à moteur et elle élargit l'autorisation pour qu'elle puisse s'appliquer aux autres genres de moteur. La LCPE permet aussi au public d'avoir un meilleur accès à l'information et elle élargit le comité consultatif national pour que les gouvernements autochtones en fassent partie. Pour mieux appliquer la loi, les agents chargés de cette mission reçoivent le titre « d'agent de la paix » avec pouvoirs accrus.

*La nouvelle Loi sur la protection de l'environnement insiste sur la prévention de la pollution plutôt que sur la lutte contre la pollution.*

Les travaux en cours au sujet des **normes pancanadiennes** pour les substances toxiques se déroulent comme prévu, c'est-à-dire qu'ils devraient se terminer vers la fin de 1999 ou au début de l'an 2000. Ces normes remplissent les engagements d'une entente auxiliaire en vertu de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale*, qui a été signé par le ministre fédéral et les ministres provinciaux de l'Environnement (sauf celui du Québec) en janvier 1998. Des normes sont en voie de préparation pour six substances prioritaires : les particules, l'ozone troposphérique, le benzène, les dioxines et les furannes, le mercure, les hydrocarbures pétroliers. Environnement Canada participe aux travaux des comités qui établissent les normes pour toutes ces substances et il dirige les comités chargés des particules, de l'ozone et du benzène.

Le renouvellement du programme **d'application de la loi**<sup>3</sup> a constitué un point important du secteur d'activité. De récents examens par le Bureau du vérificateur général et par le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable ont signalé l'incapacité du programme d'application de la loi de veiller, à même les ressources existantes, à ce que l'on se conforme suffisamment aux règlements. Environnement Canada a élaboré un plan d'action national qui

---

<sup>2</sup> Rapport annuel de la LCPE : [http://www.ec.gc.ca/cepa/index\\_f.html](http://www.ec.gc.ca/cepa/index_f.html)

<sup>3</sup> Programme d'application de la loi : <http://www.ec.gc.ca/enforce/homepage/french/findex.htm>

porte sur plusieurs questions clés : clarifier les rôles et les orientations claires, tenir compte des lacunes et des faiblesses dans la gestion du programme et d'autres instruments pour permettre aux agents d'accomplir leurs tâches avec plus d'efficacité.

Il est essentiel, pour la protection de l'environnement, de bien appliquer, et de façon juste, les lois et les règlements de l'environnement. Il est essentiel aussi de bien les comprendre. En 1998-1999, nous avons intensifié nos efforts pour mieux faire comprendre et observer les règlements, entre autres, le *Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux* et le nouveau *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone*, établis aux termes de la LCPE. Le rapport annuel de la LCPE pour 1998-1999 donne des précisions quant au nombre d'inspections et de mesures d'application qui ont été effectuées dans le cadre des règlements d'application de la LCPE. Environnement Canada collabore avec les Douanes canadiennes pour essayer d'appliquer les règlements régulièrement. Par ailleurs, il resserre davantage les liens avec les provinces pour partager leurs expériences, étudier les possibilités d'offrir une formation commune et établir de meilleurs réseaux. Environnement Canada a mis au point un nouvel instrument, le Système national de renseignements sur l'application de la loi reliée à l'environnement (NEMISIS), qui donne une image plus fidèle de ses activités d'application de la loi. Ce logiciel est fourni aux provinces dans le cadre du partage des renseignements relatifs à l'application de la loi entre les organismes qui en sont chargés. En outre, le public peut avoir facilement accès à l'information sur l'application de la loi en consultant la page d'accueil de l'application de la loi sur la Voie verte d'Environnement Canada.

*L'évaluation et la gestion des substances toxiques sont au centre même de l'action d'Environnement Canada pour un environnement sain.*

*Environnement Canada met en oeuvre des plans d'action pour la quasi-élimination de 12 des substances toxiques les plus dangereuses.*

**L'évaluation et la gestion des substances toxiques** représentent l'essentiel de l'action d'Environnement Canada pour un environnement sain. Les mesures de gestion se poursuivent au sujet des substances déclarées toxiques sur la première liste des substances d'intérêt prioritaire. En 1998, le ministre a accepté des recommandations additionnelles formulées par les six comités thématiques multilatéraux (production d'électricité, fabrication d'acier, fusion primaire des métaux, finissage des métaux, fibres de céramique réfractaire, dichlorométhane) pour la gestion de ces substances. Les réductions prévues d'émissions varient selon les secteurs et les substances. Par exemple, les émissions de six substances toxiques au sens de la LCPE provenant du secteur de la fusion primaire des métaux sont ciblées pour une réduction de 80 % par rapport à leurs niveaux de 1988, et ce, au plus tard en l'an 2008. Les cinq autres comités thématiques devraient terminer leur évaluation des options de gestion d'ici la fin de l'an 2000.

Les substances qui sont toxiques, persistantes et bioaccumulables, et dont les rejets sont attribuables principalement à l'activité humaine, doivent être éliminées en quasi-totalité selon la Politique fédérale de gestion des substances toxiques. Cette année, et pour la première fois, la Politique a servi à désigner 12 substances vouées à la quasi-élimination. Des mesures intérieures ont déjà été prises pour limiter grandement ou simplement interdire la production, l'utilisation ou le rejet de ces substances. Nous avons

préparé des plans d'action qui sont mis en œuvre en vue de leur quasi-élimination.

Le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable de mai 1999 comportait des vérifications de l'évaluation et de la gestion des substances toxiques dans les ministères fédéraux. Le rapport indiquait un écart grandissant entre la demande de fournir une information scientifique sur les substances toxiques et la capacité des ministères fédéraux de satisfaire aux obligations existantes et de répondre aux nouveaux problèmes qui surgissent. Le rapport cite également plusieurs exemples des progrès réalisés par des efforts faits en coopération et en collaboration.

Environnement Canada dirigera la réponse du gouvernement à ce rapport et travaillera en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement pour traiter des principales questions horizontales relatives aux substances toxiques. Environnement Canada a également mené un examen interne du processus des options stratégiques, processus qui a pour but de déterminer les options afin de gérer les substances jugées toxiques au sens de la LCPE. Le Ministère est en train de mettre en œuvre les 12 recommandations de cet examen qui était conforme aux conclusions de la vérification du Commissaire.

#### **L'évaluation environnementale<sup>4</sup>**

représente d'énormes efforts pour le Ministère, en particulier dans les régions. Plus qu'une simple exigence mandatée, les conseils qui se dégagent des évaluations environnementales sont un moyen économique de prévenir la pollution et de protéger les écosystèmes avant qu'il n'y ait des dégâts. Au cours de la dernière année, Environnement Canada a évalué 387 projets pour lesquels il a fait approuver le règlement et il a fourni des conseils au sujet de 1 397 projets supplémentaires et de 56 mémoires au Cabinet. Parmi les principales initiatives ayant un potentiel considérable de se répercuter sur l'environnement, il y a le projet de la mine de nickel de Voisey's Bay, au Labrador, les exploitations pétrolières et gazières au large de la côte de l'Atlantique, la voie rapide à Red Hill Creek à Hamilton, en Ontario, et la mine Cheviot en Alberta. Environnement Canada a aussi fait valoir l'idée de faire une évaluation des répercussions cumulatives pour les projets de sable bitumineux en Alberta, ce qui a contribué à une décision par le gouvernement provincial d'amorcer une stratégie régionale de développement durable pour le secteur des sables bitumineux.

#### **Les sciences et la technologie en action**

Le 23 mars 1999, par une mer démontée, le M/V Gordon C. Leitch s'est abîmé sur un quai de Havre Saint-Pierre, au Québec, créant une ouverture béante d'un demi-mètre dans sa coque et laissant s'écouler 50 tonnes de pétrole brut de sa soute dans les eaux du golfe Saint-Laurent au nord de l'île d'Anticosti en plein centre du parc national de l'archipel de Mingan. Au plus fort de l'urgence, dans des conditions météorologiques difficiles, 250 personnes travaillaient sur place pour gérer l'urgence. Des équipes d'experts d'Environnement Canada surveillaient le déversement, déterminaient le type de contamination à chaque endroit et proposaient les bonnes méthodes de restauration. Des cartes superposées ont été créées pour déterminer les principales caractéristiques environnementales et établir les priorités en vue du nettoyage. Des cartes quotidiennes sur les progrès réalisés ont également été dressées. Des biologistes d'Environnement Canada ont aménagé un centre pour nettoyer les oiseaux mazoutés et, malgré les difficultés, 80 % du pétrole a été récupéré en moins d'un mois.

En association avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, Environnement Canada a entrepris des travaux pour assurer la coordination et gérer environ 5 000 **lieux contaminés** qui sont de compétence fédérale. Environnement Canada a un double mandat au sujet de ces lieux, soit de nettoyer les lieux pour lesquels il est directement responsable et de fournir une aide technique à d'autres ministères fédéraux afin qu'ils assument leurs propres responsabilités. Le cadre en voie de préparation fera écho aux récentes constatations du vérificateur général et du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable. On devrait en commencer la mise en œuvre en décembre 1999.

*Environnement Canada veille à ce que soit prête pour l'an 2000 l'infrastructure nationale du traitement des eaux usées, des matériaux et des déchets dangereux, et des systèmes de purification de l'eau.*

Environnement Canada a également assuré un leadership fédéral en évaluant **l'état de préparation, pour l'an 2000**, de l'infrastructure nationale du traitement des eaux usées, des matériaux et des déchets dangereux, et des systèmes de purification de l'eau. Des pannes d'équipement dans ces systèmes pourraient causer des rejets de polluants dans l'environnement. On a relevé des lacunes dans l'état de préparation et on y a remédié par l'évaluation des risques menée de concert avec les provinces et l'industrie. Environnement Canada a également établi et éprouvé des plans d'urgence pour réagir aux urgences environnementales qui peuvent survenir.

Voici en détail les attentes du rendement et les progrès par rapport au but qui consistait à comprendre, à prévenir et à réduire les menaces que les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes représentent pour l'environnement et la santé humaine.

#### **Attentes du rendement**

La LCPE sera déposée de nouveau au Parlement en 1998.

L'évaluation des risques dans le cas de 25 substances de la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP2) sera terminée entre 1998 et 2000.

Élaboration de plans d'action régionaux en vertu de la CCE de l'ALENA pour la fin 1999.

En vertu de l'Inventaire national des rejets de polluants, établissement de rapports obligatoires sur les matières envoyées à l'extérieur des lieux à des fins de recyclage avant la fin de 1998.

#### **Progrès**

La LCPE, déposée de nouveau en mars 1998, a reçu la sanction royale en septembre 1999.

Cinq évaluations de la LSIP2 ont été publiées et soumises à l'examen du public. Les autres évaluations seront terminées avant décembre 2000.

Des plans d'action régionaux pour le DDT, le chlordane, les BPC et le mercure ont été élaborés, puis mis en œuvre.

Mis en œuvre. Les données ont été recueillies pour 1998 et l'on en fera rapport à l'automne 2000.

---

<sup>4</sup> Évaluation environnementale : [http://www.ec.gc.ca/envass\\_f.html](http://www.ec.gc.ca/envass_f.html)

### *Attentes du rendement*

Mise en œuvre, en 1998, du plan d'action pour la protection du milieu marin des activités terrestres.

Amorcées en 1998, mesures de promotion de la conformité et d'application de la loi ciblées en ce qui concerne les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les déchets dangereux, en particulier aux frontières internationales.

Réduction des rejets de toxiques de 25 000 tonnes par le programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) au plus tard à la fin de 1999.

Commencement, en 1998, des discussions du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) sur l'harmonisation de l'application de la loi.

Évaluation et amélioration des méthodes de prévention des urgences et de préparation aux urgences concernant les déchets dangereux dans 20 bâtiments fédéraux.

Amélioration, en 1998, du système national des urgences environnementales, puis examen, au début de 1999, de la possibilité d'harmoniser le système avec d'autres ministères du gouvernement et trois provinces.

Des renseignements sur 10 secteurs industriels sont rendus accessibles par voie électronique, en 1998, par l'intermédiaire du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution.

### *Progrès*

Un projet de programme d'action national a été soumis à la consultation du public (de concert avec Pêches et Océans) en mars 1999.

Meilleure conformité aux exigences relatives aux rapports en vertu du Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux par la promotion de la conformité.

Modification, en 1998, du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone de façon à y incorporer des restrictions plus strictes sur l'importation des CFC et des halons récupérés ou recyclés.

En 1997, les participants à ARET ont réduit les émissions de 24 090 tonnes, soit 64 %. Une autre réduction de 5 172 tonnes, soit 78 % par rapport aux émissions du niveau de référence, au plus tard en l'an 2000.

Accord conclu avec les provinces et les territoires sur la portée de l'entente auxiliaire relative à l'application de la loi à l'Accord d'harmonisation. On s'attend à ce que ce soit terminé au printemps 2000.

Les efforts ont été consacrés à déterminer d'abord ce qui en était des méthodes d'Environnement Canada. Une quinzaine de bâtiments ont été évalués en 1998, dont des laboratoires et des stations météorologiques. Les mesures visant à combler les lacunes seront entièrement prises au plus tard en mars 2000.

Le système national des urgences environnementales a été amélioré vers la fin de 1998. Des négociations sont en cours avec la Garde côtière canadienne pour harmoniser le système avec la base de données sur les déversements en mer.

Des renseignements sont maintenant disponibles sur 37 secteurs industriels et autres, pour un total de 746 références sur la prévention de la pollution.

### *Attentes du rendement*

Financement communautaire pour 200 projets chaque année et augmentation de 20 % du nombre de projets communautaires reliés aux changements climatiques.

Premières mesures correctrices au sujet du lieu contaminé des mares de goudron de Sydney et du ruisseau Muggah au plus tard à la fin de 1999.

Des protocoles internationaux, des ententes et des transferts de technologies pour que la capacité environnementale soit accrue, au plus tard à la fin de 1999.

Au plus tard à la fin de 1999, davantage d'entreprises de programmes d'avancement des technologies et des procédés non polluants au Canada et à l'étranger.

### *Progrès*

Des fonds ont été fournis pour 163 projets en 1998-1999 (dont certains appuient le secteur d'activité de la Nature). Les projets ayant trait à la pureté de l'air et aux changements climatiques ont augmenté de plus de 20 %.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux ont signé un protocole d'entente et une entente de partage des frais pour le groupe d'action mixte afin de s'assurer de l'engagement à long terme pour le nettoyage des lieux. Les premières mesures correctrices doivent commencer au plus tard à la fin de 1999.

Cinq projets se poursuivent et neuf nouveaux projets ont été approuvés en vertu du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (substances appauvrissant la couche d'ozone).

Environnement Canada a aussi géré dix ententes bilatérales et deux projets financés par l'ACDI pour créer une capacité de protection de l'environnement et pour faire le transfert de technologies douces dans les pays en développement.

Une expertise technique, scientifique et gestionnelle a été fournie à environ 500 projets de technologie et de savoir-faire par année. Au cours de 1998-1999, on a mis davantage l'accent sur les technologies d'atténuation aux changements climatiques, plus particulièrement la chimie « verte » et les réductions des émissions provenant des véhicules et des usines.

Parmi les principales **mesures à prendre** pour le secteur d'activité de l'environnement sain, mentionnons l'application du nouveau texte de la LCPE, le parachèvement des normes pancanadiennes sur six substances prioritaires, les rapports à soumettre aux ministres fédéral et provinciaux sur une stratégie nationale d'intervention pour contrer les changements climatiques, le début des travaux d'assainissement des mares de goudron de Sydney et des lieux contaminés du Centre de l'environnement du Pacifique et la mise en œuvre des recommandations de la réponse du gouvernement à la vérification du Bureau du vérificateur général au sujet des substances toxiques.

## La nature

### Total brut

Dépenses prévues	143 923 700 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>146 094 213 \$</i>
<b>Dépenses réelles en 1998-1999</b>	<b>146 583 554 \$</b>

Le secteur d'activité de la nature d'Environnement Canada se soucie de conserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains. Il a un rôle de leader dans le développement des stratégies partagées de durabilité pour la faune et les écosystèmes du Canada. Sa composante scientifique porte principalement sur la biologie de la faune, sur son habitat et sur les effets de l'activité humaine sur les écosystèmes aquatiques.

Les principales attentes du rendement de ce secteur d'activité en 1998-1999 incluaient la réintroduction au Parlement d'un projet de loi visant à protéger les espèces en péril, la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces et le développement et la mise en œuvre de nouvelles initiatives relatives aux habitats. D'autres engagements consistaient à continuer à jouer le rôle de chef de file dans la science des écosystèmes et à faire des progrès mesurables pour les initiatives écosystémiques. Le Ministère a rencontré ses engagements de rendement, à quelques exceptions près, dans le domaine des espèces en péril.

---

#### **But à long terme**

Conserver la diversité biologique.

---

Au cours de 1998-1999, Environnement Canada a travaillé en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et un grand nombre d'intervenants pour atteindre ce

but. Il a élaboré un plan de travail afin de mettre en œuvre l'Accord national pour la protection des espèces à risque au Canada, il a renouvelé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine qu'ont signé le Canada, les États-Unis et le Mexique et il a publié le premier rapport national du Canada sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Le détail de ces réalisations est donné ci-dessous.

### **Centre des données de conservation dans le Canada atlantique**

Le Centre des données de conservation dans le Canada atlantique est le plus récent des 86 centres de données de conservation qu'on trouve dans les Amériques. Ce centre, qui compte neuf grands partenaires, dont Environnement Canada, le Service canadien des forêts, Parcs Canada, les quatre provinces atlantiques, la Société canadienne pour la conservation de la nature et The Nature Conservancy, offrira des services d'information sur la biodiversité au Canada atlantique en mettant l'accent sur les espèces et les communautés naturelles à risque.

*La gérance est une composante importante pour prévenir la perte des espèces et des habitats.*

### **Nouvel instrument pour suivre les espèces migratrices**

Les scientifiques d'Environnement Canada ont mis au point une technique novatrice pour retracer les origines des oiseaux chanteurs, des canards et des insectes qui se déplacent entre les lieux de nidification au Canada et les aires d'hivernage dans le Sud. Ils ont constaté que les concentrations des isotopes d'hydrogène stable dans les tissus des animaux reflétaient ceux trouvés dans l'eau de pluie. La nouvelle méthode utilise les isotopes pour établir l'aire géographique d'origine des espèces migratrices. Avec cette information en main, les projets de conservation peuvent être dirigés plus précisément pour la gestion des espèces et la protection des habitats.

En vertu de l'Accord pour la protection des **espèces à risque** au Canada, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, a consulté un grand nombre d'intervenants pour déterminer comment en arriver à mieux protéger les espèces canadiennes à risque. Le gouvernement fédéral compte déposer, au début de l'an 2000, un projet de loi sur les espèces à risque. Le nouveau dépôt de la loi visant à

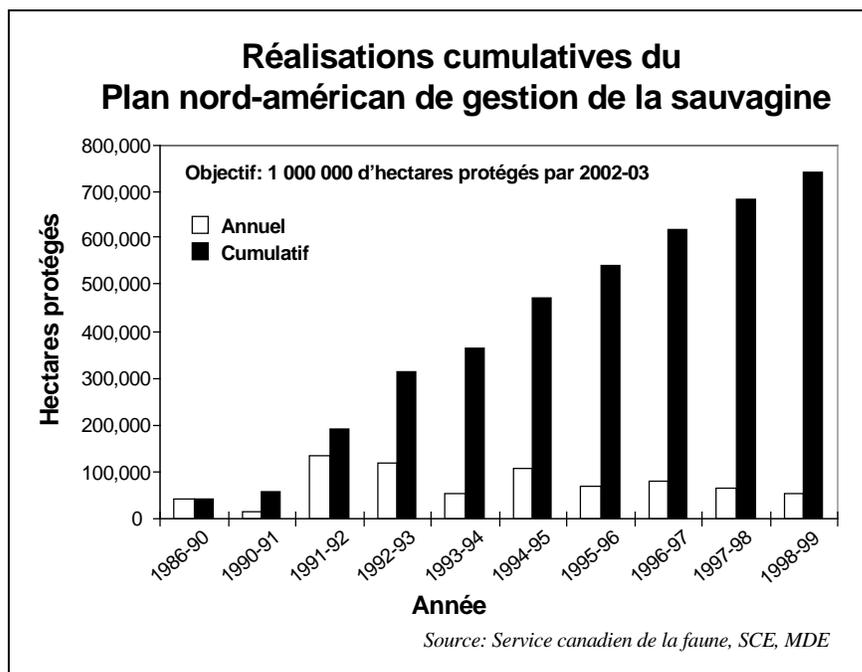
protéger les espèces à risque a été reporté à l'an prochain pour permettre de poursuivre les consultations avec les communautés autochtones et d'autres intervenants. Cette loi rendrait officiel le processus national de listage, permettrait d'améliorer les efforts de rétablissement, autoriserait les interdictions contre les activités nocives aux espèces à risque et à leurs habitats.

Au cours des consultations publiques, la gérance a été mentionnée comme une composante importante de la protection des espèces à risque. En reconnaissance des efforts de gérance de nombreux propriétaires terriens et des gestionnaires des ressources, le Conseil des ministres de la Faune du Canada a modifié l'Accord pour la protection des espèces à risque afin de mieux reconnaître ce rôle de la gérance dans la prévention de la perte des espèces et des habitats et dans les efforts de rétablissement. Un plan d'action pancanadien sur la gérance est en préparation pour le faire approuver par le Conseil des ministres de la Faune du Canada plus tard en 1999.

Le plan du réseau des réserves nationales de la faune a été reporté afin d'élaborer une stratégie marine pour le Ministère de façon à appuyer le projet de loi C-48, la *Loi sur les aires marines de conservation*, de Parcs Canada et appliquer la *Loi sur les océans* du ministère des Pêches et des Océans. Les modifications au règlement d'application de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII) seront présentées à

l'automne 1999 pour une publication préliminaire. L'examen du Règlement concernant les oiseaux migrateurs, qui est assujéti à la mise en œuvre du protocole américain, se poursuit et sera terminé en 1999-2000 sous réserve de la ratification des changements apportés à la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine<sup>5</sup> a été renouvelé en novembre 1998 par le Canada, les États-Unis et le Mexique et il a été signé en mars 1999. Le but du plan est de restaurer les populations d'oiseaux aquatiques en Amérique du Nord pour les ramener à leurs niveaux des années 70 en préservant, en améliorant et en gérant leurs habitats des terres humides partout sur le continent. Aux termes du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, en 1998-1999, il y a eu 53 253 hectares additionnels d'habitats essentiels de terres humides de conservés au Canada, soit un total de plus de 744 090 hectares depuis l'adoption du Plan en 1986. La figure 3 indique les progrès qui ont été réalisés pour atteindre les objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en matière de préservation des habitats.



*Plus de 744 090 hectares de terres humides ont été conservés en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.*

**Figure 3**

Par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale, plusieurs projets ont été mis au point pour conserver la biodiversité nord-américaine, dans les écosystèmes communs et les espèces transfrontalières, et pour améliorer le réseau nord-américain de la biodiversité.

Le tableau qui suit résume les attentes et les progrès en fonction du but de la conservation de la diversité biologique.

<sup>5</sup> Plan nord-américain de gestion de la sauvagine : [http://www.cws-scf.ec.gc.ca/nawmp/nawmp\\_f.html](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/nawmp/nawmp_f.html)

### *Attentes du rendement*

Déposer de nouveau au Parlement, en 1998, la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* (LPEPC).

Mieux comprendre l'état des habitats selon les écosystèmes, en 1998, par l'intermédiaire du plan du réseau des réserves nationales de la faune.

Élaborer, en 1998, une stratégie d'intervention avec les provinces et les territoires en vertu de l'Accord national pour la protection des espèces à risque.

Approuver, en 1998, le règlement d'application de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII) .

Terminer, en septembre 1998, la mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).

Publier, en 1998, le premier Rapport pancanadien sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et terminer, à la fin de 1998, les modules fédéraux sur la mise en œuvre de la *Stratégie canadienne de la biodiversité*.

Mener à terme, à la fin de 1998, les négociations internationales relatives au Protocole sur la sécurité biologique en vertu de la Convention sur la biodiversité.

Tous les groupes de travail régionaux des Partenaires d'envol établis en mars 1999.

Mise à jour du Règlement concernant les oiseaux migrateurs au plus tard en août 1999.

### *Progrès*

La *Loi sur les espèces à risque* (LEAR) sera déposée au début de l'an 2000.

Le plan du réseau des réserves nationales de la faune sera terminé en 1999-2000.

Le nouveau refuge des oiseaux migrateurs a été proclamé à Inkerman, au Nouveau-Brunswick.

Le plan de travail pour mettre en œuvre l'Accord a été élaboré avec les provinces, les territoires et les intervenants. La mise en œuvre est commencée, dont la modification pour tenir compte du rôle de la gérance.

Les consultations publiques ont été terminées au printemps 1998. Le projet de règlement sera approuvé à l'automne 1999.

La mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a été terminée en novembre 1998, puis signée en mars 1999. La coentreprise sur les canards de mer a été approuvée.

Le rapport a été publié en mai 1998.

Cinq des huit modules fédéraux prévus ont été terminés en 1998. Les trois autres modules le seront en 1999-2000.

Le mandat du Canada a été approuvé en février 1999. La dernière séance de négociations reprendra avant la cinquième Conférence des Parties en mai 2000.

Deux groupes ont été établis et les trois autres le seront après la résolution de la participation provinciale.

L'examen global sera terminé en 1999-2000, sous réserve de la ratification des changements apportés à la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

### *Attentes du rendement*

Mettre en œuvre, en 2005, des plans de rétablissement de toutes les espèces d'oiseaux migrateurs menacés ou en péril.

### *Progrès*

Les plans de rétablissement du moucherolle vert, de la paruline à capuchon et du râle élégant ont été terminés et attendent d'être approuvés par les instances responsables. Le plan de rétablissement du pluvier siffleur est en train d'être révisé.

---

### **But à long terme**

Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

---

Nous pouvons rendre l'environnement propre et sain pour les Canadiens dans la mesure où nous pouvons comprendre comment les agresseurs d'origine humaine influent sur les écosystèmes du pays. Environnement Canada

*Nous pouvons rendre l'environnement propre et sain pour les Canadiens dans la mesure où nous pouvons comprendre comment les agresseurs environnementaux d'origine humaine influent sur les écosystèmes du pays.*

réussit à mieux connaître et à mieux comprendre les écosystèmes en effectuant des recherches, en les surveillant et en les évaluant pour déterminer et signaler l'état des écosystèmes canadiens. Le Ministère détermine également les situations où les activités anthropiques ont des répercussions importantes sur les écosystèmes canadiens, où les composantes écosystémiques sont le plus vulnérables et où il existe des possibilités de réduire au minimum ces répercussions ou de s'y adapter, puis il diffuse ces renseignements. Il met aussi au point des instruments et des techniques scientifiques, comme des normes nationales, des lignes directrices, des indicateurs et des techniques d'assainissement des sédiments, pour guider les gestionnaires de l'environnement dans leurs efforts en vue de réduire les répercussions de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Le Ministère a respecté tous ses engagements de rendement en 1998-1999 en fonction de son but à long terme et il a fait preuve de progrès réels en améliorant ses connaissances et sa compréhension scientifique de la santé des écosystèmes.

En 1999, Environnement Canada a étendu son engagement scientifique au Programme des contaminants dans le Nord, ce qui met à contribution quatre ministères fédéraux, ainsi que les

#### **Indicateurs régionaux sur la santé des écosystèmes**

La région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada renseigne le public sur la santé générale de certains écosystèmes par son site Web<sup>6</sup> des indicateurs. Neuf indicateurs sur les conditions de la couche d'ozone stratosphérique, sur la biodiversité, sur les contaminants toxiques et sur les écosystèmes marins ont été publiés et d'autres indicateurs sont en voie de préparation. Lorsque ces indicateurs seront reliés à plus d'une cinquantaine d'indicateurs socio-économiques et sanitaires, les indicateurs régionaux feront en sorte que les liens environnementaux et socio-économiques jouent un rôle important quant aux décisions à prendre pour préserver les écosystèmes de la région.

<sup>6</sup> Indicateurs environnementaux: [http://ecoinfo.org/env\\_ind/default\\_french.htm](http://ecoinfo.org/env_ind/default_french.htm)

*Environnement Canada, en vertu de l'initiative de recherche sur les substances toxiques, a étendu ses activités de recherche aux substances qui perturbent le système endocrinien, aux polluants organiques persistants, aux métaux dans l'environnement, aux effets cumulatifs des substances toxiques et aux polluants atmosphériques.*

universités, les Autochtones du Nord et les gouvernements territoriaux. Les efforts de recherche seront consacrés aux concentrations de contaminants et à leurs effets sur les oiseaux de mer de l'Arctique et sur les ours blancs. Ils porteront aussi sur l'évaluation des risques pour les écosystèmes du Nord et la santé humaine, risques associés au transport à grande distance des polluants persistants dans l'Arctique.

Environnement Canada, de concert avec Santé Canada, a annoncé que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'initiative relative aux recherches sur les substances toxiques, investira une somme de 40 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir la recherche scientifique dans les liens entre les substances toxiques, les dommages environnementaux et la maladie humaine. Environnement Canada dépensera plus de 2,8 millions de dollars provenant de l'initiative pour faire des recherches sur certaines questions particulières relatives à la santé et à l'environnement : substances qui perturbent le système endocrinien, polluants organiques persistants, formes toxiques de métaux, effets cumulatifs des substances toxiques et polluants atmosphériques. Cette recherche sera faite en association avec d'autres ministères fédéraux et avec les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Les attentes et les progrès par rapport au but de comprendre et de réduire les effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes sont résumées ci-dessous.

***Attentes du rendement***

Établir des indicateurs de la santé des écosystèmes du Canada et continuer à faire rapport, par les bulletins sur les indicateurs et par Internet, des progrès réalisés par le Canada en vue d'un développement écologique durable.

Élargir, en 1999, le Programme des contaminants dans le Nord et l'initiative de recherche sur les substances toxiques.

Obtenir des évaluations intégrées (sociales, économiques, environnementales) de l'état des sciences et de l'environnement au sujet de 12 substances prioritaires (précipitations acides, effets de l'UVb, nutriments, mercure, etc.) en 1998-2000.

***Progrès***

Les Bulletins sur les indicateurs de la qualité de l'air et sur l'ozone stratosphérique ont été publiés; trois autres (précipitations acides, sols agricoles et préservation des forêts du Canada) le seront à l'automne 1999.

Une quinzaine de projets scientifiques d'Environnement Canada ont été approuvés en vertu du Programme des contaminants dans le Nord; 19 projets d'EC ont été approuvés en vertu de l'initiative de recherche sur les substances toxiques.

L'évaluation scientifique des effluents des eaux usées municipales est terminée et l'évaluation des nutriments est à l'étude. Le rapport sommaire sur l'état de l'environnement sera publié au printemps 2000.

---

## But à long terme

---

Conserver et restaurer les écosystèmes prioritaires.

Le défi auquel font face les Canadiens pour s'assurer de la durabilité des ressources en eau douce est important, étant donné les diverses politiques et les divers programmes de plusieurs organismes fédéraux,

provinciaux et municipaux, qui influent sur la qualité et la quantité des ressources en eau douce. Environnement Canada relève ce défi en assurant le leadership fédéral et en offrant l'expertise voulue pour conserver et protéger les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, dont les écosystèmes ciblés.

Comme nous le verrons dans la section suivante, le Ministère a réalisé ses objectifs l'an dernier par rapport à ce but à long terme. Environnement Canada a concentré ses efforts sur la mise en œuvre de la stratégie sur les prélèvements massifs d'eau, sur toutes ses initiatives écosystémiques en les amenant à la phase suivante et sur le lancement d'une initiative sur les écosystèmes du Nord.

En février 1999, par suite des préoccupations des Canadiens au sujet de la sécurité des **ressources en eau douce** du Canada, les ministres de l'Environnement et des Affaires étrangères et du Commerce international ont annoncé une stratégie pour interdire les prélèvements massifs d'eau, même à des fins d'exportation, dans les bassins hydrographiques canadiens. La stratégie comporte des modifications à la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales* pour donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'interdire les prélèvements massifs dans les eaux limitrophes, principalement dans les Grands Lacs; la stratégie prévoit aussi une référence commune avec les États-Unis à la Commission mixte internationale pour étudier les effets de la consommation de l'eau, de son détournement et de son prélèvement, y compris l'exportation des eaux limitrophes; elle comporte aussi une proposition pour élaborer, en collaboration avec les provinces et les territoires, un accord pancanadien sur les prélèvements massifs d'eau qui a pour but de protéger les bassins hydrographiques du Canada.

Les **initiatives écosystémiques**<sup>7</sup> sont menées en collaboration sur des écosystèmes ciblés pour étudier et résoudre des questions environnementales complexes déterminées et convenues par les intervenants. Les initiatives écosystémiques aident les Canadiens à atteindre des résultats en matière d'environnement par les partenariats, par la mise en commun des ressources, par les recherches scientifiques, par un effort de coordination, par le partage de l'information et des expériences et par l'établissement de larges appuis. De plus, elles aident à édifier la capacité de tous les intervenants à prendre de meilleures décisions et à effectuer des changements. Environnement Canada s'est engagé dans un certain nombre d'initiatives au pays qui favorisent une vision écosystémique.

*Environnement Canada assure le leadership fédéral et offre l'expertise voulue pour conserver et protéger les ressources hydriques et les écosystèmes aquatiques du Canada.*

*Les initiatives écosystémiques aident les Canadiens à atteindre des résultats en matière d'environnement.*

---

<sup>7</sup> Initiatives écosystémiques : <http://www.ec.gc.ca/ecosyst/gdprecin/contntfr.html>

La phase I du **Programme d'action pour les zones côtières de l'Atlantique** a réuni divers intérêts dans 13 ports et bassins hydrographiques dégradés des côtes afin d'élaborer des plans d'action détaillés pour la restauration et le développement durable de ces écosystèmes. En 1998-1999, la phase II a été inaugurée pour la mise en œuvre de ces plans d'action.

**L'initiative des écosystèmes des rivières du Nord** a été officiellement annoncée en février 1999. En vertu de cette initiative, les gouvernements du Canada, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ont approuvé plusieurs projets pour étudier les questions suivantes : la prévention de la pollution, les effets des contaminants et des nutriments, les troubles endocriniens chez le poisson, l'oxygène dissous, l'hydrologie et l'eau potable.

La nouvelle **initiative des écosystèmes du Nord** a été lancée en 1999. C'est un projet quinquennal qui réunira divers paliers de gouvernement, des organisations autochtones, l'industrie, des groupes écologistes et d'autres pour se pencher sur les questions écosystémiques prioritaires dans le Nord. Une stratégie à deux volets y est appliquée : premièrement, développer davantage les partenariats autour des questions prioritaires qui ont trait aux changements climatiques, aux effets cumulatifs et au déclin des populations de canards de mer dans le Nord; deuxièmement, montrer le potentiel de l'initiative en travaillant avec des partenaires à des projets de démonstration ayant trait à l'assèchement des terres humides, à la surpopulation des oies des neiges et aux connaissances traditionnelles des Innus.

*Le Plan d'action Saint-Laurent a brillamment donné lieu à des changements mesurables dans la qualité de l'environnement du fleuve Saint-Laurent.*

Le **Plan d'action Saint-Laurent** a été inauguré en 1988. Il y a eu, au cours des dix premières années du plan, une réduction de 96 % des rejets d'effluents toxiques par les 50 usines industrielles prioritaires; la création du premier parc marin fédéral-provincial dans le Saguenay; la protection de 12 000 hectares d'habitats de la faune; l'augmentation de la population des bélougas de 500 à environ 800. Le succès des deux premières phases de ce plan a mené à une troisième qui a été inaugurée en juin 1998. Par cette nouvelle initiative, on cherche à réaliser trois grands objectifs : protéger la santé des écosystèmes, protéger la santé humaine, faire participer les collectivités riveraines à rendre le Saint-Laurent plus accessible et à lui faire recouvrer ses anciennes utilisations. Parmi les réalisations pour 1998-1999, mentionnons l'introduction d'un nouveau programme de financement pour les projets communautaires, qui a eu pour résultat le financement mixte de 44 projets, la protection d'espèces menacées et d'habitats de la faune ciblés et la production d'un atlas sur la biodiversité, ainsi que des rapports et des fiches de renseignements sur les divers aspects du fleuve Saint-Laurent.

**L'initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie** a été officiellement inaugurée en décembre 1998 et elle est exécutée en association avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, régionaux et municipaux, avec les Premières Nations et avec les organisations communautaires, industrielles, universitaires et non gouvernementales. Au cours de 1998-1999, les efforts se sont concentrés sur les projets qui avaient pour but de soutenir les objectifs environnementaux, soit de rendre pur l'air

et l'eau, de conserver et protéger les espèces et leurs habitats, de soutenir les efforts communautaires visant à réaliser des objectifs de durabilité, de fournir aux administrations municipales l'information et les instruments qui leur permettront de mieux incorporer les valeurs environnementales dans les stratégies locales d'urbanisme et de croissance, dans les plans de gestion des déchets liquides et dans les décisions quotidiennes. Tout compte fait, plus d'une centaine de projets ont été amorcés au cours de la première année d'activité.

**L'initiative Grands Lacs 2000** et l'Accord Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs prennent fin en l'an 2000; les travaux ont commencé pour mettre en œuvre la phase suivante du programme des Grands Lacs. Le comité de gestion du programme des Grands Lacs a fait faire plusieurs documents de travail et plusieurs documents thématiques à des fins de consultation et il a formé un comité consultatif multilatéral pour contribuer de façon permanente au processus de planification. Le comité a également organisé une série d'ateliers de consultation d'une semaine, en février 1999, avec des représentants de divers groupes intéressés, dont des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, les Premières Nations, les universités, la santé publique et les groupes non gouvernementaux. Le Programme des Grands Lacs a amélioré de façon mesurable l'environnement dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Par exemple, le port de Collingwood a été restauré et retiré de la liste des 43 régions préoccupantes du Canada et des États-Unis. Par ailleurs, les polluants dans les effluents des fabriques de pâtes à bois de l'Ontario ont été réduits de plus de 82 %, les rejets de dioxines et de furannes de 77 %, près de 4 000 hectares de terres humides ont été remis en état et environ 500 000 hectares de parcs ont été protégés.

**Grands Lacs**

BEAST n'est pas exactement faunique, mais il contribue à prendre des décisions qui touche les habitats et les écosystèmes. En inscrivant la latitude, la longitude et la profondeur de l'eau d'un lieu d'habitat dans les Grands Lacs, BEAST se met au travail. Bientôt l'information surgit d'une communauté biologique d'invertébrés dans la région ainsi qu'une évaluation de cette communauté. BEAST est le nom d'un logiciel mis au point par l'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada dans le cadre d'un projet pluriannuel pour élaborer des lignes directrices sur les sédiments biologiques dans les Grands Lacs. Le logiciel fournit également une évaluation de la toxicité des sédiments selon les quatre espèces d'invertébrés et puis classe les sédiments comme toxiques, potentiellement toxiques ou non toxiques. Le logiciel représente un pas important pour aider la gestion à prendre des décisions sur les sédiments contaminés dans les Grands Lacs.

Le tableau suivant résume les attentes et les progrès par rapport au but de la conservation et de la restauration des écosystèmes.

<i>Attentes du rendement</i>	<i>Progrès</i>
Inaugurer, en 1998, les prochaines phases des initiatives relatives aux écosystèmes du Saint-Laurent, du Fraser inférieur et du bassin de Géorgie, des côtes de l'Atlantique et des rivières du Nord.	Inaugurées comme prévu.
Élaborer, en 1998, l'initiative des écosystèmes du Nord et l'inaugurer en 1999.	Inaugurée comme prévu.

### *Attentes du rendement*

Fournir, par l'intermédiaire de la Biosphère, de l'information et des instructions pour réduire la pollution de l'eau et pour montrer l'importance de l'eau propre dans les écosystèmes du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Mettre à jour, en 1999, la politique fédérale des eaux.

### *Progrès*

La sensibilisation et la participation accrues du public dans la préservation des écosystèmes hydriques et aquatiques ont été réalisées.

Les efforts se sont concentrés sur la mise en œuvre de la stratégie fédérale pour interdire les prélèvements massifs d'eau sur la continuation de l'application de la stratégie nationale pancanadienne de l'eau douce. L'exécution est assujettie à la poursuite des discussions fédérales-provinciales-territoriales.

Comme **prochaine étape** dans le secteur d'activité de la nature, mentionnons la réintroduction au Parlement d'un projet de loi sur les espèces à risque, la mise en œuvre du nouveau Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et la stratégie fédérale de l'eau douce.

## **Prévisions météorologiques et environnementales**

### **Total brut**

Dépenses prévues	215 306 452 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>239 864 409 \$</i>
<b>Dépenses réelles en 1998-1999</b>	<b>239 704 535 \$</b>

Le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales d'Environnement Canada aide les Canadiens à respecter l'environnement et à s'y adapter, à court et à long terme, de façon à réduire les effets nocifs de l'environnement sur leur santé et leur sécurité, leurs biens et leur gagne-pain. Ses buts à long terme consistent à réduire les effets des risques météorologiques et apparentés et à permettre aux Canadiens de s'adapter aux changements dans l'atmosphère, l'hydrosphère et des glaces.

En service 365 jours par année et 24 heures par jour avec des délais de livraison à court terme pour les avertissements, les prévisions et les renseignements météorologiques, ce secteur d'activité est plus opérationnel que les autres secteurs d'activité du Ministère. Bien qu'il appuie les autres

secteurs d'activité pour les nouvelles questions à considérer, son rendement se fonde sur le bon fonctionnement de son importante infrastructure de surveillance, de production et de diffusion de l'information.

L'étude de l'atmosphère permet aux scientifiques d'Environnement Canada de mieux comprendre les dossiers environnementaux et de conseiller des moyens de réduire ou d'atténuer les effets de l'activité humaine sur l'environnement. Bien que le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales n'ait aucune responsabilité directe en matière de politiques, ses recherches assurent le bon fondement scientifique nécessaire à l'élaboration des politiques dans tout le Ministère. Ses recherches servent aussi, en quelque sorte, de crédibilité scientifique à la négociation des protocoles internationaux et confèrent les connaissances nécessaires à la mise au point et à l'amélioration des produits et des services.

Les priorités des prévisions météorologiques et environnementales consistaient, l'an dernier, à contribuer à la réalisation des résultats des autres secteurs d'activité en matière d'environnement, à répondre aux besoins changeants des Canadiens, de leurs gouvernements, de leurs clients et de leurs partenaires en matière de produits et de services, à poursuivre le développement de la capacité de prédiction environnementale d'Environnement Canada, à améliorer ses liens avec ses partenaires scientifiques et internationaux, à atténuer les risques d'épuisement des ressources limitées et à veiller à ce que les services météorologiques soient conformes à l'an 2000.

Bien qu'il faille faire face à des pressions sur les ressources comme l'a déterminé l'étude sur la diversification des modes de prestation des services, dans l'ensemble, Environnement Canada a réalisé ces engagements. Il a démontré qu'il était à l'écoute des besoins des clients, qu'il a fait preuve d'innovation et qu'il a bien géré ses opérations permanentes. Il l'a fait en réaffectant ses ressources, en remettant à plus tard certains projets et en retardant les investissements requis.

---

### **But à long terme**

Réduire les effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.

---

disposent des connaissances et du temps voulu pour réagir, pour se protéger eux-mêmes et pour sauvegarder leurs biens et leurs entreprises.

Chaque année, Environnement Canada diffuse environ 14 000 avertissements de perturbations météorologiques et environnementales à fortes répercussions. Le Ministère fournit aussi des données hydrologiques

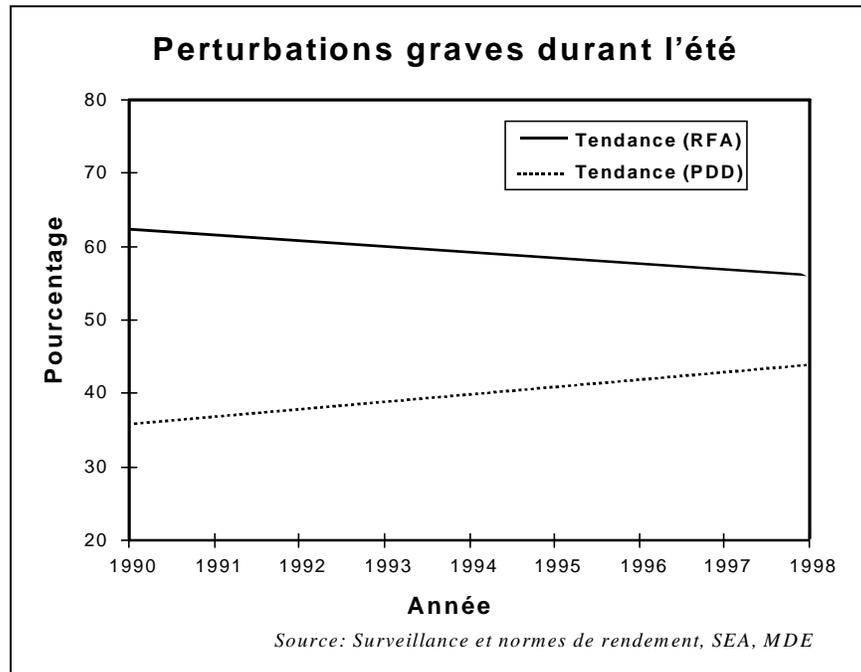
*Étudier l'atmosphère permet aux scientifiques d'Environnement Canada de mieux comprendre les questions environnementales et de conseiller comment réduire ou atténuer les effets de l'activité humaine sur l'environnement.*

*Chaque année, Environnement Canada diffuse environ 14 000 avertissements de perturbations météorologiques et environnementales à fortes répercussions.*

et météorologiques, des programmes d'éducation et de sensibilisation et un soutien technique directement aux citoyens canadiens, à ses clients et à ses partenaires; le Ministère mène la recherche-développement qui sert de fondement à ces produits.

En collaboration avec les provinces, le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales a été le responsable fédéral pour la mesure des ressources en eau du Canada de façon à définir les approvisionnements fiables, à déterminer le potentiel hydroélectrique, à évaluer le potentiel d'irrigation, à protéger la vie et la propriété, à assurer la gestion durable des ressources en eau du Canada et à protéger la souveraineté du Canada sur ces ressources.

À tout prendre, Environnement Canada a réussi à améliorer le rendement de la qualité de ses prévisions. En guise d'exemple, la figure 4 montre la probabilité de détection (PDD, c'est-à-dire le pourcentage de toutes les graves perturbations météorologiques qui ont été prédites correctement); ce pourcentage augmente tandis que la tendance aux fausses alertes (RFA, c'est-à-dire le pourcentage où il y a eu un avertissement d'émis sans qu'il y ait eu de perturbation) diminue. Les graves intempéries d'été sont définies comme englobant les tornades, les vents avec des rafales de plus de 90 kmh, les chutes d'eau de 50 mm dans une heure et de 75 mm dans trois heures et la grêle d'un diamètre supérieur à 2 cm.



**Figure 4**

Le système de prévisions et d'avertissements météorologiques d'Environnement Canada est l'un des systèmes de la mission critique pangouvernementale. Au cours de la dernière année, la principale préoccupation de ce secteur d'activité a été de faire en sorte que ce système

soit prêt pour **l'an 2000**. Bien que le Ministère soit confiant que son logiciel et son matériel informatique seront conformes à l'an 2000, il s'efforce maintenant d'établir et d'éprouver les plans d'urgence pour que le niveau essentiel de service soit maintenu en cas d'une panne généralisée du système. En août 1999, 99 % du système de prévisions et d'avertissements météorologiques a été jugé conforme à l'an 2000. Il faut noter, en particulier, que le Centre météorologique canadien a été déclaré conforme à l'an 2000 en août 1999.

Environnement Canada, de concert avec le Conseil du Trésor, a fait une étude de ses services météorologiques, hydrologiques et des glaces en 1998, à propos de la **diversification des modes de prestation des services**. Cette étude permet de mieux comprendre les risques et les perspectives de ces services. Environnement Canada élabore présentement des options pour que le secteur d'activité soit en mesure de connaître un avenir durable.

L'étude comporte une longue analyse des enjeux reliés aux ressources humaines, ce qui a eu comme point culminant l'élaboration d'une stratégie des ressources humaines. Plusieurs mesures ont été prises pour satisfaire aux exigences opérationnelles urgentes. Un plan de réaménagement de l'effectif a été conçu pour résoudre les principales questions : le ressourcement, la formation, le perfectionnement, ainsi que la santé et la sécurité en milieu de travail. Vingt météorologues ont été recrutés et formés au cours de l'année écoulée, année qui a marqué le rétablissement du recrutement national des diplômés universitaires en sciences de l'atmosphère par Environnement Canada et le renouvellement de son effectif des sciences et de la technologie.

#### **Le Centre canadien des ouragans**

Le Centre canadien des ouragans, dans la région de l'Atlantique d'Environnement Canada, est à l'avant-garde de la recherche internationale sur les déplacements et les caractéristiques des ouragans au delà des tropiques. L'an dernier, quatre systèmes ont traversé les eaux canadiennes, dont un a touché la péninsule Avalon, à Terre-Neuve. On sait que ces systèmes peuvent faire sentir leurs effets aussi loin à l'ouest qu'en Ontario. Nos recherches et nos efforts dans ce domaine nous ont permis d'en repérer les déplacements, d'orienter les centres météorologiques et de prévoir les répercussions sur les Canadiens de ces conditions météorologiques.

La réalisation de ce but à long terme, qui consiste à réduire les effets des conditions météorologiques sur la santé, la sécurité et l'économie, dépend du bon fonctionnement d'une **infrastructure** étendue et complexe. Environnement Canada a mis en service deux radars Doppler en 1998-1999, ceci s'inscrit dans sa démarche en vue d'établir un réseau complet de radars Doppler. Le radar Doppler est un radar météorologique très perfectionné qui, en association avec d'autres réseaux, améliorera la sécurité publique en aidant les météorologues à détecter plus tôt les risques et à prédire les risques écologiques, comme les violentes perturbations météorologiques. Au total, le Ministère compte mettre en service 29 radars Doppler d'ici 2003-2004. Il y a maintenant 5 radars Doppler d'installés.

Environnement Canada travaille en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les provinces pour remplacer le matériel à base de mercure, qui vieillit, dans le cadre du projet national de remplacement des manomètres au mercure. Les manomètres sont utilisés à

*Environnement  
Canada continue à  
répondre aux  
besoins des  
Canadiens et à  
chercher à  
améliorer le  
service de façon à  
ce qu'ils soient en  
sécurité contre les  
risques de  
l'environnement.*

l'appui du Programme de surveillance des eaux pour mesurer le niveau de l'eau dans les rivières et dans les lacs.

Environnement Canada continue de répondre aux **besoins des Canadiens** et de trouver des façons d'améliorer le service pour assurer leur sécurité contre les risques environnementaux. Suite à un nombre important de graves perturbations météorologiques au cours de l'été, une groupe de consultation communautaire de l'examen météorologique de Windsor fut établi en 1997-1998. Plusieurs recommandations faites au cours de l'examen ont été mises en œuvre, ce qui a donné une plus grande marge de sécurité aux Canadiens contre les événements environnementaux à fortes répercussions. Par exemple, en 1998, des avertissements de graves perturbations météorologiques ont été diffusés pour 76 % des tempêtes de l'été qui ont frappé l'Ontario, soit une augmentation de 6 % par rapport au plus fort pourcentage des avertissements précédents.

Environnement Canada a inauguré un site Web<sup>8</sup> « bureau météorologique », projet pilote pour diffuser des avertissements et des prévisions météorologiques partout au Canada. Les consultations des utilisateurs ont triplé, passant de 7 000 à 22 000 par jour au cours des 12 derniers mois. La consultation de pointe provenait de 45 000 utilisateurs au cours d'une journée de tempête en janvier et le nombre total pour le mois a atteint 750 000 utilisateurs.

*Environnement Canada offre des services météorologiques routiers aux gouvernements provinciaux et municipaux pour les aider à rendre plus sécuritaire la conduite en hiver.*

Des services météorologiques routiers sont offerts aux gouvernements provinciaux et municipaux dans plusieurs régions pour rendre plus sécuritaire la conduite en hiver et pour rendre plus efficace l'entretien des routes en hiver. De concert avec Transports Canada, Environnement Canada a commencé à adopter une optique nationale conforme à la prévision de l'état des routes.

Dans le cadre de ses efforts pour assurer un **leadership scientifique**, le Ministère recherche continuellement de nouvelles techniques et de nouveaux modèles pour améliorer sa capacité de prévisions et de prédictions. Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a implanté un modèle unifié de l'environnement planétaire. Le Centre météorologique canadien est maintenant le seul centre au monde qui fonctionne selon le même modèle de prévisions et le même système d'assimilation des données pour l'application planétaire et régionale, d'où un service de meilleure qualité.

Le rôle de **partenariat** du Ministère a été démontré dans les opérations de récupération de l'avion de la Swissair qui s'est écrasé près de Peggy's Cove en Nouvelle-Écosse le 2 septembre 1998. Ces opérations ont été grandement tributaires des conditions météorologiques. Environnement Canada, qui fournit de l'information sur la météo et sur l'état de la mer, a fait partie de l'équipe interministérielle qui a appuyé les opérations de récupération.

---

<sup>8</sup> Site Web du bureau météorologique : <http://www.bureaumeteo.com/>

L'expertise et la capacité d'Environnement Canada dans la modélisation et les prédictions météorologiques de la planète sont recherchées sur la scène internationale. Le Ministère travaille étroitement avec l'Organisation météorologique mondiale à la mise en œuvre du traité global interdisant les essais nucléaires. Il participe aussi à un réseau international qui repère les cendres volcaniques qui représentent un grand risque pour l'aviation. Ces travaux permanents contribuent à la sécurité générale contre les risques. Au cours de 1998, le Ministère a mené à terme le processus pour que le centre consultatif sur les cendres volcaniques de Montréal devienne pleinement opérationnel. Les centres désignés sont reconnus par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

*L'expertise et la capacité d'Environnement Canada dans la modélisation et la prédiction météorologique de la planète sont recherchées sur la scène internationale.*

Les régions d'Environnement Canada travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le secteur privé pour établir des modèles hydrologiques. Par exemple, la région du Québec travaille de concert avec Hydro-Québec, Alcan et le ministère de l'Environnement du Québec. Les réseaux et les modèles hydrométriques sont essentiels pour prévoir les inondations, contrôler le niveau de l'eau et régulariser les rejets de polluants.

Environnement Canada a démontré son expertise pour la surveillance de l'eau en participant à deux projets importants. En collaboration avec l'Agence de rétablissement agricole des Prairies, Environnement Canada a participé au projet national égyptien de la gestion de la qualité et de la disponibilité de l'eau pour entreprendre un réseau national de surveillance de la qualité de l'eau dans un pays étranger. Environnement Canada a aussi participé à une opération mixte de formation avec CNC-Lavalin pour offrir une formation pratique dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'eau, de la gestion des données et des opérations de laboratoire aux délégués venus du Vietnam.

Selon la priorité de l'ensemble du gouvernement pour la **jeunesse**, un programme pour les observateurs du ciel, mettant à contribution près de 300 écoles, est en train d'être établi dans trois régions d'Environnement Canada. C'est un programme éducatif interactif pour les écoles primaires, qui s'adresse principalement aux élèves de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année. Les étudiants apprennent la science de la météorologie en faisant des observations météorologiques au cours de l'année scolaire. Le programme fournit un volet sensibilisation du public, crée des connaissances et assure la conscientisation de la collectivité.

*Le programme des observateurs du ciel d'Environnement Canada enseigne la météorologie aux élèves des écoles primaires.*

Le tableau ci-après montre les attentes et les progrès par rapport au but qui consiste à réduire les effets des dangers météorologiques et connexes.

### *Attentes du rendement*

Sept nouveaux radars Doppler installés et 12 radars actuels rénovés pour avoir la capacité Doppler selon le projet national des radars, avant la fin de 2000.

Compléter le projet de télédétection des aéronefs en 2000-2001.

Répondre, avant la fin de 1998, aux recommandations du rapport intérimaire du groupe de travail sur l'inondation de la rivière Rouge.

### *Progrès*

Deux radars ont été mis en service en 1998-1999. Le projet au complet consistera à terminer le réseau de 29 radars Doppler au plus tard en 2003-2004; tout le projet fonctionne comme prévu.

Achèvement prévu en 2001-2002.

Terminé. Environnement Canada a assumé ses responsabilités en mettant en œuvre un programme d'amélioration du réseau hydrométrique de trois ans, financé par suite de l'entente Canada-Manitoba sur l'aide en cas d'inondation, et en installant un radar Doppler dans le bassin de la rivière Rouge qui sera en service en septembre 1999.

*Environnement  
Canada diffuse  
chaque année  
500 000 prévisions  
météorologiques  
publiques, 200 000  
prévisions  
météorologiques  
marines et 400 000  
prévisions  
aéronautiques.*

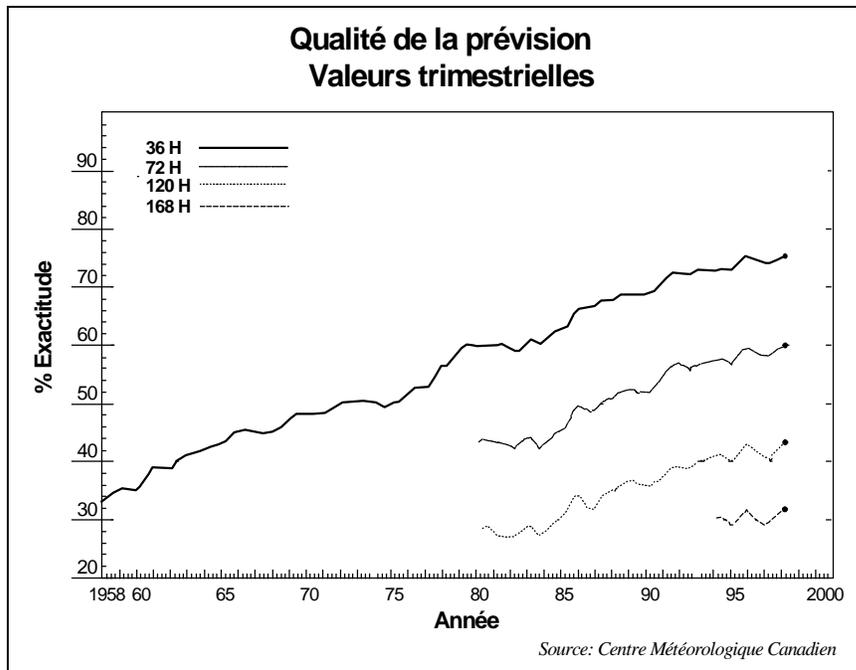
---

### **But à long terme**

Adaptation aux changements quotidiens et à plus long terme dans des conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

---

Les Canadiens doivent être conscients des changements apportés à leur milieu physique à toutes les échelles temporelles, ainsi que des répercussions que ces changements peuvent avoir sur leur santé, leur sécurité et leur prospérité. La contribution d'Environnement Canada pour atteindre ce but consiste à diffuser chaque année 500 000 prévisions météorologiques publiques, 200 000 prévisions météorologiques marines et 400 000 prévisions aéronautiques. Cette information permet aux Canadiens d'être moins vulnérables aux changements de l'environnement, de tirer parti des perspectives offertes par ces derniers et de prendre des décisions personnelles et professionnelles plus efficaces et plus efficaces. Environnement Canada a eu un bon rendement pour atteindre ce résultat, comme le montre la figure 5. Ce graphique illustre l'exactitude, des prévisions d'Environnement Canada qui augmente au fil des ans. La ligne supérieure illustre une prévision de 36 heures, la deuxième ligne, une prévision de 72 heures, la troisième ligne, une prévision de 120 heures, et la dernière ligne, une prévision de 168 heures. Les prévisions de 72 heures d'Environnement Canada sont maintenant aussi exactes que les prévisions de 36 heures en 1984.



**Figure 5**

L'une des façons dont Environnement Canada répond **aux besoins de ses clients** consiste à surveiller son rendement. Par exemple, il a conçu un système pour mesurer son rendement par rapport aux niveaux des objectifs pour les prévisions météorologiques aéronautiques transmises par contrat à NAVCanada. NAVCanada a décrit ce système comme étant un de pointe.

Dans le cadre de son **service permanent aux Canadiens**, Environnement Canada fournit régulièrement un soutien aux organismes provinciaux pour qu'ils puissent prévenir et contrôler les incendies de forêt. En 1998, une région a fourni un soutien météorologique vital sur les lieux d'un important incendie de forêt de façon à aider les pompiers à prendre des décisions en temps réel dans les stratégies de lutte contre les incendies et pour l'évacuation éventuelle des résidents. Le personnel de surveillance a entretenu une station météorologique de surface d'urgence; cette station a mesuré d'heure en heure la vitesse des hauts vents et a lancé deux fois par jour des ballons en haute atmosphère.

Les données scientifiques constituent le fondement de l'amélioration du service et de la réalisation des résultats. Voici certains exemples du **leadership scientifique** du secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales.

*Environnement Canada fournit régulièrement un soutien aux organismes provinciaux pour les aider à prévenir les feux de forêt et à lutter contre ces incendies.*

### Étude exceptionnelle sur le transport du pollen

La chimiste de l'atmosphère d'Environnement Canada, Karen McDonald, et deux scientifiques du Service canadien des forêts ont analysé les courbes météorologiques pour expliquer l'apparition, en juin 1998, d'anneaux jaunes et de taches dorées qui s'étendaient sur 25 km dans la glace de mer de la communauté inuit de Naujaat (Repulse Bay). Ils ont signalé un rare événement météorologique qui a transporté un nuage de pollen depuis les forêts du centre du Québec jusqu'au cercle arctique. Les conclusions établies par Karen McDonald et ses collègues ont démontré la possibilité que le transport atmosphérique de faible niveau de particules sur une longue distance était possible, qu'il s'agisse de pollen ou de pollution. En découvrant comment le pollen se déplace facilement au-dessus de la limite des arbres, on peut expliquer certaines des anomalies par la trace du pollen dans les carottes de glace et, ainsi possiblement, améliorer l'interprétation paléoclimatologique.

Les modèles climatiques planétaires du Canada, qui sont importants pour les décideurs et les chercheurs au Canada et ailleurs dans le monde, sont considérés comme étant parmi les meilleurs au monde. Les modèles d'Environnement Canada ont donné de bons résultats dans les études comparatives internationales et ils sont recherchés par d'autres pays. La Direction des recherches climatiques a récemment mis au point un nouveau modèle, appelé CGM3, qu'elle a rendu opérationnel. Cette innovation scientifique d'avant-garde représente une amélioration importante de la capacité d'Environnement Canada de simuler les climats du passé, du présent et du futur et de conférer au Service de l'environnement atmosphérique, au Ministère et au Canada beaucoup de crédibilité et de respect sur la scène internationale. Plusieurs simulations à partir de modèles climatiques ont été faites pour déterminer comment la circulation climatique et océanique pourrait réagir à diverses concentrations de gaz à effet de serre et d'aérosols de sulfate.

En réhabilitant et en analysant plusieurs ensembles de données climatiques, Environnement Canada est capable de mieux comprendre l'état du système

climatique. Ces données, utilisées principalement par les décideurs et les chercheurs, ont fait l'objet de plusieurs récits médiatiques et ont assuré une grande attention à Environnement Canada et à la question des changements climatiques. Par exemple, les données sont utilisées au niveau national et international pour analyser les changements climatiques depuis un siècle. Ces analyses servent ensuite à appuyer les décisions de principes, comme l'entente de Kyoto. On a aussi amélioré l'accès aux données climatiques de haute qualité, les résultats du modèle climatique et les analyses climatiques pour les chercheurs en sciences du climat au Canada et ailleurs, ainsi que pour le public canadien.

Environnement Canada travaille avec plusieurs **partenaires** pour déterminer les répercussions propres à une région des changements climatiques et des stratégies possibles d'adaptation. L'un de ces partenariats avec l'Université Dalhousie et le ministère des Pêches et des Océans, l'initiative de recherche sur les prédictions environnementales dans l'Atlantique, est axée sur les liens qui existent entre l'océan et l'atmosphère. Cette recherche devrait contribuer à améliorer la circulation océanique, les ondes de tempête et les modèles hydrologiques.

Les efforts des observateurs bénévoles font partie intégrante des fonctions de surveillance, de recherche et de service du Ministère; ils fournissent une information importante qui peut être utilisée pour déterminer l'intensité et la fréquence des tempêtes et pour valider les avertissements. Deux observateurs bénévoles du climat en Colombie-Britannique ont reçu une récompense pour leurs efforts inlassables à relever quotidiennement des observations climatiques pendant plus de 30 ans. Ces distinctions servent à souligner les partenariats inestimables entre Environnement Canada et ses citoyens, partenariats qui remontent à plus de 125 ans.

*Les observateurs bénévoles font partie intégrante des fonctions de surveillance, de recherche et de service du Ministère.*

### **Réagir aux changements climatiques planétaires en Colombie-Britannique et au Yukon**

Les connaissances actuelles et les prédictions des répercussions des changements climatiques en Colombie-Britannique et au Yukon ont été analysées et diffusées auprès du public par plusieurs moyens en 1998-1999. Le rapport de 1997 sur la réaction aux changements climatiques planétaires en Colombie-Britannique et au Yukon a été publié pour résumer l'état actuel des connaissances au sujet des répercussions possibles et de l'importance des changements climatiques planétaires sur les paysages, les systèmes naturels et l'économie de la Colombie-Britannique et du Yukon. Quarante-deux auteurs ont contribué à ce premier volume, produit dans la région du Pacifique et du Yukon, de l'Étude pancanadienne. Des renseignements sur les changements climatiques et sur la variabilité du climat ont aussi été transmis aux médias à l'occasion d'environ 70 entrevues ainsi que d'une quinzaine de conférences publiques ou d'exposés à des colloques. Comme dernier exemple, la question complexe des changements climatiques a été transmise aux enfants par le site Web « Sturgeon General<sup>9</sup> ».

Le tableau suivant donne en détail les attentes et les progrès par rapport au but qui consiste à s'adapter aux changements quotidiens et à long terme dans des conditions atmosphériques, hydrologiques et de glaces.

#### ***Attentes du rendement***

Accès en temps réel aux données climatiques par la fin 2001.

Établir au moins cinq marchés cibles pour les produits spécialisés, en 1998-2001, à commencer par les médias et le secteur des transports.

#### ***Progrès***

Comme prévu; certains ensembles de données sont maintenant disponibles.

Des progrès ont été réalisés pour élargir le programme de prévisions météorologiques sur l'état des routes. Le relevé des médias est en cours.

<sup>9</sup> Site Web « Sturgeon General » : [http://www.sturgeongeneral.org/html/site\\_map/weather.html](http://www.sturgeongeneral.org/html/site_map/weather.html)

### *Attentes du rendement*

Établir un mécanisme de rétroaction des clients pour résoudre leurs préoccupations pour la fin de 1998.

Améliorer, d'ici la fin de 1999, la représentation des nuages et des aérosols dans les modèles climatiques et météorologiques.

Améliorer la compréhension, pour la fin de 2001, des processus physiques et chimiques dans le cycle de vie des composantes atmosphériques (gaz à effet de serre, substances toxiques, précurseurs des précipitations acides).

Mieux comprendre la sensibilité du Canada face à un climat changeant et variable et évaluer les stratégies d'adaptation pour la fin 2000.

Améliorer, pour la fin 2000, les prédictions saisonnières et annuelles.

### *Progrès*

En raison des contraintes relatives aux ressources, cet engagement devrait être rempli au cours de 2000-2001. Les plaintes peuvent maintenant être soumises par l'intermédiaire du site Internet d'Environnement Canada, la Voie verte<sup>10</sup>. Depuis juin 1998, cela a permis à Environnement Canada de répondre à 3 185 plaintes et suggestions concernant le service météorologique.

Reporté jusqu'en mars 2000 en raison de la restriction des ressources.

Les travaux se poursuivent pour atteindre ces objectifs.

Comme prévu pour l'exercice 2000-2001; les recherches se concentrent sur l'évaluation intégrée des répercussions socio-économiques et écologiques et des options relatives à l'adaptation.

Les travaux se poursuivent pour atteindre ces objectifs.

Les **prochaines mesures** prévues pour le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales consistent à résoudre les questions relevées au cours de l'étude sur la diversification des modes de prestation des services : assurer la santé continue et la durabilité à long terme de son infrastructure d'avertissements et de prédictions météorologiques et de ses ressources humaines. Parmi les autres priorités, mentionnons le maintien de la capacité scientifique du secteur d'activité. Par ailleurs, celui-ci continuera à élargir la gamme de ses données météorologiques et environnementales transmises aux clients et au public, à intensifier sa culture de service et à renouveler ses relations avec les clients et les partenaires.

---

<sup>10</sup> Site Internet d'Environnement Canada, la Voie verte: <http://www.ec.gc.ca>

## Gestion, administration et politiques

### Total brut

Dépenses prévues	85 581 363 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>122 876 159 \$</i>
<b>Dépenses réelles en 1998-1999</b>	<b>113 229 777 \$</b>

Le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques contribue à atteindre les buts de l'environnement et du développement durable et veille à ce que les autres secteurs d'activité prennent des mesures à cet égard. Le mandat de ce secteur d'activité consiste en une gestion intégrée du Ministère, en particulier son programme stratégique à moyen et à long terme, ses compétences en leadership, des partenariats, et des moyens novateurs pour informer et engager les citoyens et pour offrir des services de soutien efficaces et novateurs. Ses deux buts à long terme consistent en des priorités et des plans stratégiques et intégrés, et aussi en une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs.

En 1998-1999, Environnement Canada a réalisé des progrès significatifs dans l'avancement de ses buts dans le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques. Voici deux exemples clés de ces progrès. Pour améliorer sa responsabilisation, le Ministère a établi et mis en œuvre un nouveau cadre de gestion qui relie mieux les résultats au rendement; ensuite, il a fait preuve de leadership pour faire avancer le Programme de développement durable dans tout le gouvernement. Les attentes de rendement ont été réalisées, à quelques exceptions près, et, avec l'introduction du nouveau cadre, ce secteur d'activité est bien positionné pour atteindre ses buts à long terme.

---

### But à long terme

Priorités et plans stratégiques et intégrés en matière de politiques.

---

gouvernementaux (nationaux et internationaux) et qui est communiqué aux intervenants et au public, qui, eux, l'appuient.

Par ce but, Environnement Canada a l'intention de créer un programme d'orientation qui transcende les pressions politiques à court terme, qui répond aux besoins à plus long terme du gouvernement et de ses partenaires non

*Environnement Canada a fait des progrès pour faire avancer son Programme de développement durable en renforçant ses partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement.*

En 1998-1999, Environnement Canada a réussi à faire progresser son Programme d'orientation du développement durable en renforçant les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Pour appuyer cet effort, le Ministère a établi le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques comme comité directeur pour un développement durable au Ministère, en constituant un forum permanent pour la participation et la responsabilisation de la haute direction. Les paragraphes qui suivent mettent en évidence certaines réalisations.

Environnement Canada a réussi à acquérir le soutien et le partenariat de plusieurs ministères fédéraux pour un projet de recherche sur la durabilité au début de 1999. Sous l'égide de l'initiative de recherche sur les politiques du gouvernement, le projet se concentrera surtout sur les recherches relatives aux politiques en vue d'améliorer la capacité fédérale de combler les lacunes de mise en œuvre en ce qui a trait au **développement durable**.

#### **Prêcher d'exemple par l'écologisation des opérations**

En 1995, Environnement Canada a commencé à concevoir un système de gestion de l'environnement qui s'inspire du modèle ISO 14004. Environnement Canada est passé de la phase de la conception à celle de la mise en œuvre et il érige un système stable et durable de responsabilisation environnementale. En 1998, Environnement Canada a atteint son objectif de réduction du parc automobile six années avant les prévisions et il a dépassé son objectif de réduire ou de détourner de la décharge 80 % des déchets de tous les bureaux au plus tard en 1997-1998. Outre ces jalons, Environnement Canada continue à jouer un rôle actif en préconisant des pratiques vertes au gouvernement et dans les organisations internationales et dans d'autres pays.

Environnement Canada a aussi réussi à améliorer les efforts fédéraux de collaboration et de coordination relativement au développement durable par le leadership qu'il assume continuellement par l'entremise de deux comités interministériels — le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable et le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement. Les efforts du Ministère pour

guider le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable ont donné lieu à la création d'une capacité, dans tous les ministères fédéraux, d'établir des objectifs pour les stratégies de développement durable, un domaine qui se prête à l'amélioration selon le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Par ailleurs, le Ministère a dirigé les efforts qui déboucheront sur une meilleure coordination des processus ministériels pour mettre à jour les stratégies de développement durable. Par le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement, le Ministère a continué à bien faire progresser la mise en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement du Ministère.

L'élaboration des politiques et la prise de décisions ont été appuyées par un soutien, des instruments et des méthodes économiques et analytiques. Par exemple, l'évaluation des avantages a été faite au moment d'élaborer des normes pancanadiennes et l'estimation des coûts a servi à concevoir la politique des changements climatiques. Nous avons amélioré, en 1998, l'information socio-économique, propice à la prise de décisions, par la publication des conclusions de l'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens.

### Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens

Les résultats des conclusions de l'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens publiés en septembre 1998 constituent un témoignage des partenariats d'Environnement Canada pour le développement durable. Entrepris comme initiative fédérale-provinciale-territoriale mixte, le sondage a démontré que 760 000 Canadiens contribuaient directement à fournir de la nourriture et des abris à la faune dans certaines zones comme les boisés, les haies, les étangs et les terrains à ciel ouvert. Le sondage représente une importante contribution à l'évaluation économique des biens et des services environnementaux dont bénéficient les gens et l'économie.

Environnement Canada a collaboré étroitement avec d'autres ministères fédéraux pour étudier les possibilités d'établir en commun des programmes d'orientation. Il s'est efforcé, en particulier, de faire progresser le Programme de la santé et de l'environnement, le dossier des changements climatiques, les instruments et les connaissances pour les localités durables, et il croit que cela mènera à des mesures et à des résultats concrets de la part du gouvernement.

L'année écoulée a été une année importante pour Environnement Canada qui a resserré ses relations avec plusieurs de ses partenaires de l'extérieur du gouvernement fédéral. Environnement Canada a inauguré l'initiative des **Éco-collectivités du Millénaire**, en juin 1998, une initiative visant à aider les collectivités à passer de la théorie à la pratique en matière d'environnement. Il faut mentionner principalement le site Web interactif<sup>11</sup> qui offre des renseignements, des instruments de planification et de décisions, des occasions d'échanger de l'information et une certaine reconnaissance pour l'action communautaire. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada jouent un rôle clé au niveau local pour recruter et appuyer les Éco-collectivités du Millénaire. Les députés et d'autres leaders communautaires sont aussi encouragés à se faire les catalyseurs de cette initiative. Les Éco-collectivités du Millénaire ont servi d'encadrement pour intégrer les initiatives actuelles d'action communautaire du Ministère. Au 31 mars 1999, 30 localités s'y étaient inscrites et continuent de partager leurs plans, leurs réalisations, leurs problèmes et leurs solutions.

*Environnement Canada a inauguré l'initiative des Éco-collectivités du Millénaire en juin 1998, une initiative qui vise à aider les collectivités à passer de la théorie à la pratique en matière d'environnement.*

Le Ministère a poursuivi ses efforts **d'éducation et de communication** de l'environnement aux Canadiens par la production de moyens d'information éprouvés. Cela comprend la diffusion de 22 Échos-écolos, sept éditions du bulletin Sciences et Environnement, 12 productions radiophoniques d'Éco-Capsules et 20 productions vidéo de Earth Tones. Le Ministère a aussi entrepris un examen de la Voie verte, son site Internet, qui reçoit plus d'un

<sup>11</sup> Le site Web peut être repéré au <http://www.ec.gc.ca/eco>

millions de visites chaque mois, de façon à examiner les moyens d'en améliorer l'utilité comme instrument d'information.

Les questions planétaires nécessitent des **partenariats planétaires**. En 1998, le Canada s'est acquis la réputation de médiateur entre les pays du Nord et ceux du Sud, principalement par le travail accompli à un forum ministériel sur le mécanisme pour un développement propre avec le gouvernement du Brésil et celui de l'Argentine. Plus de 20 pays développés et en développement ont assisté au forum. En outre, le Canada a tenu une réunion à Buenos Aires sur la façon de tenir compte des considérations relatives à l'équité dans les négociations qui se poursuivent au sujet du mécanisme pour un développement propre. Cela a donné lieu, en définitive, à l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires.

La région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada a fait progresser avec succès les engagements pris en vertu du protocole d'entente sur la coopération environnementale entre Environnement Canada et l'Agence de protection de l'environnement de l'État de la République populaire de Chine. Dans le cadre de cet effort, un atelier sur la lutte contre la pollution et sur la prévention de la pollution a eu lieu à Beijing, puisant dans les expériences canadiennes avec les initiatives écosystémiques. Plusieurs délégations ont été accueillies par la région du Pacifique et du Nord et celle du Québec; des démonstrations d'éducation environnementale fait au Canada ont été réalisées. En outre, l'énoncé-cadre Canada-Chine pour la coopération en matière d'environnement dans le XXI<sup>e</sup> siècle, qui tient compte d'un intérêt partagé pour améliorer la collaboration dans les dossiers de l'environnement et du développement durable, a été signé au cours de la visite du premier ministre Jean Chrétien en Chine en novembre 1998.

En septembre 1998, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a convenu d'une annexe à l'**Accord d'harmonisation**<sup>12</sup>, qui établit les principes de la responsabilité publique et de la participation des intervenants. Cette annexe constituait un engagement clé de la part de l'ancien ministre au moment de la signature de l'Accord d'harmonisation.

Environnement Canada a entretenu des partenariats dans le Nord en assurant un soutien continu au Conseil de l'Arctique, dont l'activité porte principalement sur le développement durable comme moyen d'améliorer le bien-être économique, social et culturel des gens du Nord et sur la protection de l'environnement arctique. Cette année a aussi marqué le premier mandat du Canada à titre de président.

Environnement Canada reconnaît le rôle unique et important des **peuples autochtones** dans la gestion de l'environnement. Un partenariat tout à fait exceptionnel a été établi entre Environnement Canada, la Commission des pêches et de la faune Eskasoni, le collègue universitaire du Cap-Breton, la Société d'expansion du Cap-Breton, le ministère des Pêches et de

---

<sup>12</sup> Le site Web mixte peut être repéré au [http://www.mbnet.mb.ca/ccme/3f\\_priorities/3fa\\_harmonisation/3fa.html](http://www.mbnet.mb.ca/ccme/3f_priorities/3fa_harmonisation/3fa.html)

l'Aquiculture de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse et la Nova Scotia Aquaculture Association pour se charger de la surveillance de la qualité de l'eau pour les coquillages dans le lac Bras d'Or. D'abord conçu pour surveiller et améliorer la qualité de l'eau dans le lac Bras d'Or en vue du développement et de l'utilisation durables des coquillages, ce partenariat a assuré une formation et le transfert de technologies à la Première Nation Eskasoni. On a établi un programme d'apprentissage pour les étudiants autochtones dans la région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada; il combine l'expérience de travail pratique avec l'enseignement postsecondaire, ce qui contribuera à la formation de Canadiens autochtones qualifiés pour l'emploi. De plus, le Ministère a réussi à incorporer la gestion de l'environnement dans les ententes-cadres de l'autonomie gouvernementale et des traités en Colombie-Britannique (entente finale des Nisgas), au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Labrador.

*Le Ministère a réussi à incorporer la gestion de l'environnement dans les ententes-cadres d'autonomie gouvernementale et des traités en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Labrador.*

Le tableau suivant résume les attentes et les progrès par rapport au but de la gestion.

<i><b>Attentes du rendement</b></i>	<i><b>Progrès</b></i>
Partage de l'autorité et de la responsabilité et optique cohérente avec d'autres ministères clés du gouvernement au sujet de certains dossiers, comme les changements climatiques, la LCPE et la mise en œuvre de la LPEPC.	Avec Santé Canada, le Ministère a mis au point des activités relatives à la santé des enfants et à l'environnement; il a collaboré avec le Secrétariat des changements climatiques, avec RNCan, avec les Finances et d'autres pour assurer une bonne participation du gouvernement fédéral au processus national des changements climatiques.
De concert avec l'industrie, évaluer les obstacles à la mise au point ou à la diffusion plus rapide de l'innovation à l'appui du plan national de mise en œuvre sur les changements climatiques.	Seize comités thématiques ont été établis pour déterminer les meilleures pratiques, les perspectives, les obstacles et les options dont il faut tenir compte pour atteindre l'objectif de Kyoto pour le Canada.
Partager avec les provinces la stratégie de l'environnement en mettant en œuvre l'Accord d'harmonisation et les ententes auxiliaires.	Des progrès significatifs ont été faits par la mise en œuvre de l'Accord d'harmonisation; des comités de développement multi-instance ont été établis et ils ont entrepris une analyse scientifique et socio-économique et des consultations auprès des intervenants; les diverses instances ont convenu de la portée de l'entente auxiliaire sur l'application de la loi, des délais à imposer aux consultations et aux négociations publiques.

### *Attentes du rendement*

Avec le MAECI et d'autres ministères, établir, en 1998, un plan cohérent pour les activités internationales en matière d'environnement.

Élaborer, en 1998, une stratégie de mise en valeur du potentiel des peuples autochtones.

De concert avec d'autres ministères, EC a entrepris, avant juin 1998, les prochaines mesures sur les stratégies de développement durable, dont le rôle des mesures fiscales et du retrait des subventions.

Réduire de 30%, en 1998, la taille du parc automobile d'EC, élargir les systèmes de gestion de l'environnement du Ministère et incorporer des clauses de rendement environnemental dans ses contrats par la fin 1999.

### *Progrès*

Un examen, de 1998, des activités internationales a mené à une optique stratégique de gestion de la participation du Ministère aux questions internationales en matière d'environnement, à une meilleure intégration des questions internationales prioritaires dans les secteurs d'exécution, à une meilleure coordination à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère et à une meilleure communication des progrès réalisés.

Nous avons parrainé une conférence sur l'environnement des Premières Nations Wskitquamu conçue pour édifier une capacité de gestion environnementale chez les communautés des Premières Nations dans le Canada atlantique; nous avons aidé les Premières Nations du Québec à établir un institut autochtone du développement durable; nous avons fourni une capacité scientifique et technique aux Mohawks de la Première Nation Akwesasne pour contribuer à l'évaluation de la contamination transfrontalière de l'eau de puits qui provient du forage des puits. EC a continué à établir et à exécuter des programmes de formation pour aider les Premières Nations de la Colombie-Britannique à acquérir des connaissances sur les risques environnementaux, sur l'évaluation des risques et sur la préparation aux situations d'urgence.

EC a organisé un atelier interministériel pour établir des objectifs de façon à donner suite aux conclusions du rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable selon lequel la plupart des ministères n'ont pu établir d'objectifs clairs et mesurables dans leur SDD; en décembre 1998, EC a terminé son premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de sa SDD.

EC a réduit de 44 % son parc automobile. Les clauses relatives au rendement dans les contrats seront mises en œuvre en avril 2000.

### *Attentes du rendement*

Améliorer, en 1999, l'information socio-économique dans les décisions.

### *Progrès*

Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie a mis sur pied un groupe de travail pour établir des mécanismes de façon à mieux intégrer les sciences sociales et les connaissances communautaires dans les décisions du Ministère. Mise au point d'instruments d'intégration; évaluation à l'été 1999.

---

### **But à long terme**

Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.

---

Ce résultat à trait à la gérance et aux cadres qui permettent au Ministère d'avoir les antécédents et la capacité de gestion pour réaliser ses résultats relatifs à l'environnement. Le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques

doit fonctionner de façon stratégique pour qu'Environnement Canada ait le cadre, les principes et les autres instruments nécessaires afin que partout au Ministère les décisions et les procédés soient fondés sur une bonne gestion. Le défi consiste à aider le Ministère à fonctionner le plus efficacement possible comme une seule organisation cohérente. Par conséquent, ce secteur d'activité doit travailler très étroitement avec les trois autres secteurs d'activité du Ministère. Les attentes ont été réalisées au cours de la présente période de rendement, comme on le dit en détail ci-dessous. L'application du cadre de gestion a permis au Ministère de relier ses responsabilités aux résultats tout en consolidant ses sphères de responsabilisation pour les questions relatives aux ressources humaines.

Au cours de la période de rendement, la priorité du secteur d'activité a été de renforcer la bonne gestion au Ministère. Pour mieux répondre à ces besoins, un **cadre de gestion** a été établi et mis en œuvre; il était conçu pour présenter plus clairement au Parlement les faits et gestes du Ministère et pour améliorer la prestation des services auprès des Canadiens. Le nouveau cadre a permis au Ministère de définir clairement les responsabilités de chaque secteur d'activité et les principaux résultats et de renforcer sa capacité de répartir de façon stratégique ses ressources en fonction des priorités et du rendement. En outre, des liens forts et soutenus ont été établis entre les contrats de rendement des cadres et les résultats mentionnés dans les plans des secteurs d'activité.

La gestion des ressources humaines a été intégrée dans le processus de planification d'affaires par l'intermédiaire du cadre de gestion, donnant ainsi plus de poids à la responsabilité relative aux questions concernant les ressources humaines pour passer à l'adoption d'une démarche davantage

*Le nouveau cadre de gestion s'est révélé utile pour créer des stimulants afin d'améliorer la gestion financière, de faire valoir la pensée stratégique et d'intégrer l'information relative au rendement par l'établissement d'objectifs concrets.*

*L'application du cadre de gestion a permis au Ministère de relier ses responsabilités aux résultats tout en consolidant ses sphères de responsabilisation pour les questions relatives aux ressources humaines.*

axée sur les résultats. La première série de planification d'affaires au moyen du nouveau cadre de gestion a été terminée. La question de l'intégration de la gestion des ressources humaines et l'élaboration des stratégies à cette fin varient d'un secteur d'activité à l'autre. Les plans du secteur d'activité constituent la base du *Rapport sur les plans et les priorités* du Ministère pour la période 1999-2000. Le cadre de gestion s'est révélé utile pour créer des stimulants afin d'améliorer la gestion financière, de faire valoir la pensée stratégique et d'intégrer l'information relative au rendement par l'établissement d'objectifs concrets. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a présenté le cadre de gestion comme la meilleure pratique pour l'ensemble du gouvernement.

*En 1998-1999, plus de 79 millions de dollars de revenus ont été perçus grâce au recouvrement des coûts.*

L'objectif de l'initiative relative au **recouvrement des coûts** d'Environnement Canada est de promouvoir une optique équitable pour les programmes de financement. Cela se fait en faisant payer équitablement ceux qui bénéficient des niveaux de service au-delà de ceux offerts au public en général. Il s'agit d'obtenir un juste remboursement pour les Canadiens en ce qui a trait aux ressources contrôlées par le public et lui appartenant. Les nouvelles initiatives relatives au recouvrement des coûts introduites l'an dernier comprennent l'application de frais d'utilisation pour les permis d'immersion en mer et pour les données relatives à la détection de la foudre. Par ailleurs, des rajustements ont été apportés aux frais actuels, comme ceux exigés pour les permis de chasse aux oiseaux migrateurs. En 1998-1999, plus de 79 millions de dollars de revenus ont été perçus à partir des services (comparativement à 70,6 millions de dollars en 1997-1998).

Un cadre a été établi pour le recouvrement des coûts et les frais d'utilisation relativement aux produits et aux services météorologiques. Environnement Canada a également consolidé son cadre de gestion du recouvrement des coûts en améliorant le repérage des clients et des ventes, en établissant une méthode de règlement des conflits, en uniformisant les instruments de délégation et en faisant une meilleure répartition de l'ensemble du coût des services. De plus, l'information sur les politiques, les meilleures pratiques et les instruments, relativement au recouvrement des coûts, a été rendue accessible aux gestionnaires et au personnel par l'intermédiaire du site Intranet du Ministère et l'on a mis au point un cours de formation dans le but d'inculquer au personnel les connaissances et les instruments nécessaires pour entreprendre des consultations utiles et efficaces sur les questions de recouvrement des coûts.

Environnement Canada se sert de divers modèles novateurs et efficaces de **diversification des modes de prestations des services** et il continuera à explorer d'autres possibilités s'il y a lieu. Voici les services évalués au cours du dernier exercice financier : le Service de l'environnement atmosphérique, la Division des techniques d'urgence du Centre de technologie environnementale qui a donné lieu à un contrat de service de cinq ans avec la Science Applications International Corporation Canada et le Centre technique des eaux usées, dont la fonction de gestion a été ramenée à l'intérieur d'Environnement Canada tandis que le soutien technique de recherche-développement fait l'objet de contrats avec l'extérieur.

Dans le cadre de son effort permanent pour mieux répondre aux besoins de ses clients, le Ministère a renforcé sa capacité de surveiller son rendement en matière de prestation de **services aux Canadiens**. Pour appuyer l'exécution continue des services à la clientèle, à valeur ajoutée et axés sur les résultats, Environnement Canada a perfectionné sa capacité ministérielle dans plusieurs domaines.

Un guide du gestionnaire<sup>13</sup> pour la gestion du rendement et un cours de formation connexe d'une journée ont été mis au point. Les gestionnaires élaborent des stratégies et entreprennent des projets pilotes pour mesurer les résultats clés indiqués dans le cadre de gestion du Ministère et en faire rapport. Les stratégies de mesure intègrent les exigences des décideurs du secteur public et du secteur privé et des Canadiens pour ce qui est de l'information sur le rendement des programmes d'Environnement Canada.

Un nouveau site Intranet d'Environnement Canada permet aux employés d'avoir accès à l'information, tels des exemples des meilleures pratiques administratives, pour fournir des services de qualité. Le Ministère continue à surveiller et, là où c'est approprié, à exploiter l'usage des pratiques technologiques et novatrices dans un effort de toujours améliorer la valeur des services offerts aux Canadiens. Lorsque c'était possible, Environnement Canada a renforcé ses partenariats avec les principales initiatives de services gouvernementaux, comme GeoConnections et CanExplore, pour fournir aux Canadiens des services accessibles à valeur ajoutée.

Si l'on veut motiver l'effectif, il est de la plus haute importance d'appuyer une bonne gestion en mettant à sa disposition les connaissances et les compétences nécessaires pour obtenir des résultats. Environnement Canada travaille à édifier une capacité de **ressources humaines** pour la durabilité à long terme du Ministère, et il le fait de plusieurs façons.

Dans le cadre de l'initiative « la Relève », Environnement Canada a participé activement aux groupes de travail interministériels pour le renouvellement des milieux des sciences et de la technologie et d'autres services publics. Le Ministère a contribué à analyser les données démographiques, les questions et les obstacles au sujet du recrutement et du maintien des travailleurs et des cadres chargés des sciences et de la technologie en accordant une importance particulière aux membres des groupes désignés. Le Ministère a aussi joué un rôle prépondérant dans une initiative interministérielle qui avait pour but d'établir des programmes et des modules d'apprentissage afin de répondre aux besoins des gestionnaires des sciences et de la technologie à tous les niveaux de la fonction publique. Environnement Canada est à mettre au point un cadre complet de perfectionnement des gestionnaires pour le Ministère fondé sur le profil des compétences établi pour les gestionnaires des sciences et de la technologie. Le Ministère a aussi entrepris l'initiative relative aux femmes, à l'environnement, aux sciences et à la technologie qui considérerait les stratégies actuelles de recrutement, de maintien et de perfectionnement

*Le Ministère continue à surveiller et, là où c'est approprié, à exploiter l'usage des pratiques technologiques et novatrices dans un effort de toujours améliorer la valeur des services offerts aux Canadiens.*

---

<sup>13</sup> Le guide du gestionnaire peut s'obtenir en version papier à la Direction générale de la gestion ministérielle et de la Revue ou en téléphonant au (819) 953-3922.

des femmes, et dans laquelle des recommandations fort importantes ont été formulées pour améliorer la situation.

*Environnement  
Canada a établi  
un régime  
ministériel  
particulier pour la  
dotation en  
personnel de façon  
à répondre aux  
besoins d'un  
effectif durable.*

La **réforme de la dotation en personnel** est une initiative, parmi plusieurs autres, qui a pour but de moderniser les méthodes de gestion des ressources humaines. Elle contribuera à rendre le système plus efficace et plus efficient en établissant des régimes de dotation personnalisés pour chaque ministère. Environnement Canada a mis au point un régime de dotation en personnel particulier pour le Ministère de façon à répondre aux besoins d'un effectif durable par un processus de gestion qui a fait largement appel à la participation et à la consultation.

Environnement Canada s'est engagé à instaurer une **gestion axée sur les compétences**. Comme première étape, divers services d'Environnement Canada ont établi des profils de compétences. Des projets pilotes ont été conçus au moyen d'instruments d'évaluation reliés à des profils de compétences pour la détermination des besoins en matière d'apprentissage et de perfectionnement. En outre, les plans de perfectionnement personnel et les guides des ressources, fondés sur les guides de compétences établis, ont été mis au point pour certains groupes à l'intérieur du Ministère. Ces efforts se poursuivront et seront redoublés au cours des deux prochaines années.

En janvier 1998, Environnement Canada a créé un comité directeur pour fournir une orientation et un soutien aux gestionnaires dans la mise en œuvre de la **norme générale de classification** et pour assurer une communication permanente avec les employés. Le Ministère a réalisé la conversion par la décentralisation, ce qui assure une meilleure participation du personnel, une plus grande coopération et une meilleure acceptation.

Afin d'améliorer le caractère représentatif de son effectif, le Ministère a mené un **examen des systèmes d'emploi** afin de déterminer les obstacles systémiques au recrutement, au maintien et à la promotion des membres des groupes désignés du Ministère. Cet examen a été suivi d'un plan d'action visant à donner suite aux préoccupations soulevées dans le rapport.

Environnement Canada a un fonds d'apprentissage annuel de 1 250 000 \$ dont il se sert pour appuyer les initiatives novatrices d'apprentissage qui répondent aux besoins commerciaux de l'organisation et aux besoins des employés en matière de formation et de perfectionnement. Au cours de la période à l'étude, 30 projets ont été entrepris sous l'égide du fonds d'apprentissage.

La technologie de l'information constitue une partie intégrante des opérations quotidiennes du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques. Étant donné ce rôle, le défi le plus important à relever au cours de l'exercice financier 1998-1999 a été de veiller à ce que les systèmes essentiels du Ministère soient prêts pour **l'an 2000**. On trouvera dans la section IV un rapport d'étape détaillé.

### Le territoire du Nunavut

En préparation à la création du Nunavut, Environnement Canada a reçu de nouvelles ressources. Un bureau a été établi à Iqaluit, la capitale, et, selon la dotation en personnel qui est prévue, au cours des cinq prochaines années, entre 8 et 10 nouveaux employés travailleront avec différents partenaires pour réaliser le développement durable dans le nouveau territoire.

Le tableau suivant résume les attentes et les progrès par rapport à ce but d'une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.

#### *Attentes du rendement*

Préparer des bulletins, des publications, des applications informatiques et d'autres initiatives pour rendre accessibles et mieux communiquer aux Canadiens, en 1998, les données scientifiques d'Environnement Canada.

Veiller à ce que les sites de la Voie verte pour la pureté de l'air, la pureté de l'eau, la nature et les changements climatiques fournissent un accès unique et intégré aux données scientifiques d'Environnement Canada avant la fin de 1998.

Préparer et adopter un plan stratégique de la technologie de l'information et de la gestion de l'information en 1998-1999.

#### *Progrès*

Près de 22 numéros d'Échos-écologues, 7 éditions du bulletin Sciences et Environnement, 12 productions radiophoniques d'Éco-Capsules et 20 productions vidéo de Earth Tones, distribués par les médias et accessibles sur la Voie verte.

Création d'un site des changements climatiques. Examen stratégique de la Voie verte avec étude des recommandations.

Projet de plan stratégique de la gestion de l'information et de la technologie de l'information élaboré en 1998-1999; il aura sa forme définitive au cours de l'exercice 1999-2000.

Les priorités du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques pour **les prochaines étapes** sont conçues de façon à permettre l'acquisition et l'exploitation de certaines données fondamentales découlant des décisions en vue d'une bonne gestion, d'une bonne administration et de politiques efficaces. Ce sera un soutien horizontal de qualité pour les autres secteurs d'activité de sorte qu'ils seront mieux placés pour atteindre leurs résultats.



## **Section IV : Le regroupement des rapports**

### **La préparation à l'an 2000**

L'un des défis critiques de la gestion pour 1999-2000 est de veiller à ce que l'infrastructure informatique du Ministère puisse aborder sans heurt le nouveau millénaire. Environnement Canada a 1 297 applications qu'il faut examiner et réparer, au besoin, afin qu'elles puissent continuer à fonctionner correctement au moment du passage à **l'an 2000**. Nous avons maintenant terminé 97 % de ce travail. Sur les 63 sites de mission critique d'Environnement Canada, 57 sont prêts à passer à l'an 2000. Les réparations nécessaires ont été terminées sur les six derniers sites et les vérifications finales sont en cours. S'il y avait urgence environnementale, le Ministère activerait son plan national d'urgence environnementale et fournirait l'aide nécessaire aux provinces et aux territoires.

Le système de prévisions et d'avertissements météorologiques est l'un des systèmes de mission critique pangouvernementale. D'autres détails sur la préparation du système à l'an 2000 se trouvent dans la section III sous le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales.

Les représentants de Justice Canada ont évalué les systèmes ministériels d'Environnement Canada en 1998 dans la perspective de la responsabilité civile de l'an 2000, évaluant les objectifs, la nature du contenu, les mesures correctrices et les efforts de planification d'urgence en cours. Ils en sont arrivés à la conclusion que la responsabilité générale du Ministère était « faible ». Des consultants de l'extérieur ont participé à trois des vérifications, par rapport à l'an 2000, des activités du Ministère, et l'on planifie des opérations semblables ayant trait aux efforts concernant l'assurance de la continuation des activités d'Environnement Canada.

En ce qui concerne les responsabilités réglementaires, plus de 12 500 lettres ont été envoyées à des industries réglementées pour leur faire part des problèmes qui peuvent surgir au sujet de l'an 2000 et de leur obligation d'en tenir compte. De plus, Environnement Canada a communiqué avec les ministères de l'Environnement des provinces pour qu'ils soient conscients des risques possibles associés à l'an 2000 et des mesures que le Ministère prend à cet égard. D'autres pays comme la Russie, la Chine et le Soudan ont fait moins de progrès et l'on peut s'attendre, à ce qu'ils se heurtent à des problèmes liés à l'an 2000 qui pourraient se répercuter sur les Canadiens. Environnement Canada étudie ces préoccupations dans certaines enceintes internationales (p. ex., l'Organisation météorologique mondiale et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international). Ces travaux se poursuivent.

## Stratégie du développement durable

Depuis le dépôt de sa stratégie de développement durable en 1997, Environnement Canada a fait bien des progrès relativement aux quatre buts qu'il s'est fixés :

- renforcer sa capacité d'atteindre les buts du développement durable;
- être un défenseur à l'affût du développement durable;
- donner aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de sages décisions face à un environnement changeant;
- donner l'exemple par l'écologisation des opérations du gouvernement.

Les nombreux partenariats que le Ministère encourage auprès des collectivités, des autres ministères du gouvernement, des provinces et des municipalités, des intervenants et des partenaires internationaux jouent un rôle important pour permettre à Environnement Canada de réaliser les buts de sa stratégie de développement durable et d'influer sur les autres intervenants afin qu'ils confèrent à leurs décisions une dimension tout à la fois sociale, économique et écologique. Environnement Canada préside encore le Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

De façon à donner plus de poids à ses partenariats, Environnement Canada a mis en place des structures et des procédés pour surveiller et coordonner la réalisation du développement durable. À l'interne, le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques d'Environnement Canada oriente la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable et surveillera la mise à jour de la stratégie exigée au plus tard en décembre 2000. Environnement Canada assure aussi l'expertise, le leadership et la coordination pour la plupart des activités du gouvernement en matière de développement durable. En avril 1999, Environnement Canada a donné un nouvel élan au Comité de coordination pour le développement durable; ses membres sont des sous-ministres de plusieurs ministères du gouvernement; ils collaborent aux initiatives de développement durable et les coordonnent de façon à adopter une optique cohérente dans le Programme de développement durable du gouvernement et à gérer les questions intersectorielles qui se rattachent à la préparation des stratégies de développement durable des ministères. Les initiatives de recherche sur les politiques entreprises en collaboration sont aussi en voie de préparation pour aider le gouvernement à combler les lacunes qu'il y a dans la réalisation du développement durable.

Le tableau suivant met en évidence les progrès réalisés par Environnement Canada au cours du dernier exercice financier en ce qui a trait aux engagements qu'il a pris dans sa stratégie de développement durable.

**LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ENVIRONNEMENT CANADA :  
POINTS SAILLANTS SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS SA MISE EN OEUVRE**

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
<b>BUT A : RENFORCER LA CAPACITÉ D'ENVIRONNEMENT CANADA D'ATTEINDRE LES BUTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>		
Acquérir les techniques et les instruments voulus pour faire une analyse socio-économique au sujet des modalités des politiques d'EC	<p>EC a entrepris l'analyse économique de l'évaluation de tout un éventail d'instruments d'orientation et il a mis au point des outils et des méthodes d'analyse économique pour élaborer des stratégies de bonne gestion pour les politiques, comme l'évaluation des avantages des normes pancanadiennes.</p> <p>Des instruments d'orientation novateurs, comme les méthodes axées sur le marché, sont mis à l'essai pour déterminer leur efficacité dans la démarche vers les buts du développement durable d'EC. Par exemple, EC a mené des projets pilotes dans le but d'évaluer l'efficacité des échanges volontaires en vue de la réduction des émissions et pour accorder des crédits pour les mesures hâtives dans l'établissement des options de politiques relatives aux changements climatiques.</p>	
Mettre au point des indicateurs de développement durable	<p>EC est le parrain d'un projet de durabilité en vertu de l'initiative fédérale de recherche sur les politiques, qui renferme une composante sur les indicateurs de développement durable.</p> <p>En 1998-1999, deux nouveaux indicateurs sur les stocks de harengs du Pacifique et sur les organochlorés persistants y ont été ajoutés et dix des indicateurs environnementaux actuels ont été mis à jour dans la série nationale des indicateurs environnementaux d'EC.</p> <p>Dans la région du Pacifique et du Yukon, EC a établi quatre nouveaux indicateurs environnementaux régionaux sur les espèces d'oiseaux aquatiques, le grand héron, la petite oie des neiges et les concentrations de dioxines et de furannes.</p>	D'ici 2002, mettre à contribution les connaissances et les instruments scientifiques nécessaires à l'établissement de mesures de gestion dans le but de réduire les effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.
Améliorer la capacité d'EC de recourir aux recherches scientifiques, aux analyses socio-économiques et aux stratégies axées sur le marché pour l'application des lois en particulier	<p>EC continue à rédiger des règlements fondés sur le rendement, dont un règlement annoncé en octobre 1998, pour réduire la teneur en soufre dans l'essence vendue au Canada de façon à améliorer la santé des Canadiens.</p> <p>Dans l'établissement de ce règlement, EC a entrepris des études d'évaluation de la santé dans le but d'estimer les avantages par rapport aux coûts qu'il y a à réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, mesurés par les cas de mortalité prématurée, d'hospitalisation et de bronchite chronique.</p> <p>Les changements apportés à la LCPE comportent une disposition qui permet au ministre d'établir des lignes directrices, des programmes et d'autres mesures pour la mise au point et l'utilisation d'instruments économiques et de méthodes axées sur le marché.</p> <p>En décembre 1998, EC a publié les volumes 7 et 8 de l'Étude pancanadienne sur les changements climatiques. Le volume 7 (questions nationales sectorielles) étudie comment les changements climatiques pourraient influencer sur les secteurs de l'économie canadienne, dont les effets sur la santé humaine et la nature. Le volume 8 (questions nationales intersectorielles) fait remarquer l'interdépendance des systèmes naturels et socio-économiques du Canada.</p>	D'ici l'an 2000, incorporer les instruments économiques dans la gestion des substances toxiques.

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
<b>BUT B : MIEUX FAIRE VALOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>		
Établir des partenariats pour le développement durable dans le Nord	<p>EC a élaboré et inauguré l'initiative relative aux écosystèmes du Nord, qui réunit divers ordres de gouvernement, des organisations autochtones, l'industrie, des groupes écologistes et d'autres pour se pencher sur les questions relatives aux écosystèmes prioritaires dans le Nord.</p> <p>EC a fourni l'expertise et le soutien au Conseil de l'Arctique dont les activités portent particulièrement sur le développement durable comme moyen d'améliorer le bien-être économique, social et culturel des gens du Nord et il assure aussi la protection de l'environnement arctique au cours du premier mandat du Canada comme président. EC a également contribué par son expertise scientifique et ses conseils d'orientation à 15 projets en vertu du Programme des contaminants dans le Nord, qui vont de la faune aux polluants atmosphériques.</p> <p>EC poursuit ses travaux auprès des autres ministères du gouvernement, par l'intermédiaire du Comité interministériel sur les sciences et la technologie dans le Nord, de façon à terminer la première version de la stratégie des sciences et de la technologie dans le Nord et les consultations connexes avec les gens du Nord.</p>	
Renforcer les relations avec les peuples autochtones et leurs autorités administratives et établir avec eux des partenariats	<p>EC a encouragé la participation autochtone aux initiatives administratives et législatives, dont l'entente auxiliaire sur les normes environnementales en vertu de l'Accord d'harmonisation, la LCPE renouvelée et le projet de loi sur les espèces en péril.</p> <p>EC a transmis ses connaissances scientifiques et techniques; il a élaboré et offert des programmes de formation pour les Premières Nations. Il a aidé les Mohawks d'Akwesasne à évaluer la contamination transfrontalière de l'eau des puits par suite du forage de ces puits; les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont pris davantage conscience des risques attribuables à l'environnement, de l'évaluation des risques et de la préparation aux urgences par les programmes de formation.</p> <p>La LCPE a été modifiée de façon à reconnaître explicitement les gouvernements autochtones et à permettre l'établissement d'ententes administratives et d'ententes d'équivalence avec les gouvernements autochtones.</p>	D'ici la fin de l'an 2000, les perspectives et les connaissances des peuples autochtones seront régulièrement prises en considération dans les décisions d'EC, et leur capacité de participer aux projets et aux initiatives de développement durable sera améliorée.

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
<p>Améliorer les interdépendances et les partenariats au gouvernement</p>	<p>EC continue à présider le Réseau interministériel des stratégies de développement durable, qui est un forum pour améliorer la coordination au gouvernement fédéral des stratégies de développement durable et de leur mise en œuvre. En mars 1999, ce réseau interministériel a entrepris de partager une même vision, les mêmes indicateurs, les mêmes principes, les mêmes buts et objectifs.</p> <p>En mars 1999, une proposition d'EC a été entérinée en vertu de l'initiative pangouvernementale de recherche sur les politiques. Le projet a pour but d'améliorer la capacité du gouvernement de réaliser le développement durable en menant et en diffusant les résultats des recherches sur ces politiques et en collaborant avec ses partenaires.</p> <p>L'initiative relative aux recherches sur les substances toxiques, un projet conjoint d'EC et de SC (avec la contribution d'autres ministères pour déterminer les priorités), procurera un investissement de 40 millions de dollars, étalés sur quatre ans, dans la recherche scientifique afin d'établir des liens entre les substances toxiques, les dommages causés à l'environnement et les maladies humaines.</p> <p>En juin 1998, EC, le ministère des Pêches et des Océans, plusieurs ministères provinciaux et la Nova Scotia Petroleum Directorate ont convenu de poursuivre des buts communs dans une <i>Stratégie de conservation pour l'île de Sable</i>.</p> <p>En septembre 1998, le ministre fédéral et les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la faune ont modifié l'Accord pour la protection des espèces à risque au Canada. Les modifications soulignent fortement la gérance comme moyen d'encourager une meilleure gestion des ressources naturelles et de prévenir d'autres pertes dans la diversité des espèces et des habitats.</p> <p>Sur la scène internationale, EC travaille en association bilatérale et multilatérale avec d'autres pays pour faire progresser les intérêts du Canada. Par exemple, le Canada a dirigé l'établissement d'une nouvelle Convention sur les polluants organiques persistants. En outre, EC a saisi plusieurs occasions de faire avancer les changements climatiques dans les réunions bilatérales, dans les négociations sur le Protocole de Kyoto et dans les travaux des institutions. La déclaration-cadre Canada-Chine pour la coopération en matière d'environnement dans le XXI<sup>e</sup> siècle, signée lors de la visite des premiers ministres en Chine en novembre 1998, dénote un même intérêt en vue d'améliorer la coopération sur les questions d'environnement et de développement durable, dont les changements climatiques. Une lettre d'intention de coopérer sur les changements climatiques a été signée avec le Mexique et un forum sur la mise en valeur du potentiel au niveau ministériel a été organisé au sujet du mécanisme pour un développement propre.</p>	<p>D'ici la fin de l'an 2000, coordonner les programmes de développement durable avec les principaux secteurs (p. ex., la santé).</p> <p>Ajouter, au plus tard en l'an 2000, une composante de développement durable à l'initiative pangouvernementale de recherche sur les politiques.</p>

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
<p>Établir des partenariats avec le secteur privé et les ONG</p>	<p>EC a établi des comités thématiques par le processus des options stratégiques (POS), comme forums multilatéraux pour recommander la façon la plus réaliste d'aborder les problèmes associés à certaines substances toxiques.</p> <p>EC a continué à appuyer Partenariat technologique du Canada (PTC) d'Industrie Canada en faisant faire un examen technique et en prodiguant des conseils relatifs à la politique de l'environnement sur les propositions émanant du secteur privé et demandant un appui financier au gouvernement fédéral. En 1998-1999, Partenariat technologique du Canada a investi une somme de 96 millions de dollars dans 15 projets relatifs à la technologie de l'environnement et de la technologie habilitante.</p> <p>EC a continué à appliquer le programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET). Jusqu'à maintenant, les participants au programme ont réduit leurs émissions de substances toxiques de 24 090 tonnes — une réduction de 64 % par rapport aux niveaux de l'année de référence jusqu'en décembre 1997. Une réduction supplémentaire de 5 172 tonnes devrait être réalisée d'ici l'an 2000. Les réductions des substances qui figurent sur la liste A-1 se révèlent plus lentes que prévu; cependant, les participants font de bons progrès en vue de réaliser leurs objectifs.</p> <p>EC a identifié, fait valoir et fourni un soutien régulier pour environ 50 technologies novatrices (cette année) provenant des ministères fédéraux. Par exemple, EC a négocié une entente de transfert technologique avec la société Shimadzu du Japon, pour fabriquer et commercialiser sur la scène internationale un équipement employant la technologie révolutionnaire d'extraction de la phase gazeuse mise au point à EC (le processus assisté par micro-ondes). Cette technologie élimine l'utilisation des solvants toxiques et réduit la somme d'énergie nécessaire pour analyser des échantillons.</p> <p>EC a maintenu son soutien au Réseau canadien de l'environnement, une organisation enregistrée sans but lucratif qui s'efforce de mettre en valeur les organisations environnementales afin d'engager un dialogue constructif avec les gouvernements au sujet des questions environnementales.</p> <p>En juin 1998, le ministre a demandé à ce que des Éco-collectivités du Millénaire (ECM) soient créées partout au Canada. Elles aident les autres collectivités à fixer et à réaliser des résultats en matière d'environnement au sujet des questions environnementales prioritaires par le partage des expériences des groupes ici et là au pays. Jusqu'à maintenant, 30 collectivités se sont inscrites dans les ECM.</p>	<p>Une centaine de collectivités locales bénéficieront du partage de l'information et des activités de réseautage en vertu de l'initiative relative aux Éco-collectivités du Millénaire, d'ici la fin de l'an 2000.</p>

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
Mettre la jeunesse à contribution	<p>EC a réalisé son objectif d'élargir d'environ 25 % son réseau actuel de jeunes.</p> <p>En 1998-1999, la Table ronde des jeunes sur l'environnement d'EC a apporté sa contribution sur les questions liées aux changements climatiques, aux espèces en péril et aux publications orientées vers les jeunes.</p> <p>Cette année, un partenariat d'EC avec l'industrie canadienne de l'environnement a placé 299 jeunes Canadiens dans des stages à l'étranger dans le secteur environnemental par l'intermédiaire du Service écojeunesse international. Un sondage préliminaire a indiqué que 90,4 % des anciens stagiaires avaient trouvé un emploi et que leur salaire était de 4 000 \$ supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>EC a appuyé la participation de jeunes délégués en 1998-1999 à la Commission du développement durable des Nations Unies et au Conseil des jeunes du Programme des Nations Unies pour l'environnement.</p> <p>EC est l'un des principaux partenaires du Programme de l'école bleue, dirigé par la Fédération canadienne de la faune. Inauguré en 1998, le programme vise à mettre les jeunes à contribution pour protéger notre environnement marin. La première année du programme a été un franc succès, car 200 écoles s'y sont inscrites.</p>	D'ici la fin de l'an 2000, élargir le réseau actuel des jeunes d'EC de 25 %, de façon que la diversité des jeunes Canadiens fassent part de leurs perspectives et de leurs connaissances dans les décisions d'EC.
<b>BUT C : DONNER AUX CANADIENS LES INSTRUMENTS DONT ILS ONT BESOIN POUR PRENDRE DE SAGES DÉCISIONS DANS UN MILIEU CHANGEANT</b>		
Avertir les Canadiens des risques environnementaux pour leur santé et leur sécurité	<p>EC adopte une stratégie nationale pour les données météorologiques concernant les routes de façon à ce que la conduite d'hiver soit plus sûre et à ce que l'entretien des routes en hiver soit plus efficace. Les prévisions du temps sur l'état des routes sont maintenant accessibles dans trois régions : l'Atlantique, le Québec et l'Ontario.</p> <p>EC, de concert avec ses partenaires provinciaux et municipaux, diffuse des avis sur le smog ou sur la qualité de l'air dans diverses localités de par le pays. Ces avis sont en général diffusés la veille d'un épisode d'ozone pour encourager les particuliers et les industries à réduire la pollution atmosphérique et pour fournir de l'information au sujet des effets du smog sur l'environnement et la santé humaine.</p> <p>Le programme pilote de prévision du smog de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick a été élargi en 1999 pour s'appliquer à tout le sud du Nouveau-Brunswick. Les prévisions comportent tout à la fois une prévision quotidienne du smog et un avis sanitaire là où les conditions le dictent.</p>	
Fournir des services et une expertise pour contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial	EC a offert ses services, tels que les prévisions saisonnières, les prévisions sur l'état des routes ou prévisions particulières à un lieu aux secteurs de l'aviation et du transport (routier, ferroviaire et maritime), de l'agriculture, ainsi qu'aux centrales hydroélectriques, aux médias et au secteur de l'assurance. Il y a un intérêt accru dans les services d'EC, comme l'achat de données météorologiques quotidiennes dans des régions céréalières du monde par la Commission canadienne du blé.	Pour 2001-2002, augmenter de 10 % le degré de satisfaction du public et du gouvernement pour les produits et les services par rapport à l'année de référence 1997-1998.

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
<p>Prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux au moyen de diverses échelles temporelles</p>	<p>Le projet national de radars Doppler, un effort d'EC pour que les radars météorologiques du Canada deviennent un réseau de radars entièrement équipés des capacités Doppler, a atteint son objectif comme prévu en 1998-1999, avec deux des 26 radars Doppler prévus installés en Saskatchewan et au Québec. Ces radars améliorent la sécurité du public en aidant les météorologues d'EC à détecter plus tôt et avec plus de précision les risques environnementaux, comme les graves perturbations atmosphériques et les crues.</p> <p>Le Réseau canadien de détection de la foudre a été terminé en 1998 et fournit aux météorologues d'EC des données permettant de prévoir et de détecter les orages au Canada.</p> <p>L'établissement d'un nouveau modèle climatique et atmosphérique, appelé le GCM3, a amélioré la capacité d'EC de simuler les climats du passé, du présent et du futur.</p>	<p>Pour 2000-2001, respecter 80 % du temps les normes de qualité pour les produits et les services.</p>
<p>Intensifier les efforts en vue de l'éducation et des communications en matière d'environnement</p>	<p>En 1998-1999, il y a eu une augmentation d'environ 50 % du nombre de visites sur le site Internet national d'EC, la Voie verte.</p> <p>La région du Pacifique et du Yukon d'EC a inauguré un site Web pilote des bureaux météorologiques de façon à diffuser des avertissements et des prévisions météorologiques partout au Canada. Les visites des utilisateurs sur le site ont augmenté d'une moyenne de 7 000 à une moyenne de 22 000 par jour au cours de la période de 12 mois. L'utilisation quotidienne maximale a dépassé les 45 000 visites. L'utilisation mensuelle a atteint son maximum en janvier 1999 avec 750 000 utilisateurs.</p> <p>Le fonds pour les liens avec la science d'EC a appuyé des projets au Canada atlantique de façon à mieux sensibiliser les collectivités et le public aux relations qui existent entre l'environnement et la santé, la qualité de l'air et les phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>EC a diffusé des bulletins saisonniers sur les tendances et les variations du climat, il a renouvelé le site Web du Service de l'environnement atmosphérique, il a publié des fiches d'information sur El Niño et La Niña, il a inauguré des sites Web pour expliquer les effets de la tempête de verglas de 1998, d'El Niño et de La Niña, il a diffusé des prévisions, des alertes, des veilles, des avertissements et des avis météorologiques.</p> <p>En 1998, EC a organisé un colloque en ligne sur l'enseignement de l'environnement sur la Voie verte. Des éducateurs en matière d'environnement de partout au Canada et de partout dans le monde y ont participé en affichant des documents et en engageant un dialogue sur l'intégration de la durabilité dans le système d'enseignement du Canada.</p>	<p>En l'an 2000, augmenter de 20 % le nombre des visites sur la Voie verte d'EC.</p>

Objectifs	Progrès réalisés jusqu'à maintenant	Échéances
<b>BUT D : MONTRER L'EXEMPLE DANS L'ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES</b>		
<p>Jouer le rôle de défenseur et prêcher par l'exemple pour la réalisation du développement durable.</p>	<p>EC est passé de la phase de la conception de son système de gestion de l'environnement (SGE) qui s'inspire des lignes directrices ISO 14004, à la phase de la mise en œuvre qui intègre le SGE dans le cadre des opérations et de la responsabilisation d'EC.</p> <p>EC a mis au point des instruments pour aider ses employés à écologiser les opérations. Il s'agit d'un catalogue de produits écologiques, d'un inventaire des produits, d'un guide interne des lois, des politiques et des codes de pratiques ayant trait à l'environnement, de sites Web SGE régionaux. EC a aussi offert des séances de sensibilisation du personnel dans certains domaines comme la conformité et la diligence raisonnable.</p> <p>EC a terminé la deuxième année d'activité de son projet d'énergie verte ENMAX en Alberta, qui fournit aux installations de l'Alberta d'EC 100 % de ses besoins en électricité à partir de l'énergie éolienne. Cette source éolienne a été authentifiée par le Programme Choix environnemental. EC a contribué à mettre en œuvre la première initiative des bâtiments fédéraux dans une installation louée où les économies énergétiques prévues pour la Couronne seront d'environ 211 000 \$ par année.</p> <p>En 1998, EC a atteint son objectif de réduction de son parc automobile — six ans plus tôt que prévu. Six des 15 nouveaux véhicules ont été transformés pour pouvoir fonctionner au moyen d'un carburant de remplacement.</p>	<p>D'ici mai 2000, faire des progrès mesurables pour réduire les risques environnementaux et les responsabilités dans les programmes de gestion de l'environnement de mai 1999.</p> <p>Obtenir, avant 2010, entre 15 % et 20 % de la consommation d'électricité d'Environnement Canada à partir de l'énergie verte.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<p><i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)</i></p> <p>En vertu de cette loi, exemption limitée et modifications en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) pour les effets personnels et ménagers et pour les animaux de compagnie.</p>	<p>La proposition rationalisera considérablement les processus et éliminera les contrôles qui font obstacle au public et accroissent les coûts du gouvernement, tout en ne procurant que peu d'avantages pour la conservation de la faune. La proposition améliorera aussi l'application et l'administration de la LPEAVSRCII.</p>	<p>Réduction dans le nombre de permis délivrés en vertu de CITES. Épargnes considérables du temps du personnel pour EC et les provinces et les territoires qui délivrent la grande majorité des permis.</p> <p>Pour ce qui est des dispositions relatives à l'étiquetage, on s'attend à ce que le gouvernement réalise des épargnes concernant la mise à l'essai du contenu des produits tout en améliorant la capacité du gouvernement de veiller à ce que l'on se conforme à cette loi.</p> <p>Pour ce qui est des questions d'application, l'utilisation des ordonnances de retrait réduira les coûts pour le gouvernement dans le cas de la détention ou de la saisie d'animaux vivants et d'autres biens.</p>	<p>Les consultations ont été terminées, au printemps 1998, avec d'autres ministères, avec les provinces et les territoires et avec le public sur l'intention et la portée des règlements proposés pour appliquer les exemptions des exigences de CITES relatives aux permis pour certains effets personnels et ménagers, pour reconnaître les « passeports » des animaux de compagnie délivrés par d'autres Parties, pour autoriser les poursuites selon l'étiquetage et pour fournir des ordonnances de retrait de façon à mieux appliquer la loi. D'autres consultations avec les provinces et les territoires ont été terminées en juillet 1999 au sujet d'un projet de texte réglementaire. Le projet de règlement est en voie d'être complété. Le but est de faire la publication préliminaire du règlement proposé dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> au début de l'automne 1999 et d'obtenir l'approbation finale en janvier 2000.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires (suite)

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<p><b>Règlement sur les oiseaux migrateurs (modifications)</b></p> <p>Aux termes de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, modifier le Règlement sur les oiseaux migrateurs pour accroître les droits du permis de chasse aux oiseaux migrateurs gibier pour la saison de chasse 1998-1999.</p>	<p>Le nouveau droit de permis de chasse aux oiseaux migrateurs gibier [qui provient des engagements pris en février 1996 dans le budget fédéral et du deuxième examen fédéral des programmes] engendrera des recettes qui sont plus conformes aux coûts que le gouvernement doit verser pour les activités d'EC qui contribuent à soutenir les possibilités de chasse aux oiseaux migrateurs.</p>	<p>Établissement d'un nouveau droit.</p>	<p>Le règlement est entré en vigueur en mai 1998.</p>
<p>En vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs, modifier la définition des cartouches non toxiques afin que les nouvelles cartouches soient approuvées pour la saison de chasse 1998-1999.</p>	<p>Le règlement permettra aux chasseurs d'avoir un plus grand choix dans la sélection des cartouches non toxiques et facilitera l'augmentation des créneaux commerciaux et l'acceptation de ces produits.</p>	<p>Augmentation de la variété de cartouches non toxiques qu'on peut obtenir dans le commerce.</p>	<p>Le règlement est entré en vigueur en août 1998.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires (suite)

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<p><b>Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs (modification)</b></p> <p>En vertu de la <i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>, l'intention est de rayer de la liste le refuge d'oiseaux migrateurs du cap Dorset au Nunavut.</p>	<p>On maintient ainsi l'intégrité des aires protégées. Le Service canadien de la faune examine régulièrement l'état des refuges établis pour s'assurer qu'ils sont toujours à l'avantage des oiseaux migrateurs, comme la gestion à long terme d'aires importantes pour les oiseaux migrateurs est amoindrie, lorsque des sites sous-utilisés ou peu importants conservent l'état de refuge. Dans le cas du cap Dorset, l'idée d'établir le site comme refuge a été de conserver la population d'eiders pour l'établissement d'une industrie du duvet. L'industrie ne s'est jamais matérialisée et l'appui communautaire pour un refuge s'est évanoui.</p>	<p>Le refuge a été rayé de la liste.</p>	<p>Les modifications sont rédigées dans le cadre de diverses modifications. On s'attend à ce que l'approbation finale soit donnée en octobre 1999. Le projet a été retardé en raison d'autres priorités en matière de réglementation.</p>
<p><b>Règlement sur les réserves de la faune (modification)</b></p> <p>Aux termes de la <i>Loi sur la faune du Canada</i>, l'idée est d'agrandir les trois réserves nationales de la faune (les îles de Contrecoeur, les îles de l'Estuaire au Québec et Shepody au Nouveau-Brunswick).</p>	<p>Le rajout de nouvelles terres aux réserves nationales de la faune qui existent actuellement permettra au Canada de mieux répondre à son engagement de conserver les terres humides et d'autres habitats avec un potentiel considérable pour les oiseaux migrateurs et d'autres espèces.</p>	<p>Nouvelles terres ajoutées aux réserves nationales de la faune qui existent actuellement.</p>	<p>Des modifications au règlement ont été apportées pour incorporer de nouveaux territoires dans les réserves nationales de la faune. L'idée est de publier le document à l'avance pour recueillir les commentaires du public au début de l'automne 1999 et obtenir l'approbation finale en décembre 1999. Le projet a été retardé en raison d'autres priorités réglementaires.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires (suite)

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<p><b>Règlement sur les réserves de la faune (modification)</b></p> <p>Aux termes de la <i>Loi sur la faune du Canada</i>, l'idée est d'établir une réserve nationale de la faune à Igaliqtuuq, au Nunavut.</p>	<p>Ce sera la première réserve nationale de la faune à être composée principalement d'eau marine.</p> <p>L'établissement de cette réserve nationale de la faune contribuera à protéger un habitat essentiel pour les populations de baleines boréales qui passent l'été dans l'Arctique de l'Est, une espèce désignée comme en péril par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.</p> <p>En outre, plusieurs autres espèces seront protégées, comme le faucon pèlerin et l'ours blanc.</p>	<p>Dix ans après l'établissement de la réserve nationale de la faune, les populations de baleines boréales qui passent l'été dans l'Arctique de l'Est sont stables ou en croissance.</p>	<p>Des progrès ont été faits par rapport à ce projet, mais celui-ci a été suspendu en juillet 1998 en attendant la décision du Conseil du Trésor de financer les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, comme le veut l'Accord de revendication territoriale du Nunavut.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires (suite)

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<p><b>Règlement sur les droits des permis d'immersion en mer (surveillance des lieux)</b></p> <p>Le but de ce règlement aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques consiste à introduire une exigence selon laquelle les détenteurs de permis qui se débarrassent en mer des matières draguées ou tirées du sol doivent verser des droits pour couvrir le coût de surveillance des lieux d'évacuation.</p>	<p>La surveillance des lieux d'immersion en mer de matières draguées ou tirées du sol sera faite moyennant recouvrement des coûts.</p>	<p>La première année de réglementation a donné moins de revenu que prévu car la plupart des permis de l'année ont été délivrés avant que le règlement ne soit adopté. Les prochaines années devraient permettre d'atteindre l'objectif, soit de recouvrer tous les coûts de la surveillance.</p>	<p>Le règlement a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 17 mars 1999. Le Ministère perçoit actuellement des revenus.</p>
<p><b>Règlement sur le soufre dans l'essence</b></p> <p>Le but de ce règlement consiste à réduire les émissions de pollution par le contrôle du niveau de soufre dans l'essence des véhicules à moteur.</p>	<p>Les concentrations réduites de soufre dans l'essence donneront lieu à de plus faibles émissions de polluants qui se dégagent des véhicules à moteur.</p>	<p>Moins fortes concentrations de soufre dans l'essence canadienne.</p>	<p>Ce règlement n'entre pas en vigueur avant juillet 2002. Il n'y a pas eu de résultats jusqu'à maintenant.</p>
<p><b>Règlement sur l'essence – (modification)</b></p> <p>Le but de cette modification consiste à permettre, jusqu'au 31 décembre 2002, à tous les véhicules de compétition d'être exemptés de la restriction sur l'utilisation de l'essence plombée.</p>	<p>Utilisation accrue d'essence plombée.</p>	<p>Niveaux de plomb dans l'atmosphère au voisinage des courses de compétition.</p>	<p>Le règlement a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en avril 1998.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires (suite)

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<p><b>Règlement sur les halocarbures dans les bâtiments fédéraux</b></p> <p>En vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE), l'intention du règlement est de resserrer la lacune réglementaire, pour que les rejets et la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et leurs succédanés halogénés dans l'appareil fédéral soient conformes aux exigences réglementaires actuelles des provinces qui s'appliquent au secteur privé.</p>	<p>Rédiger des normes de rendement applicables aux opérations fédérales afin que les SACO soient bien gérées, ainsi que leurs succédanés halogénés, de façon à prévenir et à éliminer leur rejet dans l'environnement.</p>		<p>Le règlement a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en juillet 1999; il est maintenant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999.</p>
<p><b>Règlement de 1998 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone</b></p> <p>L'intention de cette modification consistait à regrouper les règlements actuels en un même texte réglementaire, et à y ajouter certaines exigences pour réduire davantage les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone.</p>	<p>Réduction supplémentaire des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone.</p>		<p>Le règlement a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en janvier 1999.</p>

## Initiatives législatives et réglementaires (suite)

Objet de l'initiative législative ou réglementaire (dont il est question dans les PRF)	Résultats escomptés (dont il est question dans les PRF)	Critères des mesures de rendement	Résultats obtenus
<b>Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques</b> Ce règlement a été modifié pour interdire la fabrication, l'utilisation, la transformation, l'offre de vente, la vente et l'importation au Canada de (4-chlorophényle) cyclopropylméthanone, O-[4-nitrophényle) méthyl]oxime	Substance interdite en raison des restrictions mentionnées dans le règlement.		Les modifications ont été publiées dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en septembre 1998.

## Les rapports annuels législatifs

### ***Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)***

**Objet :** Cette loi et son règlement d'application sont entrés en vigueur en mai 1996. La LPEAVSRCII permet au Canada de respecter ses obligations internationales en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction* (CITES). Le Canada a été l'une des Parties premières à la Convention qui a été adoptée par 146 pays à la fin de 1998.

Outre qu'elle régit le contrôle du commerce en vertu de la CITES, la LPEAVSRCII protège les espèces animales et végétales canadiennes et étrangères; en effet, selon la loi, commet une infraction quiconque transporte des espèces sauvages obtenues illégalement, entre les provinces ou entre le Canada et d'autres pays. Elle protège aussi les écosystèmes canadiens en régissant l'importation de certaines espèces nuisibles.

**Administration :** Environnement Canada coordonne et applique la LPEAVSRCII par l'intermédiaire des autorités nationales gestionnelles et scientifiques de CITES. Ces dernières se trouvent aussi au ministère des Pêches et des Océans (MPO) qui délivre les permis d'exploitation CITES pour les poissons et les mammifères marins, et dans toutes les provinces et territoires (à l'exception de l'Alberta) qui délivrent des permis d'exportation pour d'autres espèces. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) aide Environnement Canada en traitant les documents de la CITES pour l'exportation de plantes artificiellement propagées.

**Activités :** Le tableau ci-dessous résume les permis CITES qui ont été délivrés en 1998.

### Permis CITES délivrés au Canada en 1998

Instance	Importation	Exportation	Exportation ou importation temporaire	À des fins scientifiques
Canada	193	8 438	239	36
Alberta <sup>1</sup>		s.o.		
Colombie-Britannique		2 084		
Manitoba		1 630		
Nouveau-Brunswick		1 547		
Terre-Neuve		130*		
Territoires du Nord-Ouest		95		
Nouvelle-Écosse		63		
Ontario		5 697		
Île-du-Prince-Édouard		3		
Québec		1 999		
Saskatchewan <sup>2</sup>		480*		
Yukon		242		
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>22 408</b>	<b>239</b>	<b>36</b>

<sup>1</sup> L'Alberta ne délivre pas de permis d'exportation CITES

<sup>2</sup> La Saskatchewan a cessé de délivrer des permis d'exportation CITES pour l'ours noir en 1997.

\* Estimation

**Ententes avec les provinces et les territoires :** L'article 5 de la LPEAVSRCII prévoit l'établissement d'ententes avec les provinces et les territoires pour faire valoir la gestion en collaboration de la loi et de son application. Cinq ententes, ou protocoles d'entente, ont été conclues. Deux avec la province de la Saskatchewan et le Yukon ont été signées en 1997. Trois, avec l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, l'ont été en 1998.

Une entente a été signée avec le Manitoba en 1998 pour autoriser la remise de billets de contravention pour ladite loi aux termes de la *Loi sur les contraventions*. Les ententes au sujet des billets de contravention avec d'autres provinces font actuellement l'objet de négociations par le ministère de la Justice.

**Application de la loi :** L'application de la LPEAVSRCII est coordonnée par Environnement Canada et elle est mise à exécution par cinq bureaux régionaux (Pacifique et Yukon, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique), en collaboration avec Revenu Canada, la GRC, le MPO et les organismes provinciaux et territoriaux chargés de la faune.

En 1998, Environnement Canada a fait plus de 400 enquêtes en vertu des dispositions des lois fédérales, provinciales, territoriales ou étrangères applicables au braconnage ou à des incidents de trafic qui ont trait au mouvement international ou interprovincial d'espèces sauvages. Plusieurs cas ont donné lieu à des poursuites et à l'imposition d'amendes.

Environnement Canada et ses partenaires ont poursuivi leurs efforts au cours de 1998 pour favoriser la sensibilisation et la conformité à la LPEAVSRCII en fournissant l'information voulue aux voyageurs, aux milieux de l'importation et de l'exportation, à l'industrie, aux pourvoyeurs et au public en général. Les activités de sensibilisation du public qui ont été faites comportaient la publication d'articles dans les journaux, des communiqués de presse, des annonces publicitaires et des entrevues avec les médias, le placement d'un étalage CITES dans les aéroports, les jardins zoologiques et les bâtiments publics, des séances d'information du public et la présence aux foires commerciales, aux conférences et aux événements spéciaux.

Un nouvel instrument d'application a été mis en place. Le système national d'information sur la gestion de l'application de la loi et le système de renseignements (NEMISIS) permet de repérer et d'administrer les activités nationales d'application de la loi pour la législation environnementale et faunique dont sont chargés les agents d'Environnement Canada. Le système fournit des renseignements statistiques exacts et opportuns et des rapports détaillés sur les efforts faits pour appliquer la loi. Une base de données sur les permis CITES est en préparation dans NEMISIS et elle sera utilisée pour délivrer les permis CITES. La base de données CITES devrait être opérationnelle à la fin de 1999.

**Nouveau règlement :** Des consultations ont été amorcées vers la fin de 1997 sur les modifications proposées au *Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages* pour réduire le fardeau administratif du gouvernement et du public et pour améliorer la capacité d'application de la LPEAVSRCII. Ces initiatives comprennent l'exemption de l'obligation d'obtenir un permis CITES pour les effets personnels et ménagers, le pouvoir de poursuivre en fonction des réclamations faites par rapport aux étiquettes, aux marques ou aux documents d'accompagnement, quant au contenu des colis, et le contenu des ordonnances de retrait.

Au début de 1998, un document de consultation a été largement distribué pour demander les opinions sur les projets d'initiative réglementaire. Cela a été suivi par deux réunions publiques de consultation, la première en mars 1998 et la seconde en mai 1998, pour étudier les propositions. Plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales, de groupes d'importation, d'exportation et de l'industrie, et le public intéressé ont assisté à ces réunions. La rédaction des projets de modification a eu lieu durant l'année 1998 et les dernières consultations se tiendront en 1999.

**Coopération internationale :** En juin 1997, le Canada a participé à la 10<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la CITES qui a été convoquée au Zimbabwe. Avant cette 10<sup>e</sup> Conférence des Parties, des propositions de changements à la liste des espèces ont été sollicitées par Environnement Canada à environ 200 organisations gouvernementales et non gouvernementales. Cela a été suivi par une réunion publique pour étudier les propositions en mai 1997. En février 1998, l'Annexe I du *Règlement sur les espèces animales et végétales sauvages* du Canada a été modifiée pour tenir compte des changements qui avaient été faits à la liste en annexe à la CITES à la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties.

Environnement Canada collabore activement avec le sous-groupe des espèces sauvages d'Interpol, avec l'Organisation mondiale des douanes (le groupe de travail CITES) et avec le groupe de travail nord-américain sur l'application des lois de la faune dans les activités internationales d'application des lois relatives aux espèces sauvages. La Division de la faune du Bureau de l'application de la loi d'Environnement Canada dirige un projet international pour préparer des guides d'identification des espèces protégées par la CITES.

## ***Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux***

**Objet :** Cette loi a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit l'octroi de permis pour l'amélioration des cours d'eau internationaux de façon que les ressources hydriques du Canada soient aménagées et employées dans le meilleur intérêt du pays. La loi ne s'applique pas aux ouvrages sur les cours d'eau internationaux construits aux termes d'une disposition d'une loi du Parlement du Canada, ou situés dans les eaux frontalières selon la définition du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, ou à ceux qui sont construits, exploités et entretenus seulement pour des besoins ménagers, sanitaires ou à des fins d'irrigation.

**Administration :** Le règlement d'application de cette loi a été adopté par le décret C.P. 1955-1899 en date du 29 décembre 1955, puis modifié par le décret C.P. 1987-1943 en date du 17 septembre 1987, et par le décret C.P. 1993-764 en date du 20 avril 1993. Le ministère de l'Environnement applique cette loi depuis juin 1971.

**Activité :** En 1998, aucun permis n'a été délivré en vertu du Règlement d'application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

Les promoteurs suivants ont fourni au ministre les avis requis par écrit et les renseignements d'accompagnement comme le demande le Règlement d'application de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, qui sont exemptés de l'application de la loi.

- (1) International Skyline Gold Corporation, pour la construction d'une usine hydroélectrique fil de l'eau sur la rivière Iskut dans le nord de la Colombie-Britannique, comme faisant partie du projet de mine Bronson Slope;
- (2) Canadian Hydro Developers (B.C.) Inc., pour une petite centrale hydroélectrique sur le ruisseau Pingston, tributaire du lac Supérieur Arrow et du fleuve Columbia en Colombie-Britannique.

### **Autres rapports législatifs et ministériels**

*Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :* [http://www.ec.gc.ca/cepa/index\\_e.html](http://www.ec.gc.ca/cepa/index_e.html)

*Loi sur les ressources en eau du Canada :* <http://www.ec.gc.ca/water/index.htm>

*Loi sur l'accès à l'information*

*Loi sur la protection des renseignements personnels*

## Section V: Rendement financier

Tableau 1:	Besoins financiers par autorisation .....	xxiv
Tableau 2:	Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité .....	xxv
Tableau 3:	Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur .....	xxvi
Tableau 4:	Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure pour les dépenses prévues .....	xxvii
	Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure pour les dépenses réelles .....	xxvii
Tableau 5:	Comparaison des dépenses prévues de 1998-1999 par rapport aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité.....	xxviii
Tableau 6:	Recettes disponibles par secteur d'activité.....	xxx
Tableau 7:	Recettes non disponibles par secteur d'activité.....	xxxi
Tableau 8:	Paiements de transfert par secteur d'activité .....	xxxii
Tableau 9:	Dépenses en capital par secteur d'activité.....	xxxiii
Tableau 10:	Projets d'immobilisations par secteur d'activité.....	xxxiv
Tableau 11:	Passif éventuel .....	xxxv



Les tableaux financiers présentés dans ce Rapport sur le rendement se fondent sur la nouvelle Structure de la planification, des rapports et des sphères de responsabilisation (SPRR) qui correspond à l'organisation actuelle des secteurs d'activités du ministère. Puisque cette nouvelle SPRR a été approuvée en 1998-1999, l'information financière manque pour 1996-1997 et 1997-1998 sous cette nouvelle structure et elle fait l'objet d'une estimation pour 1998-1999.

Cette section fournit de l'information sur le rendement financier en utilisant une variété de formats. Les données financières sommaires, telles que l'information présentée dans le Tableau 1, sont exposées en utilisant trois en-têtes séparés. Pour fins d'éclaircissement, ceux-ci se définissent comme suit:

- **Dépenses prévues** - ce qu'était le plan au début de l'année financière;
- **Autorisations totales** - inclut les dépenses additionnelles que le Parlement a approuvées pour les ministères afin de refléter des modifications aux priorités et des événements non prévus; et
- **Dépenses réelles 1998-1999** - représente ce qui a réellement été dépensé pendant l'année financière.

**Tableau 1: Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)**

Crédit	1998 - 1999			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
<b>Programme de l'environnement</b>				
1	Dépenses de fonctionnement	405,5	453,6	<b>444,5</b>
5	Dépenses en capital	24,5	29,8	<b>29,6</b>
10	Subventions et contributions	32,2	38,9	<b>38,8</b>
(S)	Ministre de l'Environnement - Traitement et allocation pour automobile *	0,0	0,0	<b>0,0</b>
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48,9	51,3	<b>51,3</b>
<b>Total pour le Ministère</b>		<b>511,1</b>	<b>573,6</b>	<b>564,2</b> **

\* La somme de 48 645 \$ n'est pas indiquée car les chiffres ont été arrondis.

\*\* Les dépenses réelles de 1998-1999 n'incluent pas les dépenses liées à la disposition des biens de la Couronne (0,4).

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 53,1 millions de dollars des dépenses réelles de 1998-1999 par rapport aux dépenses prévues de 1998-1999 est due principalement à ce qui suit:

**Augmentations incluses dans les dépenses réelles et non dans les dépenses prévues**

en millions \$

Règlement du méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle (MMT)	17,7
Indemnisation pour les conventions collectives	17,2
Problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale	15,2
Indemnités de départ et autres coûts admissibles au crédit 5 du Conseil du Trésor	4,4
Ressources additionnelles relatives aux programmes de départs anticipés	2,2
Réaménagement divers	2,2

**Diminutions incluses dans les dépenses réelles et non dans les dépenses prévues**

Report de capital du Fonds d'action pour le changement climatique	5,8
---	-----

**Tableau 2: Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement *	Capital	Subventions et contributions votées	Total provisoire des dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total dépenses brutes	Moins: Recettes disponibles **	Total des dépenses nettes
Environnement sain	916	116,5	4,6	12,8	133,9	-	133,9	(5,6)	128,3
	<i>944</i>	<i>116,3</i>	<i>5,0</i>	<i>14,9</i>	<i>136,2</i>	-	<i>136,2</i>	<i>(5,6)</i>	<i>130,6</i>
	<b>978</b>	<b>116,2</b>	<b>4,9</b>	<b>14,9</b>	<b>136,0</b>	-	<b>136,0</b>	<b>(5,6)</b>	<b>130,4</b>
Nature	928	129,6	2,2	12,1	143,9	-	143,9	(6,3)	137,6
	<i>986</i>	<i>126,6</i>	<i>2,7</i>	<i>16,8</i>	<i>146,1</i>	-	<i>146,1</i>	<i>(6,3)</i>	<i>139,8</i>
	<b>1 025</b>	<b>127,2</b>	<b>2,7</b>	<b>16,7</b>	<b>146,6</b>	-	<b>146,6</b>	<b>(6,3)</b>	<b>140,3</b>
Prévisions météorologiques et environnementales	1 498	193,6	16,3	5,4	215,3	-	215,3	(55,7)	159,6
	<i>1 533</i>	<i>214,2</i>	<i>20,4</i>	<i>5,3</i>	<i>239,9</i>	-	<i>239,9</i>	<i>(59,0)</i>	<i>180,9</i>
	<b>1 599</b>	<b>214,0</b>	<b>20,4</b>	<b>5,3</b>	<b>239,7</b>	-	<b>239,7</b>	<b>(59,0)</b>	<b>180,7</b>
Gestion, administration et politique	899	82,3	1,4	1,9	85,6	-	85,6	-	85,6
	<i>897</i>	<i>119,3</i>	<i>1,7</i>	<i>1,9</i>	<i>122,9</i>	-	<i>122,9</i>	-	<i>122,9</i>
	<b>954</b>	<b>109,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>113,2</b>	-	<b>113,2</b>	-	<b>113,2</b>
Total	4 241	522,0	24,5	32,2	578,7	-	578,7	(67,6)	511,1
	<i>4 360</i>	<i>576,4</i>	<i>29,8</i>	<i>38,9</i>	<i>645,1</i>	-	<i>645,1</i>	<i>(70,9)</i>	<i>574,2</i>
	<b>4 556</b>	<b>567,1</b>	<b>29,6</b>	<b>38,8</b>	<b>635,5</b>	-	<b>635,5</b>	<b>(70,9)</b>	<b>564,6</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
Recettes manquantes ***									(10,7)
									<i>(10,7)</i>
									<b>(8,3)</b>
Coût des services offerts par d'autres ministères									50,6
									<i>50,6</i>
									<b>48,2</b>
<b>Coût net du programme</b>									551,0
									<i>614,1</i>
									<b>604,5</b>

\* Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les allocations du ministre et la disposition de biens de la Couronne.

\*\* Auparavant appelées "recettes affectées aux dépenses".

\*\*\* Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

Note: Caractères normaux: Dépenses prévues 1998-1999

Caractères italiques: Autorisations totales 1998-1999

Caractères gras: Dépenses réelles 1998-1999

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 53,5 millions de dollars des dépenses réelles de 1998-1999 par rapport aux dépenses prévues de 1998-1999 est due principalement à:

en millions \$

**Dépenses de fonctionnement:**

45,1

Règlement du méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle (MMT)

Indemnisation pour les conventions collectives

Ressources additionnelles relatives aux programmes de départs anticipés et autres coûts admissibles au crédit 5 du Conseil du Trésor

Problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale

**Immobilisations:**

5,1

Problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale

**Subventions et contributions:**

6,6

Changements principalement attribués au Fonds d'action pour le changement climatique

Plan d'action St-Laurent

**Recettes disponibles:**

3,3

Recettes relatives au Réseau canadien de détection de la foudre, perçues dans les recettes disponibles

Augmentation des services rendus à NAVCAN

**Tableau 3: Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles* 1996-1997	Dépenses réelles* 1997-1998	1998-99		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>Environnement sain</b>	-	-	128,3	130,6	<b>130,4</b>
<b>Nature</b>	-	-	137,6	139,8	<b>140,3</b>
<b>Prévisions météorologiques et environnementales</b>	-	-	159,6	180,9	<b>180,7</b>
<b>Gestion, administration et politiques</b>	-	-	85,6	122,9	<b>113,2</b>
<b>Total</b>	581,1	548,1	511,1	574,2	564,6

\* Les données manquent pour la nouvelle structure des secteurs d'activité qui a été approuvée en 1998-1999.

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 53,5 millions de dollars des dépenses réelles de 1998-1999 par rapport aux dépenses prévues de 1998-1999 est due principalement à ce qui suit: **en million \$**

**Prévisions météorologiques et environnementales** 21,1

Problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale  
Indemnisation pour les conventions collectives

**Gestion, administration et politiques** 27,6

Règlement du méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle (MMT)  
Problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale

**Tableau 4: Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure pour les dépenses prévues (en millions de dollars)**

Ancienne structure	Nouvelle structure				Ancienne structure		
	Environ - nement sain	Nature	Prévisions météorologiques et environnemen- tales	Gestion, administration et politiques	Total (\$\$\$)	ETP	% du Total
Environnement sain	74,9	126,4	21,0	2,5	<b>224,8</b>	1 587	44%
La sécurité contre les risques environnementaux	7,3	-	138,6	-	<b>145,9</b>	1 377	29%
Une société plus verte	46,1	11,2	-	19,6	<b>76,9</b>	569	15%
Administration	-	-	-	63,5	<b>63,5</b>	708	12%
<b>Nouvelle structure</b>							
<b>Total (\$\$\$)</b>	<b>128,3</b>	<b>137,6</b>	<b>159,6</b>	<b>85,6</b>	<b>511,1</b>		
<b>ETP</b>	916	928	1 498	899		4 241	
<b>% du Total</b>	25%	27%	31%	17%			100%

**Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure pour les dépenses réelles (en millions de dollars)**

Ancienne structure	Nouvelle structure				Ancienne structure		
	Environ - nement sain	Nature	Prévisions météorologiques et environnemen- tales	Gestion, administration et politiques	Total (\$\$\$)	ETP	% du Total
Environnement sain	75,0	124,5	20,8	1,3	<b>221,6</b>	1 751	39%
La sécurité contre les risques environnementaux	7,1	0,1	155,9	-	<b>163,1</b>	1 528	29%
Une société plus verte	47,8	14,1	3,8	14,4	<b>80,1</b>	494	14%
Administration	0,5	1,6	0,2	97,5	<b>99,8</b>	783	18%
<b>Nouvelle structure</b>							
<b>Total (\$\$\$)</b>	<b>130,4</b>	<b>140,3</b>	<b>180,7</b>	<b>113,2</b>	<b>564,6</b>		
<b>ETP</b>	978	1 025	1 599	954		4 556	
<b>% du Total</b>	23%	25%	32%	20%			100%

Les données sous la nouvelle Structure de la planification, des rapports et des sphères de responsabilisation (SPRR) par secteur d'activité représentent une estimation des dépenses prévues et des dépenses réelles de 1998-1999 pour le Ministère.

**Tableau 5: Comparaison des dépenses prévues de 1998-1999 par rapport aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)**

	<div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 150px;">Ministre</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 150px;">Sous-ministre</div> </div>					
	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairies et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN Ressources humaines
Environnement sain	8,8	7,9	8,4	3,3	8,3	-
	<b>9,4</b>	<b>8,6</b>	<b>8,0</b>	<b>7,3</b>	<b>9,6</b>	-
Nature	17,7	12,9	21,0	21,0	7,7	-
	<b>19,0</b>	<b>15,3</b>	<b>18,0</b>	<b>21,6</b>	<b>10,0</b>	-
Prévisions météorologiques et environnementales	13,3	26,9	10,6	9,9	9,6	-
	<b>14,4</b>	<b>33,2</b>	<b>15,0</b>	<b>11,9</b>	<b>10,1</b>	-
Gestion, administration et politiques	3,6	7,0	8,6	4,8	4,7	7,5
	<b>2,5</b>	<b>4,4</b>	<b>9,7</b>	<b>4,7</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>
<b>Total-millions \$</b>	43,4	54,7	48,6	39,0	30,3	7,5
	<b>45,3</b>	<b>61,5</b>	<b>50,7</b>	<b>45,5</b>	<b>36,2</b>	<b>6,4</b>

Note: Caractères ordinaires : Dépenses prévues 1998-1999

**Caractères gras: Dépenses réelles 1998-1999**

DIR GÉN RÉG= Directeur général régional

SMA= Sous-ministre adjoint

SMA Politiques et Communications	Directions générales	SMA Services ministériels	SMA Service de l'environnement atmosphérique	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	Total	% du Total
4,2	0,1	11,9	6,1	61,9	7,4	128,3	
<b>9,5</b>	-	-	<b>6,9</b>	<b>64,2</b>	<b>6,9</b>	<b>130,4</b>	<b>23,1%</b>
-	0,1	3,8	-	1,5	51,9	137,6	
<b>0,2</b>	-	-	<b>0,2</b>	<b>1,9</b>	<b>54,1</b>	<b>140,3</b>	<b>24,8%</b>
-	-	1,6	87,4	-	0,3	159,6	
-	-	-	<b>95,6</b>	-	<b>0,5</b>	<b>180,7</b>	<b>32,0%</b>
16,9	7,6	21,8	0,6	1,2	1,3	85,6	
<b>18,8</b>	<b>5,1</b>	<b>33,5</b>	<b>0,5</b>	<b>20,5</b>	<b>0,6</b>	<b>113,2</b>	<b>20,0%</b>
21,1	7,8	39,1	94,1	64,6	60,9	511,1	
<b>28,5</b>	<b>5,1</b>	<b>33,5</b>	<b>103,2</b>	<b>86,6</b>	<b>62,1</b>	<b>564,6</b>	<b>100,0%</b>

**Tableau 6: Recettes disponibles par secteur d'activité  
(en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Recettes réelles** 1996-1997	Recettes réelles** 1997-1998	1998-99		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Environnement sain	-	-	5,6	5,6	<b>5,6</b>
Nature	-	-	6,3	6,3	<b>6,3</b>
Prévisions météorologiques et environnementales	-	-	55,7	59,0	<b>59,0</b>
Gestion, administration et politiques	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes disponibles *</b>	52,9	70,6	67,6	70,9	70,9

\* Auparavant appelées "recettes affectées aux dépenses".

\*\* Les données manquent pour la nouvelle structure des secteurs d'activité qui a été approuvée en 1998-1999.

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 3,3 millions de dollars des recettes réelles de 1998-1999 par rapport aux recettes prévues de 1998-1999 est due principalement au Réseau canadien de détection de la foudre, perçues sous forme de recettes disponibles et une augmentation des services rendus à NAVCAN.

**Tableau 7: Recettes non disponibles par secteur d'activité  
(en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Recettes réelles** 1996-1997	Recettes réelles** 1997-1998	1998-99		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Environnement sain	-	-	0,2	0,2	<b>0,3</b>
Nature	-	-	4,8	4,8	<b>4,0</b>
Prévisions météorologiques et environnementales	-	-	5,7	5,7	<b>4,0</b>
Gestion, administration et politiques	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	10,7	10,7	<b>8,3</b>
Non prévues	-	-	-	-	-
<b>Total Recettes non disponibles *</b>	7,3	9,5	10,7	10,7	8,3

\* Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

\*\* Les données manquent pour la nouvelle structure des secteurs d'activité qui a été approuvée en 1998-1999.

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 2,4 millions de dollars des recettes réelles de 1998-1999 par rapport aux recettes prévues de 1998-1999 est due principalement aux recettes relatives du Réseau canadien de détection de la foudre anciennement déposées dans les recettes non disponibles, et maintenant perçues sous formes de recettes disponibles, et des ventes de permis d'oiseaux migratoires moindres que celles qui étaient prévues.

**Tableau 8: Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Recettes réelles** 1996-1997	Recettes réelles** 1997-1998	1998-99		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
<b>SUBVENTIONS</b>					
Environnement sain	-	-	2,0	1,2	1,2
Nature	-	-	0,3	0,2	0,2
Prévisions météorologiques et environnementales	-	-	0,9	0,4	0,4
Gestion, administration et politiques	-	-	0,2	0,2	0,2
<b>Total des subventions</b>	<b>9,9</b>	<b>4,2</b>	<b>3,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
Environnement sain	-	-	10,8	13,7	13,7
Nature	-	-	11,8	16,6	16,5
Prévisions météorologiques et environnementales	-	-	4,5	4,9	4,9
Gestion, administration et politiques	-	-	1,7	1,7	1,7
<b>Total des contributions</b>	<b>38,5</b>	<b>38,1</b>	<b>28,8</b>	<b>36,9</b>	<b>36,8</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>48,4</b>	<b>42,3</b>	<b>32,2</b>	<b>38,9</b>	<b>38,8</b>

\* Les données manquent pour la nouvelle structure des secteurs d'activité qui a été approuvée en 1998-1999.

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 6,6 millions de dollars des dépenses réelles de 1998-1999 par rapport aux dépenses prévues de 1998-1999 est due principalement à ce qui suit:

**en millions \$**

**Environnement sain**

2,1

Contribution pour le Fonds d'action pour le changement climatique

**Nature**

4,6

Contribution à la province de Québec pour l'équipe d'intervention du Plan d'action Saint-Laurent  
Contributions en vertu de Saint-Laurent Vision 2000 - Programme d'interactions communautaires  
Contribution - Initiative relative à l'écosystème du bassin de Géorgie

**Tableau 9: Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles* 1996-1997	Dépenses réelles* 1997-1998	1998-99		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain	-	-	4,6	5,0	<b>4,9</b>
Nature	-	-	2,2	2,7	<b>2,7</b>
Prévisions météorologiques et environnementales	-	-	16,3	20,4	<b>20,4</b>
Gestion, administration et politiques	-	-	1,4	1,7	<b>1,6</b>
<b>Total des dépenses en capital</b>	<b>27,9</b>	<b>36,2</b>	<b>24,5</b>	<b>29,8</b>	<b>29,6</b>

\* Les données manquent pour la nouvelle structure des secteurs d'activité qui a été approuvée en 1998-1999.

**Explication de la différence:**

L'augmentation de 5,1 millions de dollars des dépenses réelles de 1998-1999 par rapport aux dépenses prévues de 1998-1999 est due principalement à:

**Prévisions météorologiques et environnementales**

Ressources additionnelles reçues pour le problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale.

**Tableau 10: Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	1998-99		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>Nature</b>						
Rénovation de laboratoires - Institut national de recherche en hydrologie	4,8	0,4	0,8	-	-	-
<b>Prévisions météorologiques et environnementales</b>						
Amélioration du réseau de radars Doppler	39,2	0,4	2,6	4,4	4,4	<b>5,1</b>
Réseau canadien de détection de la foudre	10,6	-	9,6	-	-	<b>1,0</b>
Construction de stations météorologiques Eureka (T.N.-O.)	4,1	0,5	0,3	0,1	0,1	<b>0,1</b>
Système de diffusion des avertissements météorologiques	3,8	-	0,1	0,3	0,3	<b>0,2</b>
Renouvellement des infrastructures régionales	2,5	-	0,5	-	-	-
Système d'intégration et d'analyse des glaces	-	0,9	0,2	0,3	0,3	-
Programme de remplacement de manomètre au mercure	3,8	1,0	0,5	0,9	0,9	<b>0,5</b>
Automatisation et accès en temps réel des données d'écoulement - Hydrologie	3,3	0,3	0,3	0,5	0,5	<b>0,4</b>
Amélioration du traitement des données pour Radarsat	-	0,8	0,2	-	-	-
Construction d'une nouvelle aile - Centre de technologie environnementale	2,6	1,9	1,2	-	-	-
Modernisation du Programme d'observation du climat	2,5	0,1	0,2	-	-	<b>0,1</b>

## **Tableau 11: Passif éventuel (en millions de dollars)**

Il y a actuellement 25 réclamations contre le Ministère pour diverses raisons, dont des bris de contrat, des dommages à la propriété et des dommages matériels.

Au 31 mars 1999, on estimait à 20,7 million de dollars le montant du passif éventuel associé à ces réclamations.



## Section VI: Autres renseignements

### Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

#### Directeurs des communications à l'administration centrale

**Linda Bergeron**

Service de protection de l'environnement

**Secteur d'activité - Un Environnement sain**

351, boul. St-Joseph

12<sup>e</sup> étage

Hull (Québec)

K1A 0H3

Tél. : (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125

Courriel : Linda.Bergeron@ec.gc.ca

**Roch Rollin**

Service de la conservation de l'environnement

**Section d'activité - Nature**

351, boul. St-Joseph

9<sup>e</sup> étage

Hull (Québec)

K1A 0H3

Tél. : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196

Courriel : Roch.Rollin@ec.gc.ca

**Linda Larocque**

Service de l'environnement atmosphérique

**Secteur d'activité - Prévisions atmosphériques et environnementales**

10, rue Wellington

4<sup>e</sup> étage

Hull (Québec)

K1A 0H3

Tél. : (819) 997-0458 Téléc. : (819) 953-5888

Courriel : Linda.Larocque@ec.gc.ca

#### Directeurs régionaux des communications

**Wayne Eliuk**

Région de l'Atlantique

Environnement Canada

45, promenade Alderney

Dartmouth, Nouvelle-Écosse

B2Y 2N6

Tél. : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340

Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca

**Clément Dugas**

Région du Québec

Environnement Canada

1141, Route de l'Église

Sainte-Foy (Québec)

G1V 4H5

Tél. : (418) 648-5777 Téléc. : (418) 648-3859

Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca

**Maureen Martinuk**

Région de l'Ontario

Environnement Canada

4905, rue Dufferin

Downsview (Ontario)

M3H 5T4

Tél. : (416) 739-4787 Téléc. : (416) 739-4776

Courriel : Maureen.Martinuk@ec.gc.ca

## Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements (suite)

### Directeurs des communications à l'administration centrale

#### Deborah Davis

Communications ministérielles  
10, rue Wellington  
25<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
K1A 0H3  
Tél. : (819) 953-6805 Téléc. : (819) 953-1599  
Courriel : Deborah.Davis@ec.gc.ca

#### Mark Colpitts

Services des communications ministérielles  
10, rue Wellington,  
25<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
K1A 0H3  
Tél. : (819) 953-6996 Téléc. : (819) 953-6789  
Courriel : Mark.Colpitts@ec.gc.ca

### Directeurs régionaux des communications

#### Kathryn Labach

Région des Prairies et du Nord  
Environnement Canada  
Pièce 200, 4999 – 98<sup>e</sup> Avenue  
Edmonton (Alberta)  
T6B 2X3  
Tél. : (708) 951-8867 Téléc. : (780) 495-2478  
Courriel : Kathryn.Labach@ec.gc.ca

#### Anne-Marie Clancy

Région du Pacifique et du Yukon  
Environnement Canada  
700 – 1200 Ouest 23<sup>e</sup> Avenue  
Vancouver, Colombie-Britannique  
V6P 6H9  
Tél. : (604) 713-9513 Téléc. : (604) 713-9517  
Courriel : ClancyA@ec.gc.ca

## **Références**

On peut obtenir une version papier des publications du Ministère en s'adressant à :

L'Informatèque  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3  
1 800 668-6767  
1 819 997-2800

La Voie verte d'Environnement Canada est à l'adresse suivante sur le World Wide Web :  
**<http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>**

## Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement

---

*Le Ministre est seul responsable envers le Parlement des lois et des règlements suivants :*

---

<i>Loi sur les ressources en eau du Canada</i>	L.R. 1985, ch. C-11
<i>Loi sur la faune du Canada</i>	L.R. 1985, ch. W-9
L'administration, la gestion et le contrôle de certaines terres publiques ont été attribués en conformité avec divers instruments réglementaires.	
Règlement sur les réserves de la faune	C.R.C., vol. XVIII, ch. 1609
<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	L.C. 1992, ch. 37
Règlement sur la liste d'études approfondies	DORS/94-638
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639
Règlement sur les autorités fédérales	DORS/96-280
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637
Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636
Règlement sur l'évaluation environnementale des projets hors Canada	DORS/96-491
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. 16 (4e supp.)
Règlement sur les mines et les usines d'extraction d'amiante	DORS/90-341
Règlement sur le benzène dans l'essence	DORS/97-493
Règlement sur le rejet de mercure par les fabriques de chlore	DORS/90-130
Règlement sur les biphényles chlorés	DORS/91-152
Règlement sur l'essence contaminée	DORS/91-486
Règlement sur l'essence diesel	DORS/97-110
Liste intérieure des substances	DORS/94-311
Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux	DORS/92-637
Règlement fédéral sur le traitement et la destruction des BPC au moyen d'unités mobiles	DORS/90-5
Règlement concernant les renseignements sur les combustibles	DORS/77-597
Règlement sur l'essence	DORS/90-247
Liste des autorités responsables des déchets dangereux	DORS/92-636
Liste des autorités responsables des substances toxiques	DORS/94-162
Règlement sur les dénominations maquillées	DORS/94-261
Règlement de 1988 sur l'immersion de déchets en mer	DORS/89-500
Règlement de 1998 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	DORS/99-7
Règlement de 1996 sur l'exportation des déchets de BPC	DORS/97-109
Règlement sur la concentration en phosphore	DORS/89-501

## Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement (suite)

Déclaration des substances nouvelles	DORS/94-260
Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles - Biotechnologie	DORS/97-119
Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques	DORS/96-237
Règlement sur les additifs antimousse et les copeaux de bois utilisés dans les fabriques de pâtes et papiers	DORS/92-268
Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur les territoires domaniaux	DORS/97-10
Règlement sur le rejet de plomb de seconde fusion	DORS/91-155
Règlement sur le stockage de matériel contenant des BPC	DORS/92-507
Règlement sur le préavis d'exportation des substances toxiques	DORS/92-634
Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle	DORS/92-631
<i>Loi sur la Semaine canadienne de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-11
<i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-10
<i>Loi sur les contaminants de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-12
<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires du patrimoine</i>	L.R., ch. 52 (4e supp.)
<i>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux</i>	L.R. 1985, ch. I-20
<i>Loi sur la conservation du lac Seul</i>	L.C. 1928, ch. 32
<i>Loi sur la Commission de contrôle du lac des Bois</i>	L.C. 1921, ch. 10 et L.C. 1958, ch. 20
<i>Loi sur les additifs à base de manganèse</i>	L.C. 1997, ch. 11
<i>Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	L.C. 1994, ch. 22
Règlement concernant les oiseaux migrateurs	C.R.C., vol. XI, ch. 1035
Règlement concernant les refuges d'oiseaux migrateurs	C.R.C., vol. XI, ch. 1036
<i>Loi sur la Semaine nationale de la faune</i>	L.R. 1985, ch. W-10
<i>Loi sur les renseignements en matière de modification du temps</i>	L.R. 1985, ch. W-5
Règlement sur les renseignements relatifs aux modifications du temps	C.R.C., vol. XVIII, ch. 1604
<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>	L.C. 1992, ch. 52
Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages	DORS/96-263
<hr/>	
<i>Le ministre est conjointement responsable envers le Parlement des lois et des règlements suivants ou il aide d'autres ministères à les appliquer :</i>	
<hr/>	
<i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i>	L.R. 1985, ch. A-12
<i>Loi sur le vérificateur général</i>	L.R. 1985, ch. A-17
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>	L.R. 1985, ch. S-9
<i>Loi sur la protection civile</i>	L.R. 1985, ch. 6 (4e supp.) (27 avril 1988)
<i>Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie</i>	L.R. 1985, ch. E-9

## Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement (suite)

<i>Loi sur les pêches</i>	L.R. 1985, ch. F-14
Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice	DORS/79-345
Règlement sur le mercure des effluents liquides des fabriques de chlore	DORS/77-575
Règlement sur les effluents liquides de l'industrie de la viande et de la volaille	DORS/77-279
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des mines de métaux	DORS/77-178
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des raffineries de pétrole	DORS/73-670
Règlement sur les effluents liquides des fabriques de pâtes et papiers de port Albernî	DORS/92-638
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des usines de transformation des pommes de terre	DORS/77-518
Règlement sur les effluents des usines de pâtes et papiers	DORS/92-269
<i>Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois</i>	L.C. 1976-1977, ch. 32
<i>Loi sur les produits dangereux</i>	L.R. 1985, ch. H-3
<i>Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales</i>	L.R. 1985, ch. I-17
<i>Loi sur la sécurité des véhicules automobiles</i>	L.C. 1993, ch. 16 (en vigueur le décembre 1995)
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	L.C. 1993, ch. 31 (en vigueur le 28 avril 1994)
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</i>	L.R. 1985, ch. R-7
<i>Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses</i>	L.C. 1992, ch. 34

---

*L.R. = Lois révisées du Canada de 1985*

*L.C. = Lois du Canada*

*L.R.C. = Lois révisées du Canada de 1952*

## Glossaire

<b>Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET)</b>	Programme du Ministère, à adhésion facultative, pour réduire les rejets de polluants toxiques par les industries.
<b>Aérosol de sulfate</b>	Fines particules d'une forme de soufre qui influe sur les précipitations acides, les changements climatiques et le smog.
<b>Benzène</b>	Substance toxique présente dans l'essence ; c'est une substance connue pour être cancérigène.
<b>Biodiversité/diversité biologique</b>	Variabilité chez les organismes vivants, et aussi diversité à l'intérieur d'une même espèce et entre les espèces et les écosystèmes.
<b>BPC (biphényles polychlorés)</b>	Ce groupe d'isomères était, à l'origine, employé parce qu'il retardait les flammes. Utilisés depuis 1929 pour la production de transformateurs électriques et d'huiles lubrifiantes, les BPC ont été d'abord réglementés au Canada en 1977. L'importation de tout matériel électrique contenant des BPC a été interdite en 1980.
<b>DDT (dichlorodiphényl-trichloréthane) chlordane</b>	Insecticides organiques chlorés synthétiques. Bien que leurs utilisations ne soient plus permises au Canada, ces composés continuent d'entrer dans l'environnement canadien par les transports atmosphériques sur de longues distances et par le relâchement à partir de sites contaminés.
<b>Développement durable</b>	Le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.
<b>Dioxines et furannes</b>	Nom populaire de deux catégories de composés organiques chlorés ; on les trouve comme sous-produits durant certains procédés de production chimique qui utilisent le chlore et qui se font à haute température ou durant la combustion lorsqu'on est en présence de chlore ou d'une source de chlore.
<b>Dioxyde de soufre, SO<sub>2</sub>, anhydride sulfureux</b>	Substance présente dans les émissions provenant de la combustion de combustibles fossiles qui entrent dans l'atmosphère et retournent à la terre sous forme de précipitations acides.

## Glossaire (suite)

<b>Écosystème</b>	Association intégrée et stable de ressources biologiques et inorganiques qui fonctionnent dans un lieu physique défini.
<b>Espèces à risque</b>	Terme général pour désigner les espèces qui sont en péril, menacées ou vulnérables.
<b>Espèces en péril</b>	Espèces qui risquent de disparaître.
<b>Espèces menacées</b>	Espèce qui risque d'être en péril si les facteurs qui en limitent la croissance ne sont pas inversés.
<b>Facteur de troubles endocriniens</b>	Polluants qui semblent avoir les mêmes effets que les hormones naturelles et qui peuvent nuire à la croissance, au développement et à la reproduction des poissons, de la faune et des humains.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Les gaz dans l'atmosphère qui captent l'énergie solaire et contribuent ainsi à augmenter les températures de surface. Le gaz carbonique (CO <sub>2</sub> ), sous-produit de la combustion des combustibles fossiles, est le principal gaz à effet de serre qui contribue aux changements climatiques. Parmi les autres gaz à effet de serre, mentionnons le méthane (provenant de sources agricoles) et l'oxyde nitreux (provenant des sources industrielles).
<b>Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP)</b>	Deux listes de substances dont on évalue en priorité la toxicité. La première liste de 44 substances a fait l'objet d'une évaluation et des plans de gestion sont en voie d'élaboration ou de mise en œuvre pour les 25 substances qui ont été jugées toxiques. La deuxième liste de 25 substances a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> et elle est en train d'être évaluée.
<b>Matière particulière</b>	Particules solides et liquides microscopiques d'origine humaine et naturelle qui demeurent en suspension dans l'air pendant un certain temps. Les particules donnent au smog sa couleur et perturbent la visibilité; on croit qu'elles ont des effets nuisibles sur la végétation et sur certaines surfaces synthétiques et naturelles.
<b>Ozone stratosphérique</b>	Couche de l'atmosphère terrestre qui se situe entre 15 et 35 kilomètres au-dessus de la surface de la terre et qui protège la vie sur la planète en absorbant les rayons ultraviolets nuisibles.
<b>Ozone troposphérique</b>	Ozone (O <sub>3</sub> ) qui se trouve près de la surface et qui est nuisible à la santé. Ses effets toxiques en font un polluant préoccupant dans le smog.

## Glossaire (suite)

<b>Paiements de transfert</b>	Paiements autorisés par un crédit budgétaire contre lesquels il n'y a pas d'échange de biens ou de services et qui ne donnent pas lieu à une demande financière ni ne représentent la liquidation d'obligations financières.
<b>Polluants organiques persistants (POP)</b>	Des substances organiques, comme certains pesticides (DDT, chlordane, endrine, etc.), des produits chimiques industriels (BPC), des sous-produits et des contaminants (dioxines et furannes). Ces polluants ne se décomposent pas facilement dans l'environnement et ils sont facilement absorbés par les organismes vivants (par exemple, en mangeant des aliments contaminés, en buvant de l'eau polluée et en respirant un air vicié, etc.).
<b>Protocole de Kyoto</b>	Entente internationale intervenue en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et signée par le Canada en avril 1998; elle fixe des échéances exécutoires pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
<b>Rapport sur les plans et les priorités</b>	Un document primaire de planification stratégique du Ministère ; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il dépeint le mandat, les plans et les priorités du Ministère et énonce les stratégies qu'il prendra pour obtenir les principaux résultats prévus.
<b>Recettes à valoir sur le crédit</b>	Les recettes inscrites au crédit que le Ministère est autorisé à réutiliser.
<b>Substances toxiques</b>	Selon la LCPE, c'est une substance qui entre ou peut entrer dans l'environnement en une quantité ou une concentration ou dans des conditions : <ul style="list-style-type: none"><li>• qui ont ou peuvent avoir un effet nuisible immédiat ou à long terme sur l'environnement, ou</li><li>• qui constituent ou peuvent constituer un danger pour l'environnement dont dépend la vie humaine, ou</li><li>• qui constituent ou peuvent constituer un danger au Canada pour la vie humaine ou la santé.</li></ul>

## **Glossaire (suite)**

### **Système de gestion de l'environnement (SGE)**

Une méthode systématique qui permet aux organisations de donner une dimension écologique à leurs décisions et à leurs opérations quotidiennes. Elle établit aussi un cadre pour le repérage, l'évaluation et la communication du rendement en matière d'environnement. Le système de gestion de l'environnement aide à faire en sorte que les principaux risques environnementaux et les responsabilités qui lui sont associées soient déterminés, réduits au minimum et bien gérés.

### **Trésor**

L'ensemble de tous les fonds publics qui sont déposés à l'ordre du Receveur général du Canada.

### **Voie verte**

Le site World Wide Web d'Environnement Canada

## Sigles

<b>AAAC</b>	Agriculture et Agroalimentaire Canada
<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>ALENA</b>	Accord de libre-échange nord-américain
<b>ARET</b>	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
<b>BPC</b>	Biphényles polychlorés
<b>CCE</b>	Commission de coopération environnementale
<b>CEE-NU</b>	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
<b>CFC</b>	Chlorofluorocarbones
<b>CITES</b>	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
<b>DD</b>	Développement durable
<b>DDT</b>	Dichlorodiphényltrichloréthane
<b>DRHC</b>	Ministère du Développement des ressources humaines
<b>EC</b>	Environnement Canada
<b>ECM</b>	Éco-collectivités du Millénaire
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>GRC</b>	Gendarmerie royale du Canada
<b>LCPE</b>	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>
<b>LEAR</b>	<i>Loi sur les espèces à risque</i>
<b>LPEAVSRCII</b>	<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>
<b>LPEPC</b>	<i>Loi sur la protection des espèces en péril au Canada</i>
<b>LSIP</b>	Liste des substances d'intérêt prioritaire
<b>MAECI</b>	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
<b>MAIN</b>	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
<b>MDN</b>	Ministère de la Défense nationale
<b>MPO</b>	Ministère des Pêches et des Océans
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OZONE (o<sub>3</sub>)</b>	Ozone troposphérique
<b>PNAGS</b>	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

## **Sigle (suite)**

<b>POP</b>	Polluants organiques persistants
<b>PRF</b>	Plan de réglementation fédérale
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>RNCan</b>	Ressources naturelles Canada
<b>RNF</b>	Réserve nationale de la faune
<b>ROM</b>	Règlement sur les oiseaux migrateurs
<b>SC</b>	Santé Canada
<b>SDD</b>	Stratégie de développement durable
<b>S et T</b>	Sciences et technologie
<b>SGE</b>	Système de gestion de l'environnement
<b>SNUE</b>	Système national des urgences environnementales
<b>TPSGC</b>	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## Indexe

Application de la loi.....	23, 24, 27, 53, xix, xx
Autochtones .....	4, 10, 13, 19, 23, 30, 34, 36, 52, 54, iv
Benzène.....	23, xl, xliii
Biodiversité.....	4, 3, 5, 10, 14, 30, 31, 32, 33, 36, xliii
Cadre de gestion.....	12, 14, 49, 55, 56, 57
Changements climatiques.....	3, 4, 1, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 18, 21, 28, 36, 46, 47, 51, 53, 59, iii, v, vii, xliii, xlv, xlv
Conseil canadien des ministres de l'Environnement .....	9, 11, 19, 27, 52
Développement durable .....	3, 5, 23, 25, 26, 36, 49, 50, 51, 52, 54, 59, ii, iii, iv, v, vii, ix, xlviii
Dioxines et furannes.....	xl
eau.....	3, 4, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 59, i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii, ix, xi, xii, xiii, xiv, xviii, xix, xx, xxi, xxiii, xxiv, xxv, xxvi, xxvii, xxviii, xxx, xxxi, xxxii, xxxiii, xxxiv, xxxv, xl, xli, xlii, xlv, xlviii
Éco-collectivités du Millénaire .....	4, 1, 13, 51, vi, xlvii
Écosystème .....	3, 1, 3, 5, 6, 8, 10, 25, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, iii, iv, xvii, xxxii, xliii
Environnement sain.....	1, 3, 6, 9, 17, 24, 28
Espèces en péril .....	29, 32, iv, vii, xlvii
Faune.....	30
Gestion, administration et politiques.....	3, 6, 11, 49, xxvi, xxvii, xxx, xxxi, xxxii, xxxiii
Grands Lacs .....	35, 37, 38
Habitat.....	1, 7, 8, 29, 30, 31, 32, 36, 37, v, xii, xiii
Hydrologie .....	36, xxxiv
Infrastructure.....	7, 26, 39, 41, 48, i, xxxiv
Initiatives écosystémiques.....	3, 7, 8, 12, 29, 35, 52
Internet .....	4, 13, 34, 48, 51, viii
Jeunes.....	1, 13, 14, 43, vii
L'an 2000.....	18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 32, 37, 39, 41, 59, i, iii, iv, v, vi, vii, viii
L'eau .....	3, 11, 12, 26, 30, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 53, 54, 59, iv, xx, xlv
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> .....	3, 1, 12, 17, 22, 23, xv, xx, xl

## Indexe (suite)

Mares de goudron de Sydney.....	28
Mesures de rendement .....	x
Météorologie.....	5, 14, 43
Nature .....	3, 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 21, 29, 30, 38, 47, 51, 52, 59, i, iii, v, xlii, xlv, xlviii
Norme générale de classification .....	58
Nunavut.....	59, xii, xiii
Oiseaux migrateurs .....	30, 32, 56, xi, xii
Ozone.....	8, 12, 17, 19, 22, 23, 24, 27, 28, 33, 34, vii, xv, xl
Partenariats .....	7, 14, 21, 35, 36, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 57, ii, iv, v, vi
Plan de rétablissement.....	33
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.....	3, 13, 29, 31, 32, 38, xlvii
Polluants organiques persistants .....	19, 22, 34, v
Précipitations acides .....	18, 20, 22, 34, 48, xliii
Prévisions météorologiques et environnementales.....	3, 10, 38, xxvi, xxx, xxxi, xxxii, xxxiii, xxxiv
Protocole de Kyoto .....	12, 21, v, xlv
Qualité de l'air .....	3, 9, 17, 18, 19, 21, 22, 34, vii, viii
Radar Doppler.....	41, 44
Rayons ultraviolets.....	xliv
Ressources humaines .....	7, 11, 41, 48, 55, 57, 58, xlvii
Science et technologie.....	14
Service de l'environnement atmosphérique .....	7, 46, 56, viii, xxix
Soufre.....	12, 17, 19, 20, 22, iii, xiv, xliii
Stratégie de développement durable .....	xlviii
Substances toxiques .....	4, 3, 9, 10, 12, 17, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 34, 48, iii, v, vi, xvi, xl, xli
Voie verte.....	24, 48, 51, 59, viii, xxxix, xlvi